This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600082231M

COLLECTION

DE

DOCUMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

Ce volume a été tiré à 500 exemplaires.

Plus :

100	exemplaires numérotés	sur grand papier de Hollande à	8 fr.
1	—	peau de vélin	»
20	—	papier de Chine	15
20	—	papier chamois	10

Chacun des exemplaires de ces trois derniers tirages contient deux épreuves d'état différent de l'eau-forte.

N° 47
R. P.

In effigiem Domini de La Fond, Galli,
Festivissimi apud Batavos Ephemeridum historicarum scriptoris.

DISTICHON.

Mille oculis videt hic Fondus, mille auribus audit;
Plus audit naso, plus videt ille suo.

SANTOLIUS VICTORINUS.

LES GAZETTES DE HOLLANDE ET LA PRESSE CLANDESTINE AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES

PAR

EUGÈNE HATIN

Eau-forte de Ulm

PARIS

CHEZ RENÉ PINCEBOURDE, ÉDITEUR

A LA LIBRAIRIE RICHELIEU

78, RUE RICHELIEU

M D CCC LXV

16.

275. m. 1.

BIBLIOTHECA · BODLEIANA ·

AVANT-PROPOS

Il n'est personne qui n'ait entendu parler des gazettes de Hollande, ou plutôt de la Gazette de Hollande, comme on disait presque toujours absolument. Ce nom éveille dans l'esprit l'idée vague d'une feuille assez indiscrète de sa nature, le « véhicule des médisances de l'Europe », comme l'avait baptisée Bayle, presque à sa naissance; d'une sorte de pamphlet périodique qui aurait causé aux ministres de Louis XIV, et au grand roi lui-même, de cruelles insomnies.

Mais qu'est-ce, en somme, que cette Gazette de Hollande? Voilà ce que savent peu de personnes.

Depuis qu'au défaut d'un plus capable, j'ai osé entreprendre d'écrire les annales de la presse périodique française, demeurée deux cents ans sans historien, malgré les plus pressantes invitations, on m'a plus d'une fois fait l'honneur de me consulter sur ce sujet, on est venu plus d'une fois me demander des renseignements sur ces gazettes auxquelles font si souvent allusion les écrivains des XVIIe et XVIIIe siècles, dont le nom revient si fréquemment dans les documents diplomatiques de cette époque, et que Louis XIV lui-même, au témoignage

600082231M

COLLECTION

DE

DOCUMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

viens de citer. A ce titre déjà elles intéresseraient la Hollande à l'égal des autres États; mais elles l'intéressent plus étroitement comme produit de ses presses, de son industrie, et encore par les particularités locales qu'elles contiennent, particularités peu nombreuses, il est vrai, parce qu'alors les journaux, en Hollande comme ailleurs, ne pouvaient toucher qu'avec la plus grande discrétion aux affaires intérieures, mais qui enfin, et telles quelles, leur donnent un caractère essentiellement hollandais.

J'insiste, parce que j'ai rencontré, à Paris même, des gens, et des gens d'esprit, qui en étaient encore à croire que les gazettes de Hollande étaient fabriquées en France.

Après tout, on ne s'est pas montré, en Hollande, beaucoup plus soucieux de la conservation des journaux écrits dans la langue du pays que de ceux qui l'étaient dans la nôtre, et je ne sache pas qu'il en existe nulle part de collection. C'est que, par une aberration commune du reste à toute l'Europe, on n'y a longtemps tenu les gazettes et les gazetiers qu'en une très-médiocre estime, et qu'on paraît à peine y avoir soupçonné jusqu'ici l'importance, au point de vue de l'histoire, de ces feuilles en apparence si légères.

Ce m'a été une raison pour redoubler d'efforts, puisque le résultat de mes recherches n'intéressait plus seulement les travailleurs français, mais encore ceux de Hollande. C'est aussi ce qui m'a déterminé à donner à cette monographie plus de développement que je ne l'avais projeté d'abord, et à en faire l'objet d'une publication à part. Mon intention ne saurait être évidemment d'écrire l'histoire en règle des gazettes hollandaises ; j'ai

voulu seulement dresser la bibliographie de celles qui ont été écrites dans notre langue, mais bibliographie raisonnée et accompagnée de tous les renseignements en mon pouvoir, et préparer ainsi la voie au futur historien de la presse périodique en Hollande, lequel, on peut l'espérer, ne tardera pas à surgir.

Partout, en effet, j'ai trouvé l'attention éveillée sur ce sujet; on commençait à s'apercevoir du vide que laissait dans les études historiques l'absence des anciens journaux, et combien était regrettable le manque de toute espèce de documents sur ce chapitre si intéressant de l'histoire d'un peuple. Déjà même une des sociétés littéraires les plus actives du royaume, la Société provinciale des arts et sciences d'Utrecht, avait mis au concours une histoire littéraire et critique des journaux et autres écrits périodiques politiques publiés en Hollande jusqu'en 1830.

Aussi ai-je été accueilli je dirais presque comme un homme qu'on attendait. On me devinait au premier mot; on comprenait le mobile qui m'avait conduit là, on y applaudissait; on mettait à ma disposition, avec un empressement et une bonne grâce qui m'ont fort touché, tout son savoir et tout son bon vouloir. Moi parti, on ne s'est pas tenu quitte : on a fouillé plus profondément encore, et tout ce que l'on a pu découvrir, on me l'a envoyé. C'est ainsi qu'en ont agi, nommément, le vénérable M. Delprat, membre de l'Académie royale et l'un des plus savants historiens des Pays-Bas; M. Vreede, professeur à l'université d'Utrecht, connu par de nombreux travaux sur l'histoire de la diplomatie hollandaise; M. Campbell, bibliothécaire à La Haye, qui n'a cessé de chercher pour moi par-

tout où il espérait trouver quelque chose, qui a eu notamment le courage rare et bien méritoire de dépouiller à mon intention la collection des résolutions des États de Hollande, 400 volumes in-folio! — et vingt autres que je regrette de ne pouvoir nommer ici.

Mon butin fait, butin, il faut le dire, assez léger, malgré toute ma bonne volonté et celle de mes honorables collaborateurs, je me suis remis à compulser les écrivains contemporains — les modernes disent à peine quelques mots de ces gazettes étrangères, et encore n'en parlent-ils que de la façon la plus étrangement inexacte (1) —; à feuilleter, avec tout le courage dont je suis capable, les in-4° poudreux rangés dans nos bibliothèques, plus riches heureusement sous ce rapport que celles des Pays-Bas, sous ce titre fallacieux de *Gazette de Hollande*,

(1) En veut-on un exemple? Parmi toutes les gazettes de Hollande, il en est une plus célèbre, et qui devrait, ce semble, être mieux connue : c'est la Gazette de Leyde. On l'appela ainsi du nom de la ville où elle se publiait, mais son véritable titre était : *Nouvelles extraordinaires de divers endroits;* elle n'en porta jamais d'autre. Elle remonte à 1680, et eut pour fondateur un certain de La Font. Or, voici ce que je lis dans l'*Histoire des réfugiés protestants de France* de M. Ch. Weiss, ouvrage récent, dont l'auteur est allé chercher les matériaux sur les lieux : « La feuille périodique intitulée *Nouvelles extraordinaires*... fut créée par Etienne Luzac, né à Leyde en 1706. Elle se transforma depuis, et devint la célèbre *Gazette de Leyde*, qui fut supprimée *par Napoléon, — en* 1798 !!. E. Luzac se chargea en outre de la gazette qui paraissait sous le nom d'Antoine de La Font, et dont il devint propriétaire en 1738. » On voit combien l'honorable écrivain a été mal renseigné; mais ce qui paraîtra plus étrange encore, c'est que la même inexactitude se retrouve dans une autre histoire des réfugiés français aux Pays-Bas, écrite par un Hollandais celle-là, M. Kœnen, imprimée à Leyde même, en 1846, et couronnée. Après avoir dit qu'il n'est pas certain que les réfugiés aient rédigé les journaux fran-

et, à force de patience, j'oserais presque dire de divination, je suis parvenu à dresser le tableau, que j'offre aujourd'hui aux travailleurs, de la presse périodique française aux Pays-Bas dans les deux derniers siècles, les priant d'excuser son insuffisance. On me permettra de le faire précéder de quelques considérations générales qui l'expliqueront et le compléteront.

Ce que j'ai entendu faire, c'est, avant tout, une étude historique et bibliographique des écrits périodiques français publiés en Hollande dans le cours des XVIIe et XVIIIe siècles, et plus particulièrement des gazettes; je me suis proposé de montrer comment la presse française s'était implantée sur ce sol hospitalier, les développements qu'elle y avait pris, les différentes formes qu'elle y avait revêtues, et finalement la grande importance, pour notre histoire, des produits de cette presse, éclos

çais d'Amsterdam qui, entre 1679 et 1685, ont donné lieu à tant de récriminations, il ajoute : « Les *Nouvelles extraordinaires*..., qui ont précédé l'excellente *Gazette de Leyde*, ont été fondées par les frères Luzac, réfugiés français. » Et cela dit, il passe à Pierre Bayle et à son « nouveau journal ».

Enfin, M. Charles Louandre, rendant compte dans la *Revue des Deux-Mondes* de l'ouvrage de M. Weiss, renchérit encore sur ces belles inventions. « C'est en Hollande, dit-il, qu'est née la presse périodique; c'est là qu'ont été fondées les premières *Revues*, telles que la *GAZETTE de Harlem* (!), le *Mercure historique et politique*, qui devint plus tard la *Gazette de Leyde* (!!!)... » Si je relève ces inexactitudes, c'est uniquement parce que, sur la foi due aux honorables écrivains auxquels elles sont échappées, on les pourrait prendre pour des vérités. C'est ce qui est arrivé notamment pour cette assertion de M. Louandre sur l'origine de la *Gazette de Leyde* : un fureteur hollandais l'avait relevée comme un fait bon à noter, dans cette grande disette de renseignements sur la presse française en Hollande, et a pris la peine de me la signaler.

au soleil de la liberté. Mais pour justifier cette importance que j'attribue à la presse française exotique, il me fallait de toute nécessité parler de l'état de la presse en France à l'époque que j'étudie, état d'où précisément elle découle. On était alors, chez nous, sous le régime du privilége et du monopole, et la conséquence forcée de ce régime, c'est la contrebande, ce sont les entreprises souterraines. J'ai donc été forcément amené à dire quelques mots de la presse clandestine, et j'entends par là non pas les journaux d'outre-frontière, qui circulaient plus ou moins librement en France, et que j'appellerais volontiers la presse de contrebande, mais ces petites gazettes, manuscrites ou imprimées, ces *nouvelles à la main*, comme on disait, produit de la médisance parisienne, qu'on se passait sous le manteau, et dont le caractère était plutôt scandaleux que politique.

PREMIÈRE PARTIE

GÉNÉRALITÉS

I

ÉTAT DE LA PRESSE EN FRANCE AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES. LA PRESSE CLANDESTINE.

Le journal est à la fois un instrument politique et un instrument historique.

Comme instrument politique, il a des partisans et des adversaires également décidés, entre lesquels je n'ai point à me prononcer ici ; ce que d'ailleurs je ne saurais faire avec l'impartialité du juge : mes travaux sur la presse montrent trop clairement de quel côté sont mes sympathies.

Comme instrument historique, le journal ne saurait avoir que des partisans. Les journaux, en effet, et quoi qu'on puisse leur reprocher, sont, dans leur ensemble, une des sources historiques les plus précieuses ; je serais même tenté de dire la plus précieuse. Interprète fidèle des temps qu'il a traversés, le journal en reproduit la physionomie exacte ; il est pour le moral des peuples ce que l'invention de Daguerre est pour les formes matérielles. C'est seulement en interrogeant ces mille échos de l'opinion publique, ces témoins imperturbables des événements, en les confrontant et les contrôlant les uns par les autres, qu'on

peut arriver à la vérité. Nulle part ailleurs on ne trouverait des renseignements plus nombreux, plus sûrs, pour l'histoire morale, politique et littéraire des diverses nations. « Les plus mauvais journaux, disait le regrettable M. de Reiffenberg (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique,* 1re série, t. XIII, n° 7), les plus mauvais journaux, d'une date déjà éloignée, sont curieux à parcourir : ils offrent à qui sait lire des enseignements de plus d'une espèce. » C'est là une vérité sur laquelle tout le monde est d'accord aujourd'hui.

Malheureusement on ne s'est avisé que bien tardivement de l'utilité des journaux au point de vue de l'histoire. « En France, où l'on ne sait rien conserver, écrivait il y a six ou sept ans un bibliophile fameux, on ne conserve pas les journaux, qui sont pourtant les meilleurs instruments de l'histoire d'une époque, à quelque point de vue qu'on la veuille étudier. La France, qui a produit tant de journaux en tout genre et de si remarquables, ne leur ouvre pas même le refuge de ses bibliothèques publiques ! Ces pauvres journaux s'en vont tristement au néant, à l'oubli ; et plus tard, demain peut-être, on les payera au poids de l'or. Ce sont les oracles de la Sibylle écrits sur des feuilles de chêne. N'est-il pas étonnant que notre dix-neuvième siècle laisse s'anéantir chez la beurrière et chez l'épicier les pièces les plus précieuses, les plus authentiques, de l'esprit national ? Quand songera-t-on à créer un dépôt des archives de la presse, une bibliothèque de journaux ? »

On y a songé enfin. Depuis quelques années, en France, on s'est mis à collectionner les journaux, même avec une ardeur quelque peu désordonnée, au prix de sacrifices parfois vrai-

ment excessifs. Ce que prévoyait le bibliophile Jacob est déjà arrivé ; j'ai vu, par exemple, un établissement public payer *six cents francs*, l'année dernière, un journal — 117 numéros — que deux ou trois ans auparavant on aurait pu avoir pour *quinze francs*, — et cela quand on était déjà en pourparlers pour l'acquisition d'une collection où se trouvait au moins un exemplaire de cette feuille, qu'on a ainsi en double aujourd'hui, si ce n'est en triple.

Ce n'est point une critique que j'entends faire ; je constate un fait qui m'a paru significatif à plus d'un point de vue. Il y aurait bien à dire sans doute sur la manière dont on procède à la réparation d'un oubli assurément regrettable ; mais l'important, c'est que cet oubli soit réparé, et tous les hommes qui s'intéressent à la conservation de nos richesses littéraires, à l'avancement des sciences historiques, applaudiront aux efforts tentés dans cette voie. Que les matériaux soient réunis d'abord, et il se trouvera bien un jour quelque architecte pour les mettre en œuvre et édifier ces archives de la presse depuis si longtemps réclamées, ce musée historique qui permettrait de suivre pas à pas, jour par jour, presque heure par heure, et en quelque sorte jusque dans ses moindres pulsations, la vie de la nation.

Et ce qui se fait en France sous ce rapport, il serait fort à désirer qu'on le fît dans tous les autres États, surtout dans ceux où la presse est entièrement libre : cela dans l'intérêt non-seulement de l'histoire internationale, mais encore de celle de chaque nation.

Qu'on voie, en effet, ce qui se passe aujourd'hui. La liberté de la presse, — l'idée tout au moins, — s'est implantée dans

presque tous les pays, et y a poussé des racines plus ou moins profondes; mais quelles entraves ne mettent pas encore à l'émission de la pensée, dans la plupart des États, ce qu'on appelle les nécessités politiques ! A quelles réticences ne sont pas obligés les journaux ! Et combien n'a-t-on pas à apprendre des feuilles qui viennent d'outre-frontière !

C'était bien autre chose avant cette grande explosion de la liberté qui a immortalisé la date de 89. Dans presque tous les pays, même les plus libres, il était interdit aux journaux de s'occuper des affaires intérieures, et la latitude qui leur était laissée quant aux affaires extérieures suivait les incessantes variations de l'atmosphère politique.

En France, pendant un siècle et demi, nous n'eûmes qu'un journal politique proprement dit, qu'une gazette, inféodée au pouvoir et n'écrivant rien que sous sa dictée. Le privilége accordé à Renaudot, en 1631, lui assurait le monopole non-seulement de la *Gazette*, devenue plus tard *Gazette de France*, mais de tous « autres papiers généralement quelconques contenant le récit des choses passées et avenues ou qui se passeraient tant dedans que dehors le royaume », et de plus, encore, de la publicité commerciale. Quand, trente-quatre ans après, en 1665, le fondateur du *Journal des Savants*, Denis de Sallo, imagina le journal littéraire et scientifique, il avait également obtenu un privilége exclusif. En 1672 était né le *Mercure galant*, le prototype des petits journaux : en alliant la politique à la littérature, ou, si l'on veut, l'histoire à la fantaisie, de Visé avait créé, entre le journal politique et le journal littéraire, un genre

mixte dont le monopole lui avait été pareillement concédé. Ainsi les approches de la presse périodique étaient, de tous les côtés, défendues par le privilége. La concurrence cependant n'avait pas tardé à tourner l'obstacle; des journaux spéciaux avaient réussi à se produire : journaux de médecine et de jurisprudence, journaux administratifs, religieux, techniques; le domaine du *Journal des Savants* avait fini par être complétement envahi, et celui du *Mercure* avait été profondément entamé; mais le domaine officiel de la *Gazette* était demeuré intact, en apparence tout au moins, et jusqu'au bout elle avait été assez puissante pour empêcher qu'aucune feuille rivale ne s'imprimât ouvertement en France.

Hâtons-nous de dire que la *Gazette de France* fut tout ce qu'il était possible qu'elle fût dans sa position, qu'elle donna tout ce qu'on en pouvait raisonnablement attendre. Bayle, écrivant à Minutoli, le 7 mars 1675, le renvoie pour les nouvelles à notre *Gazette*, comme à la plus véridique de toutes. « On s'est mis, dit-il, au Bureau d'adresse (le bureau de la *Gazette*), sur le pied de ne rien dire que sur de bons mémoires. D'ailleurs, le style de la *Gazette* est fort beau et fort coulant. On m'a assuré que M. de Guilleragues et M. de Bellizani, tous deux beaux esprits, la revoient fort exactement, et en ôtent non-seulement ce qu'il y a de fabuleux, mais aussi ce qui n'est pas élégant. » Un siècle après, Voltaire répétait le même éloge : « Les gazettes de France, dit-il dans un article destiné à l'Encyclopédie, ont été revues par le ministère. Ces journaux publics, qui peuvent fournir de bons matériaux pour l'histoire, parce qu'on y trouve presque toutes les pièces authentiques,

que les souverains mêmes y font insérer, n'ont jamais été souillés par la médisance et ont toujours été assez correctement écrits. Il n'en est pas de même des gazettes étrangères... » Bayle, comparant les unes aux autres, disait encore : « Les étrangers s'accordent à taxer les Français d'une indiscrète et téméraire vanité, d'aimer l'éclat, le faste, la fanfare et choses semblables. Cependant, si on compare les gazettes de Paris à celles des autres nations, on verra que nous sommes incomparablement plus modestes et plus réservés que tous nos voisins. On n'y fait point de menaces aux ennemis du roi ; on n'y étale ni ses forces ni ses armements ; on n'y fait pas l'almanach de la campagne ; on n'y étonne personne par des prédictions funestes ; en un mot, l'article de Paris et de Saint-Germain ne donne pas le moindre soupçon que la France soit en guerre présentement. Pour les autres gazetiers, ils ont une tout autre méthode : ils ne vous parlent que de ligues, que de grands projets ; leurs menaces vont si loin qu'on dirait que la conquête de la France ne sera que le coup d'essai de l'avant-garde de ses ennemis. » (A Minutoli, 1er mai 1675.)

On voit que je ne dissimule rien ; et ce n'est point, en effet, à l'aide de réticences ou d'autres artifices oratoires que j'espère arriver à faire partager mon opinion sur l'utilité des gazettes étrangères.

La différence relevée par Bayle entre le ton de ces gazettes et celui de la nôtre — cela, d'ailleurs, dans une circonstance toute particulière — est facile à comprendre ; elle s'explique par les mêmes raisons qui serviraient à expliquer aujourd'hui, si besoin en était, la différence entre les allures du *Moni-*

teur et celles des autres journaux, non-seulement étrangers, mais français; en un mot, par son caractère officiel. Il serait inutile d'insister sur ce point, non plus que sur les conséquences de ce caractère de la *Gazette;* on croira aisément qu'elle ne présentait pas toujours les faits sous leur vrai jour, dans toute leur vérité, et que même il est de certains ordres de faits qu'elle devait absolument passer sous silence. C'est ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, à peine croyable, qu'en 1789 elle garda le silence le plus profond sur tous les événements de la Révolution, voire des plus retentissants, comme la prise de la Bastille, et même sur les opérations de l'Assemblée nationale. Heureusement qu'alors cela n'avait plus d'inconvénients; mais on peut juger par là de la circonspection avec laquelle on doit user des gazettes les plus « véridiques », de la nécessité de les contrôler, de les compléter les unes par les autres, et finalement de l'importance, pour la France surtout, des gazettes étrangères, qui sont assurément le moyen de contrôle le plus sûr pour qui sait s'en servir, et à la condition de les contrôler elles-mêmes les unes par les autres.

Cette insuffisance de la Gazette était d'ailleurs très-vivement sentie par les contemporains, qui de tout temps protestèrent, de façon ou d'autre, contre le maigre régime auquel on les voulait soumettre. De là les efforts auxquels j'ai fait allusion pour tourner son privilége; de là ces publications clandestines de toutes les formes et de toutes les couleurs, brochures, épigrammes, satires, chansons surtout, qui venaient chaque jour défrayer la malice des salons et des cafés, en dépit des favoris

et des gouvernants qu'elles déchiraient; de là ces gazettes clandestines, ces nouvelles à la main si vivement pourchassées, mais si persistantes.

« Un peuple qui veut s'instruire, disait, dans son langage quelque peu abrupte, l'auteur de *la Police de Paris dévoilée*, Manuel, ne se contente pas de la *Gazette de France*. Que lui importe que le roi ait lavé les pieds à des pauvres qui ne les avaient pas sales; que la reine ait fait ses Pâques avec le comte d'Artois; que Monsieur ait daigné agréer un livre que peut-être il ne lira pas, et que le Parlement en robes ait harangué un dauphin en maillot? Il veut, à la fin, savoir tout ce qui se dit et tout ce qui se fait à la cour, pourquoi et pour qui un cardinal de Rohan s'amusait à enfiler des perles; s'il est vrai que la comtesse Diane nommait les généraux d'armée, et la comtesse Jules des évêques; combien le ministre de la guerre donnait de croix de Saint-Louis à sa maîtresse pour ses étrennes. C'est au crayon des malins à fixer ces notes scandaleuses, qui, chaque jour, se succèdent et s'envolent. » C'était le rôle des nouvelles à la main.

Ces petites gazettes clandestines ont de beaucoup précédé le journal. On peut dire que la passion des nouvelles est aussi ancienne que le monde, et de tout temps il a dû se trouver des hommes pour spéculer sur cette passion, d'ailleurs fort naturelle. Aujourd'hui nous avons dans le journal un intarissable causeur qui satisfait amplement notre curiosité; mais usqu'au XVIIe siècle ce n'était que par ouï-dire que les citoyens pouvaient connaître même les événements qui intéressaient le plus leur repos, leur fortune, leur vie.

Le besoin de se renseigner avait fait organiser sur divers points de Paris des centres auxquels venaient aboutir, comme à un commun écho, tous les bruits sur les choses de l'intérieur et de l'extérieur. Là affluaient les nouvellistes par caractère et les nouvellistes de profession, apportant et venant chercher le butin quotidien, nouvelles politiques et littéraires, bruits de la ville et de la cour.

Dans l'origine, les nouvellistes se bornaient à se communiquer les nouvelles qu'ils avaient recueillies chacun de son côté, ou tirées de leur imagination, et, en se séparant, ils les répandaient de vive voix par la ville. Mais bientôt on en était venu, dans certains cercles, à en tenir registre; on en discutait la valeur, et, si elles le méritaient, on leur donnait place dans une sorte de journal, dont les copies manuscrites étaient répandues à profusion dans Paris. Telle est l'origine de ces fameuses nouvelles à la main, dont on a tant parlé. Le commerce s'en était même à la fin régularisé, autant que le permettait leur nature clandestine; chaque cercle avait son bureau de rédaction et de copie, ses correspondants en province, et les gazettes manuscrites, qu'on appelait aussi gazetins, comptaient un grand nombre d'abonnés, auxquels on les adressait moyennant une somme qui variait suivant qu'elles se composaient de plus ou moins de pages.

Il semblerait que les nouvelles à la main eussent dû disparaître devant les gazettes imprimées. Il n'en fut rien cependant, grâce à l'avantage qu'elles avaient sur ces dernières d'être plus libres et plus complètes. Le même fait se produisit en Angleterre, où la presse, cependant, était relativement

beaucoup plus libre, et il fallut longtemps pour que la feuille imprimée s'y substituât complétement à la gazette manuscrite des nouvellistes. Les raisons en sont bien simples. Les premiers journalistes étaient fort mal renseignés, et quiconque approchait un peu des grands était mieux instruit qu'eux. Et puis, dans la crainte de s'attirer des persécutions, ils s'aventuraient rarement à parler des affaires intérieures; les nouvellistes, au contraire, en faisaient le principal sujet de leurs lettres, et non-seulement ils racontaient les faits, mais ils y joignaient des jugements, des appréciations qu'ils n'eussent osé imprimer. Aussi les *Lettres de nouvelles* (*News-Letters*), comme on appelait en Angleterre les nouvelles à la main, beaucoup plus intéressantes que le journal imprimé, lui demeurèrent-elles pendant un demi-siècle fort supérieures en circulation et en importance. Ce fut au point que plusieurs feuilles, pour soutenir la concurrence, avaient imaginé de paraître avec deux pages imprimées et deux pages en blanc, afin qu'on pût se servir de son journal en guise de papier à lettre, et, chaque fois qu'on écrivait à ses amis, leur envoyer les nouvelles du jour, revues, commentées et augmentées.

En France, ce qui surtout fit la fortune des nouvelles à la main, indépendamment des restrictions apportées à la liberté de la presse, ce fut leur caractère éminemment satirique; c'est, en effet, de scandale que vivaient la plupart de ces gazettes clandestines, du moins à l'époque qui nous occupe. Dans l'origine, durant les guerres de religion surtout, le plus grand nombre étaient de véritables libelles, des instruments de guerre dans les mains des partis; mais sous Louis XIV déjà elles avaient

changé de nature et perdu de leur violence, c'étaient des chroniques scandaleuses plutôt que politiques. Elles n'en étaient pas moins sévèrement proscrites, et la police était sans cesse à la poursuite des « personnes malveillantes qui s'ingéraient de composer des libelles séditieux qu'ils intitulaient *gazettes secrètes*, qu'ils faisaient écrire à la main ou même qu'ils se permettaient d'imprimer, et que non-seulement ils faisaient distribuer toutes les semaines dans les villes et provinces du royaume, mais aussi qu'ils envoyaient en pays étrangers; et d'autant que cette licence était une entreprise faite par des personnes privées, ignorantes de la vérité des choses, qu'ils écrivaient inconsidérément, ce qui pouvait apporter un grave préjudice au service du roi, à cause des suppositions et calomnies dont lesdites gazettes étaient remplies. » (Arrêt du 22 août 1656 et ordonnance du 26 février 1658). Un arrêt de 1666 avait donné le droit aux officiers ordinaires de juger en dernier ressort les auteurs des gazettes à la main. En 1670 La Reynie demande à Colbert la prolongation de ce pouvoir extraordinaire accordé aux juges inférieurs. « Il y a nécessité, disait-il, de réprimer par les voies les plus rigoureuses la licence que l'on continue de se donner d'envoyer dans les pays étrangers des libelles manuscrits et gazettes à la main; mais il serait d'une fâcheuse conséquence de traduire les écrivains pernicieux qui débitent de semblables pièces du premier tribunal au supérieur, et d'exposer à la vue de plusieurs et d'un grand nombre de juges de pareils libelles, qu'on ne saurait tenir trop secrets, ni trop tôt supprimer. »

Entre autres condamnations portées par le Parlement contre

les nouvellistes, je vois un arrêt du 24 septembre 1663 qui condamne un certain Blanchard, pour avoir composé et écrit des gazettes, à être battu et fustigé au milieu du pont Neuf, ayant pendus au cou deux écriteaux, devant et derrière, contenant ces mots : *Gazetier à la main.*

Je trouve encore parmi les écrivains frappés pour des faits de ce genre, qui le croirait? l'auteur de *Manon Lescaut*, ce pacifique, ce débonnaire abbé Prévost. C'est précisément une gazette manuscrite qui nous apprend ce fait curieux. Je lis dans une correspondance émanée du salon fameux de Mme Doublet, d'où sont sortis les *Mémoires secrets de la république des lettres*, qui ne sont qu'une réimpression de nouvelles à la main fort courues au XVIIIe siècle, ce qui suit, sous la date du 27 janvier 1741 : « Depuis quelque temps il se distribue à Paris une gazette à la main remplie de chronique scandaleuse. Les facteurs ont été arrêtés et mis en prison. Un d'eux a dénoncé l'abbé Prévost pour lui en avoir fourni trois. En conséquence l'abbé Prévost a reçu l'ordre de sortir du royaume, et il est parti ce matin pour Bruxelles. » Et plus loin : « L'abbé Prévost a écrit à tous ses amis qu'il partait innocent, que M. le prince de Condé et M. de Maurepas en pouvaient répondre. Ce qu'il y a de sûr est qu'il n'a pas eu mauvaise intention : il ne voulait qu'obliger un facteur à qui un auteur ne donnait plus de gazette à copier; il a compté lui donner du pain en lui en faisant une à sa guise. Il faut avouer que c'est une pauvre tête. » Que n'y en a-t-il davantage, des pauvres têtes de cette façon!

Mais toutes ces rigueurs n'empêchaient pas les petites feuilles

des nouvellistes de circuler dans Paris et de pénétrer dans les provinces les plus reculées ; ce qui, par parenthèse, tendrait à prouver que le métier ne laissait pas d'être lucratif. « Quant aux gazetiers dont vous me parlez, écrivait le prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, au président du Parlement de cette province, c'est un mal sans remède. Il n'y a pas longtemps qu'on en a mis à la Bastille une douzaine tout en un coup, et cela ne les rend pas plus sages. »

En présence de cette opiniâtreté d'une part, de cette impuissance de l'autre, on voit parfois le gouvernement hésiter ; il essaye d'autres moyens, il se résout à faire en quelque sorte la part du feu. C'est ainsi, ce me semble, qu'on peut expliquer ce fait qu'on lit, à la date de mai 1745, dans le journal de Barbier, si fécond en révélations de cette nature :

« Un particulier, dit-il, avait obtenu une permission tacite de délivrer des nouvelles à la main, qui étaient censées visées et approuvées à la police par quelque commis qui avait cette inspection. Cela se distribuait dans les maisons et dans les cafés deux fois la semaine. On donnait trente ou quarante sous par mois, et cela rapportait un produit considérable. Dans ces nouvelles à la main, qui contenaient une feuille de papier à lettre, il y avait souvent des fausses nouvelles ; on y insérait des faits sur les particuliers, comme mariages, charges, successions, et, sous ce prétexte, il y avait des faits faux ou injurieux, dont l'on est toujours curieux. Voyant l'abus, on obtint du Parlement un arrêt qui défendait, sous peine du fouet et du bannissement pour la première fois, tous écrits qualifiés de gazettes ou nouvelles à la main. »

Mais qu'arriva-t-il ? C'est le *Journal de la police sous Louis XV* qui va nous l'apprendre : « Depuis que les nouvelles à la main sont supprimées, quelque auteur anonyme continue à fournir une feuille à Cologne ; l'embarras où il se trouve de la remplir le fait recourir à des conjectures, et le gazetier, qui n'a point d'autres nouvelles que les siennes, en fait usage dans l'article de Paris, sans s'embarrasser si elles sont sensées ou si elles ne le sont pas. »

Du reste l'arrêt de 1745 fut aussi vite oublié que tant d'autres, assez fréquents, qui l'avaient précédé, et je vois encore en 1783 des plaintes adressées au lieutenant de police à l'occasion « d'un bulletin qui se distribuait par un homme qu'on prétendait *avoué*. »

« Il y a en France, disait encore Barbier à ce même propos des nouvelles à la main, de fort beaux règlements sur toutes choses, mais qui ne s'exécutent point, et auxquels on a recours quand l'abus devient excessif. »

On comprend néanmoins qu'ainsi pourchassé, ce journalisme clandestin ait éprouvé de fréquentes intermittences, qu'il se soit souvent transformé, et que les gazettes manuscrites soient devenues extrêmement rares. Mais il nous en est resté dans les *Mémoires de Bachaumont* et dans la *Correspondance littéraire secrète* de Métra deux monuments éloquents, qui permettent de se faire une idée de ce qu'était cette petite presse, laquelle devait nécessairement prendre le ton de la société du temps. C'était, en somme, le résumé de tout ce qui se disait dans le monde. On y trouvait l'analyse des pièces de théâtre, le compte

rendu des assemblées littéraires et des procès célèbres, la notice des livres nouveaux, et en particulier des livres clandestins et prohibés, auxquels la saveur du fruit défendu donnait plus de piquant et de relief; des pièces rares ou inédites, en vers et en prose, dont beaucoup n'eussent pu être imprimées sans péril; les chansons et les vaudevilles satiriques, les anecdotes et les bons mots, qu'on était d'autant plus attentif à recueillir qu'ils étaient plus méchants; les aventures de société, les faits et gestes de la cour, bien souvent embellis par la médisance; enfin toute cette chronique scandaleuse dont les Français, les Parisiens surtout, ont de tout temps été si friands.

Je parle là des nouvelles à la main qui ont duré, qui ont constitué jusqu'à un certain point une entreprise; et c'est le très-petit nombre. La plupart de ces feuilles, sans suite, sans consistance, ne faisaient que paraître et disparaître.

Manuscrits ou imprimés, les bulletins de nouvelles s'envoyaient généralement sous enveloppe, dans la forme d'une lettre, et ne portaient aucune espèce de titre. On vit cependant, comme j'ai eu occasion de le faire remarquer dans mon *Histoire de la presse*, quelques petites gazettes, il serait peut-être mieux de dire quelques pamphlets, s'abriter sous le nom de feuilles autorisées.

Ainsi, à la fin de 1771, on lança dans Paris, sous le titre de *Supplément à la Gazette*, une feuille qui n'était d'abord qu'un pamphlet dirigé contre le chancelier Maupeou, mais qui, prenant de plus en plus de consistance, était devenue une « gazette scandaleuse très en règle, à laquelle on courait comme au feu, tant l'homme a d'ardeur pour le mensonge. »

Ainsi, au commencement de 1784, un bel esprit, on va même jusqu'à nommer le fils d'un ministre, s'emparait du titre d'une feuille d'annonces très en vogue, les *Annonces, affiches et avis divers, ou Journal général de France*, alors rédigée par l'abbé Aubert, et faisait courir des *Affiches, annonces et avis, ou Journal général de la Cour*, qui s'attaquaient, en effet, à la cour et aux grands seigneurs, et portaient cette épigraphe : *Regis ad exemplum totus componitur orbis.*

« Le rédacteur de cette feuille, disait le prospectus, n'a pas « sans doute le sarcasme à la main comme l'abbé Aubert, il « manque de ce fonds de méchanceté inépuisable qui le dis- « tingue ; mais il se pique d'avoir la même prudence, de ne « dire jamais de mal de ceux dont il a à craindre ou à espérer « quelque chose. Et comme la cour est la source des grâces, « des pensions et des récompenses, le modèle des vertus et des « perfections, qu'il n'aura qu'à louer, il espère réussir en ce « genre autant que le rédacteur des *Petites Affiches*.

« On ne recevra d'articles que signés au moins d'un cheva- « lier de Saint-Louis. »

Puis venaient, sous des rubriques imitées de celles des *Petites Affiches*, des annonces dans le genre de celles-ci :

Biens seigneuriaux à vendre.

On continue la vente de toutes les terres, seigneuries et châteaux du prince de Guéméné. Le mobilier est presque entièrement fondu, et l'on recevra un à compte incessamment. Chaque créancier recevra sur 100 livres 1 écu, sur quoi à payer 30 sous pour la quittance, et

3 livres pour le certificat de vie seulement, attendu que le tout se fait sans frais.

— Les biens du marquis de Brancas ne tarderont pas à être vendus. Il annonce qu'il se dispose à faire une banqueroute la plus considérable qu'il pourra ; mais à tout seigneur tout honneur : elle n'approchera pas de celle du prince de Guéméné.

Maisons à vendre ou appartements à louer.

La plus grande partie du pourtour des nouveaux bâtiments du Palais-Royal à louer. On avertit qu'on n'y recevra que des filles, des brocanteurs, des libertins, des intrigants, des escrocs, des faiseurs de projets, des chefs de musée, de lycée, des inventeurs de ballons, des fabricants de gaz inflammable, comme plus en état de s'y plaire et de bien payer.

Office à vendre.

L'office d'espion de M. le contrôleur général dans le Parlement est vacant : l'abbé Sabatier de Castres, le titulaire, ayant été démasqué, ne peut plus l'exercer utilement ; il voudrait s'en défaire.

Effets perdus ou trouvés.

M. le comte de Gamache offre une forte récompense à ceux qui lui rendront son honneur, perdu depuis son procès avec le comte de Malderé.

— M. le comte de Grasse en offre autant à l'avocat qui aura le talent de le blanchir dans l'esprit du public.

Annonces particulières.

M. le comte d'Aranda ayant trouvé sa femme morte en Espagne, et se disposant à se remarier avec sa nièce, mademoiselle Flir, sa maîtresse, sera vacante. C'est une jeune et jolie personne, qui a des dispositions à devenir hommasse, comme les Allemandes, mais fraîche quant à présent ; c'est une rose qui, d'ailleurs, a des talents.

On prévient qu'elle est accoutumée à manger cent mille francs par an.

Déjà quelques années auparavant, le titre des *Petites Affiches* avait servi de couvert à une de ces facéties qui étaient si fort dans le goût de l'époque. A la fin de 1779, on colportait dans Paris des *Petites Affiches* où, sous les diverses rubriques de la feuille de ce nom, figuraient toutes les actrices célèbres de l'Opéra, des comédiennes et des courtisanes de haut style. C'était une galerie de portraits d'une grande vérité, disait-on, mais, dans tous les cas, d'une méchanceté rare. On en jugera par quelques citations :

Vente de meubles, tableaux et effets.

Une Vénus aux belles fesses, en marbre blanc, représentant Mlle Contat, d'un beau genre, et pouvant servir de modèle si les pieds et les mains étaient du même auteur.

— Beau tableau représentant Danaé recevant une pluie d'or dans le tonneau des Danaïdes. S'adresser à Mlle Duthé....

Livres nouveaux.

L'art de faire de l'esprit et d'y mêler celui des autres, par Mlle Arnoult, rue des Deux-Portes, à la Ménagerie.

Nota. On voit aussi au même endroit un morceau d'histoire naturelle à vendre ou à troquer : c'est une mâchoire de requin, d'une grandeur effroyable ; mais les dents n'en sont pas parfaitement conservées.

— *Traité d'ostéologie, ou le Squelette des Grâces*, par Mlle Guymard, rue de la Planche, à l'Arbre-Sec.

Demandes particulières.

La demoiselle La Forest offre de donner pour un morceau de pain les Ruines de Palmyre. Épreuve retouchée.

La demoiselle Balthazard désirerait emprunter six francs; elle donnera une galanterie pour les intérêts, et son père et sa mère en nantissement pour le principal.

Vente de chevaux, voitures et autres effets.

Deux jolis poulains égaux, parvenus à leur croissance. S'adresser, pour les voir, à Mlle Trécourt, et, pour le prix, à madame sa mère.

— Très-beau perroquet vert, qui ne sait encore dire que : « Montez, monsieur; payez, baisez mon cœur, et allez-vous-en. » Mais l'on espère qu'il en apprendra davantage par la suite. Prix : un louis, chez...

Biens en roture à vendre ou à louer.

Quatre grands quartiers d'héritages à vendre, avec une très-grande entrée fort fréquentée sur le devant, et une porte bâtarde sur le derrière qui l'est presque autant. S'adresser à demoiselle Porsin, à toute heure du jour, en sa maison, rue Trousse-Vache, excepté depuis 6 heures du soir jusqu'à 8, qu'elle travaille aux Tuileries.

— Grand et magnifique terrain, dit le *Trou-d'Enfer*, propre à faire un haras de jeunes chevaux. S'adresser à madame de Mollet, rue Jean-Pain-Mollet, aux Vaches suisses, qui le fera voir avec la plus grande facilité.

Je demande pardon au lecteur de ces citations : outre qu'elles étaient dans mon rôle, elles m'offraient l'occasion d'égayer un sujet quelque peu sérieux.

Par tout ce qui précède, on voit que les gazettes clandestines n'étaient guère, comme je l'ai dit, que des chroniques scandaleuses, et que le caractère de toute cette petite presse était essentiellement léger. Je ne trouve à signaler, dans cet ordre d'idées, qu'une seule entreprise sérieuse, qu'une seule gazette

méritant vraiment ce titre : ce sont les *Nouvelles ecclésiastiques*, qu'on trouve plus ordinairement désignées dans les auteurs contemporains, dans Voltaire surtout, qui en parle très-fréquemment, sous le nom de *Gazette ecclésiastique*. De tous les journaux clandestins, aucun ne fit autant de bruit, aucun non plus n'eut une aussi réelle importance que celui-là. C'était l'œuvre, l'instrument d'opinions religieuses surexcitées à un degré que l'on n'aurait pas cru possible à cette époque sceptique et railleuse, où l'on croyait si peu, où l'on se moquait si volontiers de tout ; c'était une sorte de catapulte destinée à battre en brèche cette fameuse bulle *Unigenitus*, qui causa en France tant de scandale et souleva tant de passions, qui « était devenue la propre affaire de chacun, et presque son unique affaire, dont on attendait des nouvelles avec une sorte d'impatience, nouvelles qu'on recevait avec empressement et une avidité semblable à celle d'un marchand qui en reçoit d'un vaisseau sur lequel on a placé son bien et sa fortune. »

Il est à peine besoin de dire quelles colères cette feuille, que l'on répandait avec profusion, excita tout d'abord dans le camp des Jésuites. Mais d'où sortait-elle ? Quel en était l'auteur ? Voilà ce que, malgré toute leur habileté, et bien qu'ils eussent pour eux le lieutenant de police, il leur était impossible de découvrir. Elle s'imprimait en effet partout, tantôt ici et tantôt là, aujourd'hui dans une ville, demain dans quelque village, dans une cave ou dans un grenier, et jusqu'au fond des bois. Et quant à la manière dont elle était répandue, voici ce qu'en dit le journal de Barbier : « Il n'est pas possible de découvrir l'auteur des *Nouvelles ecclésiastiques ;* cela fait tant de cascades

entre les mains de plusieurs personnes, d'ailleurs tous honnêtes gens, que cet auteur n'est jamais connu de ceux qui peuvent être arrêtés. Quand cet auteur a composé sa feuille sur les matériaux qu'il a, il jette les mémoires au feu, il donne sa minute à un autre ; on la copie, alors on jette la minute au feu. Une autre personne porte la minute chez un imprimeur. Cette personne vient prendre les exemplaires pour les distribuer dans Paris. Il y a peut-être vingt bureaux, dans plusieurs quartiers, c'est-à-dire vingt particuliers qui en prennent cent, supposé, chacun. Ce n'est pas la même personne qui porte les cent à ces vingt bureaux ; ce sont vingt personnes différentes; et celui qui tient ce bureau paye les cent exemplaires à celui qui les lui apporte. Il en a un pour lui gratis, de même que de tout ce qui s'imprime sur les affaires du temps. Et cet homme sait à qui donner ces exemplaires pour retirer son argent. Si on arrêtait aujourd'hui matin un de ces particuliers ayant un bureau, sur-le-champ on avertit tous les autres, et on transporte les exemplaires dans un autre endroit, crainte de découverte, en sorte que, quelque personne que l'on arrête, la manivelle va toujours, et il n'est quasi pas possible d'arrêter le cours de ces nouvelles. » (Novembre 1731.)

Et de fait « les *Nouvelles ecclésiastiques* coururent pendant de longues années sans que le lieutenant de police en pût découvrir ni l'auteur, ni le lieu où on les imprimait ; ce qui ne laissait pas d'être humiliant pour le gouvernement de ne pouvoir être obéi, et de ne pouvoir découvrir où cela se faisait. » En vain le roi menaçait les imprimeurs du carcan pour la première fois, et les auteurs du bannissement ; en vain le Parlement faisait

brûler par la main du bourreau cette feuille séditieuse, « où chacun avait son paquet » ; en vain l'archevêque de Paris défendait sous peine d'excommunication de la lire ou de la garder, en dépit de la police et de la Bastille, elle reparaissait toujours plus vive, plus provocante, plus audacieuse, et, les philosophes aidant, — les philosophes qu'elle n'aimait guère, pourtant, — elle finit par triompher de ses adversaires.

Les *Nouvelles ecclésiastiques*, après avoir circulé quelque temps manuscrites, commencèrent à être imprimées en 1728, et persistèrent jusqu'en 1803. Pendant la tourmente révolutionnaire, elles s'étaient réfugiées à Utrecht, où elles furent publiées depuis 1794 jusqu'à leur fin.

On comprend qu'il ait existé peu de pareils journaux. Pour soutenir un journal clandestin, il faut un parti, un intérêt, des passions, la foi, des conditions telles enfin qu'en rencontra la feuille janséniste.

II

LA PRESSE FRANÇAISE A L'ÉTRANGER. — LES GAZETTES DE HOLLANDE.

La même cause qui faisait courir après les nouvelles à la main faisait également rechercher les journaux venant de l'étranger. L'intérêt qu'ils offraient était même d'un ordre plus élevé que celui qu'on trouvait généralement dans la lecture de ces publications clandestines, qui, la plupart, ne s'adressaient qu'à une vaine, pour ne pas dire à une malsaine curiosité. Aussi les feuilles étrangères ont-elles été de tout temps recherchées avec un empressement qui augmentait encore lorsque les gazettes à la main étaient plus vivement pourchassées et devenaient plus rares. Quand je dis les feuilles étrangères, je n'entends évidemment parler que de celles qui étaient écrites dans notre langue.

Contrairement, en effet, à ce qui s'était passé chez nous, les journaux s'étaient rapidement multipliés chez nos voisins, particulièrement en Hollande et en Angleterre, où ils jouissaient d'une plus grande liberté. Un grand nombre étaient écrits dans notre langue, alors la langue diplomatique et en

[illegible] d'autres raisons, on [illegible] voulait, ici encore, faire [illegible] en France des gazettes, [illegible] qui d'ailleurs couraient toute [illegible] sinon les rendre favorables à sa [illegible] les obliger à une plus grande cir- [illegible] ce but qu'on le vit essayer, comme il [illegible] les auteurs des gazettes à la main, de [illegible] officielle à leurs correspondants à Paris, [illegible] bulletinistes, comme on les appelait. [illegible] en pareille matière présentait des dangers [illegible] impossible qu'on s'aveuglât. Un jour Suard

avait écrit au lieutenant de police pour lui recommander un bulletinier. « C'est, lui disait-il, un honnête homme; je le connais beaucoup. Pendant quarante ans il a vécu dans l'aisance; des malheurs le réduisent aux ressources. *On lui propose d'envoyer un bulletin à un gazetier de Hollande.* Il s'engage à ne mander jamais que des faits publics, sans aucune réflexion: il s'interdirait toutes les aventures qui pourraient blesser la délicatesse d'un citoyen, à plus forte raison d'une personne *considérable.* Son caractère répond de sa circonspection. » M. de Vergennes, à qui la demande a été transmise, refuse son assentiment. « Après avoir tout pesé, écrit-il, je pense que les inconvénients de la tolérance en pareille matière l'emportent de beaucoup sur l'utilité qu'on pourrait s'en promettre, même sous la surveillance de l'administration. L'expérience nous a convaincus que, de toutes les classes des écrivains, celle des nouvellistes à gages est la plus difficile à contenir. Quel homme sage osera se rendre garant de la conduite d'un bulletiniste qui calcule ses profits sur le nombre d'anecdotes secrètes qu'il peut recueillir? Et quel homme honnête se permettra d'accepter une pareille commission après l'abus que d'autres en ont fait et la honte qu'ils y ont imprimée?... » Et le ministre concluait « qu'on ne devait point autoriser ni reconnaître de correspondants français avec les gazetiers étrangers, que ce genre de commerce devait être prohibé, et que ceux qui s'y livreraient malgré la prohibition devraient être sévèrement réprimés. » Mais « ce genre de commerce » est de ceux qu'il est impossible d'empêcher. Cent cinquante ans auparavant, le créateur du premier journal français disait déjà, en

déclarant qu'il ne répondrait plus aux objections qu'avait soulevées la Gazette : « Seulement ferai-je aux princes et aux États étrangers la prière de ne perdre point inutilement le temps à vouloir fermer le passage à mes nouvelles, vu que c'est une marchandise dont le commerce ne s'est jamais pu défendre, et qui tient de la nature des torrents qu'il se grossit par la résistance. »

Mais il faut bien reconnaître aussi que la position du ministère était des plus difficiles, entraîné qu'il se sentait par le courant de l'opinion publique : impuissant quand il voulait sévir, il était débordé quand il voulait essayer de la conciliation. Je ne saurais mieux faire pour donner une idée de ses perplexités que de raconter tout de suite ici quelques épisodes de la vie d'une gazette anglo-française qui fit beaucoup de bruit dans les dernières années de la monarchie, le *Courrier de l'Europe*, imprimé à Londres : on y trouvera l'explication d'une tolérance que de loin on a quelque peine à comprendre.

C'était à l'époque où la guerre d'Amérique occupait tous les esprits; de plus, une rupture paraissait imminente entre l'Angleterre et la France. Or, si la guerre venait à éclater, l'avidité bien connue des Français pour les nouvelles devrait encore redoubler. Cette idée conduisit un réfugié français, nommé Serre de Latour, au projet d'une gazette qui serait composée en français à Londres et distribuée en France; et il s'associa à cet effet avec une sorte de chevalier d'industrie anglais. Mais comment faire admettre cette gazette en France ? L'intérêt aplanit tout. Le ministère français avait besoin de connaître à

fond l'Angleterre : de Latour fit adroitement sentir de quelle utilité pouvait être pendant le cours de la guerre prête à s'engager un journal qui, entre autres choses, donnerait des extraits fidèles des cinquante-trois gazettes qui paraissaient à Londres toutes les semaines ; il vaudrait au gouvernement cent espions, et il lui rapporterait au lieu de lui coûter.

M. de Vergennes donna son consentement. Mais il était bien difficile qu'un journal écrit dans un pareil milieu n'oubliât pas la mesure qui convenait de l'autre côté du détroit. Et de fait, dès le second numéro le *Courrier de l'Europe* était proscrit en France. On trouva qu'il critiquait notre ministère d'une façon indécente, insolente même, et que les termes dans lesquels il parlait du roi et de la reine ne pouvaient être tolérés. La police le fit saisir dans tous les lieux publics ; le roi même se montra si irrité de l'audace de ces nouveaux gazetiers que non-seulement il ordonna d'empêcher l'introduction du Courrier par la poste, mais qu'il défendit à ses ministres mêmes d'en recevoir aucun exemplaire.

Cette proscription était un coup mortel pour la nouvelle feuille. C'est ce que comprirent parfaitement ses entrepreneurs. Ils députèrent vers M. de Vergennes pour obtenir la levée de l'interdit, rejetant la faute du passé sur le sieur Morande, l'auteur tristement fameux du *Gazetier cuirassé*, et promettant de se renfermer dans *les bornes de l'honnêteté des autres gazettes étrangères introduites en France*. M. de Vergennes réussit à vaincre la répugnance du roi, auquel il représenta que *le meilleur moyen d'arrêter les sarcasmes de cette feuille était de lui permettre l'entrée de la France*.

Les portes furent donc de nouveau ouvertes au Courrier, qui se montra d'abord aussi obséquieux pour le ministère qu'il avait été indécent dans l'origine. Mais, quelques promesses qu'il eût faites d'être sage, il lui arrivait de temps en temps de s'oublier, et, « malgré l'excessive indulgence du ministère à son égard, sans doute à raison de sa nature anglaise, qui supposait une indépendance particulière, il fut plus d'une fois saisi, disent les *Mémoires secrets*, et il en résultait une frayeur continuelle de le voir supprimer. L'abondance des matières qu'on y traitait lui procurait nécessairement beaucoup plus de lecteurs qu'aux autres gazettes, d'autant que l'on s'y permettait de fréquents écarts et une liberté infiniment plus grande qu'ailleurs. Aussi les différents partis de ce pays-ci, dans tous les genres, eussent-ils été désolés d'un événement qui les aurait privés de ce réceptacle de leurs querelles et de leurs injures. »

C'était là, en effet, une des utilités des gazettes étrangères. La Harpe, dans sa *Correspondance littéraire* (Lettre LX), raconte, à ce sujet, une piquante anecdote qui se rapporte précisément à notre gazette anglo-française. « Le rédacteur du *Courrier de l'Europe*, dit-il, menacé de perdre le privilége de faire entrer ses feuilles en France à cause de l'article de M. de P***, s'est justifié d'une manière qui a étonné bien du monde : il a montré une lettre qui lui recommandait cet article de la part d'une des premières personnes de l'État (le comte de Maurepas). On s'est tu à la vue de ce nom qu'on ne s'attendait pas à trouver là. »

Et non-seulement on ne le supprime pas, on va jusqu'à lui

tendre la main dans un moment où il est près de sombrer. Un jour le ministère anglais vient à s'aviser du tort que cette feuille, qu'un de ses hommes d'État appelait un espionnage public, peut faire à l'Angleterre, en répandant sur ses affaires intérieures une lumière indiscrète. On cherche s'il n'y aurait pas quelque moyen légal d'en arrêter la publication; mais la loi est muette, ou plutôt la loi permet d'imprimer en français, en grec, en hébreu, tout ce que les journalistes anglais impriment dans leur langue, et il fallait respecter la loi, ou en faire une nouvelle : tel était l'avis de quatre célèbres jurisconsultes consultés à ce sujet. Que fait alors le ministère anglais? Ne pouvant empêcher l'impression du Courrier, il imagine d'en arrêter du moins l'expédition pour la France : il prétend que les ballots du journal sont autant de ballots de marchandises, et il fait mettre l'embargo sur les paquets qui s'expédiaient deux fois la semaine par les paquebots.

On pensera que le ministère français va applaudir à une mesure qui le débarrasse d'un auxiliaire très-incommode. Pas du tout : M. de Vergennes permet aux éditeurs du Courrier d'établir une imprimerie à Boulogne-sur-Mer pour y imprimer leur journal à mesure de sa publication à Londres. Il y mit, il est vrai, la condition que la reproduction faite ainsi en France serait soumise à la censure de l'abbé Aubert, mais le Courrier n'en continua pas moins à être pour le gouvernement un objet de continuels ennuis, et on le croira aisément quand j'aurai dit que l'écrivain chargé de cette reproduction *libre* fut Brissot, celui-là même qui, dix années plus tard, devait jouer un si grand rôle dans la Révolution française, et il n'avait accepté

ces « occupations de journaliste, alors si peu estimées, c'est lui qui le dit, que pour avoir à ses ordres un papier qui pouvait répandre des principes dont il était un fervent enthousiaste. »

On peut juger par cet exemple des perplexités d'un gouvernement qui ne savait où il allait. Et il aurait fait plus encore pour le *Courrier de l'Europe*, si l'on en croit la *Correspondance secrète :* il lui aurait acheté au prix de quatre mille souscriptions la promesse qu'il ne parlerait qu'en faveur de la France. Ce qui est certain, c'est que l'ancienne monarchie eut recours à ce moyen, que presque tous les gouvernements ont employé depuis. « Jamais nous n'avons tant dépensé qu'aujourd'hui à gagner les gazetiers », écrivait, à la date du 6 janvier 1749, un homme dont on ne saurait suspecter le témoignage, le marquis d'Argenson (*Mémoires*, édit. elzévir., t. III, p. 237). C'était une faiblesse que des flibustiers littéraires devaient exploiter avec la dernière effronterie.

Il y avait, contre tous ces embarras, un expédient, un remède bien plus simple et plus efficace : c'eût été de donner une plus grande liberté à la presse nationale. On ne s'en avisa pas, ou l'on ne crut pas devoir en essayer.

Quoi qu'il en soit, les gazettes étrangères circulaient assez librement en France, et cela, paraît-il, dès l'origine des journaux. C'est du moins ce qui résulte d'un factum lancé en 1648 par Renaudot contre un gazetier de Cologne qui l'avait attaqué. « Si vous voulez, répond-il à son agresseur, persuader à un chacun que le gazetier de Cologne puisse corriger celui qui fait les gazettes à Paris, qu'il commence à en faire de meil-

leures que lui, et qu'il le fasse croire au peuple, juge qui ne flatte point, et à qui vous vous devez prendre de ce que celles que vous envoyez sont d'un si mauvais débit qu'il y a peu de personnes qui en veuillent pour le port, et moins pour leur prix, quelque petit qu'il soit, et moindre que le parisis des nôtres..., tandis que celles de Paris manquent plutôt que les curieux pour les arracher des mains des colporteurs, encore toutes moites de l'impression. »

Outre le fait de leur circulation en France, il résulte de ce passage que les gazettes étrangères se colportaient dans les rues, comme la gazette de Renaudot, et que le prix en était très-minime. On les lisait dans les cafés, sur le quai des Augustins, dans les Charniers des Innocents; plus tard, dans les cabinets littéraires, qui datent du milieu du XVIIIe siècle, et dans les clubs, importation anglaise que l'on trouve à Paris dès le commencement de ce même siècle. François Colletet, dans son *Tracas de Paris* (1660), parle des curieux qui se pressaient dès lors sur le quai des Augustins pour lire les gazettes :

Mais, en faisant chemin, regarde,
Sans t'amuser à la moutarde,
Tous ces lecteurs de nouveautés
Dans ces boutiques arrêtés.
L'un sur son nez met sa lunette
Afin de lire la gazette,
Écrite en prose, écrite en vers,
Des nouvelles de l'univers.
C'est un plaisir, pour ces lectures,
De voir les diverses postures.
Parmi ces gens, en voilà deux

Fichés tout droits comme des pieux ;
D'autres rangés sous étalages,
Tout ainsi comme des images ;
Ceux-là dessus un banc pressés,
Ceux-ci sous la porte entassés :
Car chaque boutique est si pleine
Qu'on n'y saurait tenir qu'à peine.
Celui qui lit plus promptement
Prête à l'autre un commencement (1).
Un autre curieux demande
Une gazette de Hollande,
Et celui-ci celle d'Anvers....

Cette circulation des journaux étrangers était-elle, dans les commencements, assujettie à quelque condition, c'est ce que je ne saurais dire ; mais plus tard les propriétaires de ces feuilles achetèrent le droit de les faire entrer en France par une contribution versée dans la caisse du ministère des affaires étrangères, et dont la quotité variait suivant des considérations de diverse nature.

Ce qui est certain, dans tous les cas, c'est que les journaux étrangers de toute sorte ont toujours abondé à Paris, à la grande satisfaction du public, qui y trouvait un dédommagement de la stérilité de la Gazette, et en dépit de la feuille officielle, qui aurait voulu se réserver le privilége exclusif « de ne rien dire, ou de dire des riens. » On pense bien, en effet, que

(1) Renaudot avait partagé les huit pages de sa gazette en deux cahiers de quatre pages chacun, « cela, dit-il, pour la commodité de la lecture, qui est plus facile à diverses personnes étant en deux cahiers. » Nous verrons la plupart des gazettes de Hollande divisées de même en deux parties, dont la dernière porte ordinairement le titre de Suite ou de Supplément.

la tolérance de l'administration à l'égard des journaux étrangers n'était pas du goût des propriétaires de la Gazette, qui ne cessèrent, depuis Renaudot, de réclamer contre ce qu'ils appelaient la violation de leur privilége. J'ai trouvé sur ce sujet un mémoire de l'un d'eux, le chevalier de Meslé, publié vers le milieu du XVIIIe siècle, et qui m'a paru renfermer des particularités assez curieuses pour que je l'analyse ici.

« La *Gazette de France*, y est-il dit, était autrefois très-intéressante, elle était le précis vrai des gazettes étrangères; mais depuis que les fermiers des postes les introduisent toutes dans le royaume, elle ne peut plus satisfaire la curiosité : toutes les nouvelles sont lues dans les gazettes étrangères avant que celle de France paraisse.

« Les fermiers des postes, en effet, non contents du bénéfice que leur donnait le transport de ces gazettes, avaient d'abord essayé de les débiter à la poste même. Les libraires-imprimeurs s'y étanr opposés, ils tournèrent la difficulté en établissant un bureau de débit chez l'un de ces libraires, nommé David. Ils vendaient chaque gazette de Hollande aux sujets du roi 40 écus par an, qui ne leur coûtait qu'environ 24 livres d'achat en Hollande : ils gagnaient donc 96 livres pour le port et le débit, ce qui était exorbitant. Tandis que lui, de Meslé, ne vendait celle de France que 18 francs par an, et que, pour faire participer tous les sujets du roi aux nouvelles qui pouvaient les intéresser, il la faisait réimprimer en petits caractères sur une demi-feuille, et l'envoyait dans toutes les provinces à 7 livres 10 sous par an, franche de port.

« Et les fermiers avaient fait plus : ils avaient établi chez le

même David un bureau de correspondance où tout le monde pouvait porter des avis pour les faire insérer dans les gazettes de Hollande, en payant 20 sous par ligne : n'était-ce pas ouvrir une voie à tous les mauvais citoyens qui auraient voulu faire mettre dans ces gazettes des articles contre l'Etat ou des épigrammes contre les particuliers ?

« Il était défendu par les ordonnances des rois de faire entrer en France, sans permission, tous papiers imprimés chez les étrangers ; or, les plus dangereux, sans contredit, étaient les gazettes étrangères, qui se débitaient dans le royaume avant que les ministres fussent informés de ce qu'elles contenaient. Le ministère veillait attentivement sur la *Gazette de France*, qui était composée sous ses yeux : il savait qu'une fausse nouvelle peut causer de grands inconvénients ; mais ne perdait-il pas tout le fruit de sa vigilance, s'il était permis à messieurs des postes d'introduire et de faire débiter à Paris et dans tout le royaume des gazettes étrangères ? Les gazettes de Hollande étaient depuis trois ans de vrais libelles, qui attaquaient la religion, l'autorité royale, le ministère, et l'honneur des particuliers. Toutes les gazettes étrangères étaient remplies de maximes anglaises et républicaines, qui inspiraient l'indépendance et qui ne causaient que trop de fermentation dans les esprits.

« Enfin, les imprimeurs de province réimprimaient les gazettes de Hollande, auxquelles ils ajoutaient des articles de leur façon, pour les rendre encore plus intéressantes ; ils imprimaient toutes sortes de nouvelles et de relations, vraies ou fausses. Leur licence était effrénée. »

Cette dernière assertion, qui, dans tous les cas, prouverait la grande vogue dont jouissaient les gazettes de Hollande, me paraît difficile à admettre; mais le fait de leur contrefaçon à l'étranger est incontestable, comme nous le verrons plus loin. En 1728 la Gazette d'Amsterdam était réimprimée à Liége et à Genève, et en 1786 le représentant de la Hollande près la cour d'Autriche mandait à son gouvernement qu'un journal de Vienne annonçait qu'incessamment il serait publié de la Gazette de Leyde, six heures après son arrivée, une reproduction verbale, qui serait donnée à moitié prix; qu'un certain Charles Grandmenil avait obtenu à cet effet un privilége de six années; et quelque temps après le même diplomate annonçait l'apparition du premier numéro de cette contrefaçon, qui portait au front les armes de Hollande.

Les récriminations de la Gazette demeurèrent d'ailleurs sans effet, et les feuilles étrangères continuèrent à circuler en France. Je n'ai pas besoin de dire que pour se conserver cette faveur, qui pouvait à chaque instant leur être retirée, elles étaient tenues à une certaine circonspection. Il y avait pour elles, à la poste, un bureau spécial, qu'on trouve assez fréquemment mentionné dans les chroniqueurs, et où, très-probablement, elles aboutissaient toutes, comme cela se pratique encore aujourd'hui. La distribution et le débit en étaient ensuite opérés par des particuliers. C'est ce qui résulte implicitement du factum du chevalier de Meslé, et encore d'un fait que je rencontre dans les Mémoires de Palissot placés en tête de l'édition de ses œuvres donnée à Liége. Deux individus, dit-il, étaient venus en 1759 lui proposer le débit et la distribution des gazettes

étrangères dans tout le royaume, *comme une idée nouvelle*, qui pouvait être très-avantageuse, et qu'on pouvait solliciter avec d'autant plus d'espoir de succès que cette distribution n'appartenait à personne. Palissot se mit en campagne et obtint l'autorisation nécessaire. Mais, au moment d'en venir à l'exécution, il fut arrêté par les réclamations de David, qui prétendit être en possession du débit de ces gazettes. Cette affaire fit beaucoup de bruit, dénaturée qu'elle fut par les nombreux ennemis de Palissot. Quoi qu'il en soit, David, qui n'avait joui, *comme ses pères*, que sur de simples concessions des administrateurs des postes, consentit à s'associer Palissot, à condition que celui-ci obtiendrait du duc de Choiseul des lettres patentes qui confirmeraient et légaliseraient sa possession, et de la compagnie des postes un abonnement qui le mît à même de donner au public les gazettes étrangères au prix de 36 livres, au lieu de 120, prix ordinaire de ces gazettes jusqu'alors.

Palissot, qui avait l'honneur de partager sa maîtresse avec M. de Choiseul, obtint l'une et l'autre faveur; et il faut que l'opération, dans ces nouvelles conditions, fût encore assez bonne, car il y trouva, de son aveu, le moyen de réparer des pertes considérables qu'il avait faites dans une faillite où la presque totalité de sa fortune avait été engloutie.

Dans tous les cas, cette révolution radicale dans le prix des gazettes étrangères mérite d'être remarquée; elle rappelle, quoique d'un peu loin, celle, plus radicale encore, que devait opérer dans la presse française, trois quarts de siècle après, M. Emile de Girardin.

En 1779, on recevait à Paris, outre un certain nombre

de journaux de genres divers, neuf gazettes étrangères : la *Gazette d'Amsterdam*, la *Gazette de La Haye*, la *Gazette de Leyde* (*Nouvelles extraordinaires de divers endroits*), la *Gazette d'Utrecht*, la *Gazette de Clèves*, dite *Courrier du Bas-Rhin*; la *Gazette d'Altona*, la *Gazette de Bruxelles*, la *Gazette de Cologne*, et la *Gazette des Deux-Ponts*. Ces gazettes paraissaient deux fois par semaine, excepté celle de La Haye, qui paraissait trois fois. Elles coûtaient : celle d'Amsterdam, 48 livres; celle de Clèves, 42; les autres, 36.

A ces gazettes il faudrait ajouter le *Courrier de l'Europe*, dont nous avons parlé ci-dessus, qui ne figure pas sur la liste à laquelle j'ai emprunté le renseignement qui précède, sans doute parce que la circulation en était interdite au moment où cette liste fut dressée.

Comme on le voit, les gazettes de Hollande sont les plus nombreuses. Et de fait nul autre pays n'a enfanté autant d'écrits périodiques français de toute nature; ce sont aussi les plus intéressants pour notre histoire, les seuls à peu près dont il soit parlé, qui aient joué une sorte de rôle.

Cela a tenu à des raisons diverses : aux persécutions religieuses qui ont peuplé la Hollande de réfugiés français; à la liberté qu'y trouvaient les écrivains, liberté qu'on a bien un peu surfaite, mais plus grande néanmoins que celle qu'ils eussent trouvée partout ailleurs; enfin, au génie mercantile de la nation.

« Les gazettes, écrivait l'abbé Bianchi, ont pris naissance à Venise, dans un temps où cette république était le centre

des négociations de l'Europe. Depuis que les Hollandais ont acquis l'indépendance et formé une république de négociants, ils sont devenus les nouvellistes des nations les plus éloignées : à Constantinople, à Smyrne, au Caire, dans le Levant, dans les deux Indes, on lit les gazettes hollandaises comme à La Haye et dans les cafés d'Amsterdam. » Et il ajoutait : « Le *Courrier du Bas-Rhin*, qui a fait diverses réflexions sur la nature, la multiplicité et la libre communication des feuilles périodiques, prétend que les villes libres ou impériales sont plus favorables à ce commerce que les monarchies, et qu'il se publie un plus grand nombre de feuilles périodiques dans les villes de Cologne, de Francfort, de Hambourg, etc., que dans les royaumes d'Espagne, de Portugal, de France, de Suède, de Danemarck, où il semble que la maxime d'État exige qu'il n'y ait qu'une seule loi et une seule gazette (1). »

Ce n'est point ici le lieu d'approfondir la question de savoir où est né le journal, dont on s'est disputé le berceau avec une grande vivacité, comme autrefois celui d'Homère. Je me bornerai à dire que les prétentions de Venise reposent uniquement sur l'étymologie, évidemment italienne, du mot *gazette*, ce qui me paraît loin d'être une preuve concluante ; que celles de l'Angleterre, aujourd'hui hors de cause, s'appuyaient sur quelques numéros d'un Mercure apocryphe, fait, avec beaucoup d'habileté, il est vrai, pour les besoins de la cause ; et que celles de l'Allemagne ne me paraîtraient pas plus admissibles si elles

(1) Lettre au prince de Beaumont-Vintimille, reproduite par l'*Esprit des Journaux*, d'après les *Novelle literarie*.

n'avaient en leur faveur des arguments plus sérieux que ceux dont les étaye l'historien de la presse allemande, le docteur Prutz. Cet écrivain, aussi érudit d'ailleurs qu'il est original, a une manière de raisonner à lui. Après s'être fortement élevé contre les écrivains qui, dans cette question, se laissent guider par l'amour louable, mais intempestif, du clocher, il se prononce carrément pour l'Allemagne; sans se préoccuper des preuves que d'autres peuples pourraient apporter à l'appui de leurs prétentions, il proclame que la nation allemande était seule apte par son génie particulier, par son organisation démocratique, à inventer le journal, comme elle seule avait pu inventer l'imprimerie. Cette philosophie de l'histoire, si elle pouvait être admise, dit avec infiniment de raison M. Ruelens, simplifierait sans doute beaucoup la solution des grandes questions litigieuses; mais le moindre document est plus concluant que toutes les preuves abstraites, et, en fait de documents, M. Prutz ne produit rien de plus que ces feuilles volantes qui abondent dans presque toutes les bibliothèques.

De bonne heure, en effet, après l'invention de l'imprimerie, l'usage était devenu général d'imprimer sur des feuilles séparées et de vendre à bas prix les relations de tous les événements remarquables, de tous les faits propres à affriander les lecteurs. Ces récits, n'ayant trait en général qu'à un seul fait, se publiaient sous des titres divers, comme *Relations*, *Nouvelles*, *Lettres*, *Avis*, *Courrier*, et d'autres encore, dont ceux-là eurent le plus de succès, et sont restés, qui exprimaient de la manière la plus simple l'objet auquel ils se rapportaient; tels sont les mots *Gazette*, *Journal*, en français; en allemand, *Zeitung*; en fla-

mand, *Tydinge*, etc., etc. Ces relations détachées devaient naturellement conduire au journal; mais ce ne sont point assurément des journaux, elles n'en ont aucun des caractères constitutifs, ni uniformité de titre, ni succession régulière, ni périodicité fixe.

On ne peut pas davantage regarder comme des journaux ces correspondances commerciales, écrites dans toutes les langues, que les grandes maisons de commerce faisaient multiplier par des copies et échangeaient entre elles, afin de se tenir au courant des événements politiques de nature à influer sur les affaires.

La première publication quelque peu régulière qui soit venue jusqu'ici à ma connaissance vit le jour dans les Pays-Bas, à Anvers, au commencement du XVIIe siècle. Un imprimeur de cette ville, Abraham Verhoeven, obtint en 1605 des archiducs Albert et Isabelle le privilége « d'imprimer et de graver sur bois ou sur métal, et de vendre dans tous les pays de leur juridiction, toutes les nouvelles récentes (*Alle de nieuwe Tydinghen*), les victoires, les siéges et prises de villes que lesdits princes feraient ou gagneraient. » Il n'est pas question des batailles qu'ils pourraient perdre; et on peut aisément supposer qu'il n'eût pas été permis à Verhoeven de les imprimer, pas plus que de les graver sur bois ou sur cuivre.

On ne connaît d'ailleurs ce privilége que par la confirmation qui en fut accordée à Verhoeven en 1620. En profita-t-il immédiatement, et dans quelle mesure, c'est ce qu'on ne saurait dire, les plus anciens numéros des *Nieuwe Tydinghen* que possède la Bibliothèque royale de Bruxelles ne remontant pas au

delà de 1616. Mais on peut présumer que cette petite feuille parut d'abord à des intervalles indéterminés, suivant les événements. Cela résulte, au surplus, d'un avis du 19 avril 1617 disant qu'à l'avenir l'imprimeur fera paraître régulièrement, tous les huit ou neuf jours, les principales nouvelles de ce qui se passe dans les pays étrangers. En 1621 les numéros ont un numéro d'ordre, et ils se succèdent dès lors plus rapidement; ainsi les années 1622 et 1623 ont 179 et 141 numéros, ce qui fait environ trois numéros par semaine, et il en paraît toujours au moins un, même quand les nouvelles font absolument défaut : tout est bon alors à l'éditeur pour remplir son cadre, une pièce de vers, une ballade, un pamphlet, quoi que ce soit. Le numéro se compose le plus souvent de huit pages in-8, dont la première est occupée par un grand titre et une vignette empruntée d'ordinaire du principal événement dont il est question, et qui par conséquent varie chaque fois; la huitième page aussi est assez souvent remplie par une vignette.

Ce n'était là encore, tout illustré qu'il était, qu'un journal bien élémentaire; mais enfin c'était un journal.

Pour ce qui est des Provinces-Unies, de la Hollande, on croit avoir, à Amsterdam, quelques raisons de penser qu'il existait dans cette ville vers 1617 ou 1619 des gazettes, ou au moins une, paraissant deux fois par semaine; et l'on connaîtrait deux imprimés de l'année 1619, l'un de Leyde, l'autre de La Haye, ayant les apparences d'un numéro de journal. Mais ce ne sont là que de bien faibles indices; et, en résumé, la plus ancienne gazette de Hollande aujourd'hui est celle de

Harlem, *Haarlemsche Courant*, qui ne remonte qu'à 1656. C'est là, j'en conviens, une antiquité fort respectable déjà, mais qui ne suffit pas pour qu'on décerne à cette feuille le titre de « patronne de toutes les gazettes de l'Europe », comme l'a fait, dans ses *Lettres sur la Hollande*, M. Xavier Marmier, qui aurait pu, sans quitter Paris, voir, rue Coq-Héron, n° 5, un journal français, la *Gazette de France*, qui date de vingt-cinq ans plus haut, de 1631.

Bien longtemps auparavant, sans aucun doute, il parut en Hollande de ces feuilles volantes dont j'ai parlé, qui se publiaient après chaque événement remarquable, et avaient trait le plus généralement aux faits militaires. Même les premières publications de ce genre que l'on trouve en Angleterre à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, et qui se multiplièrent rapidement sous le nom de *News* (Nouvelles), étaient, pour ce qui concernait les affaires du continent, traduites le plus souvent du hollandais : les éditeurs avaient le soin de l'indiquer sur le titre. On pourrait voir là un argument en faveur de la Hollande dans la question de l'origine des journaux; mais, je le répète, on manque absolument de renseignements sur les premiers essais de a presse dans ce pays, essais, d'ailleurs, qui n'étaient probablement, comme la traduction, que d'imparfaites ébauches, et il ne s'y est point conservé que je sache de corps de journal antérieur à la seconde moitié du XVIIe siècle.

Mais, chose étrange, nous sommes plus riches sous ce rapport que les Hollandais eux-mêmes. J'ai été assez heureux pour déterrer à la Bibliothèque Mazarine quatre gazettes hollandaises

des années 1637 et 1639, dont je donne plus loin la description. Les deux premières, *Tydingen uyt verscheyden Quartieren*, et *Courante uyt Italien ende Duytschlandt*, partent du même jour, 20 juin 1637, et du même numéro 25, et s'arrêtent l'une et l'autre à la fin de 1643 ; ce qui peut faire supposer un double abonnement, pris et quitté pour les deux feuilles à la même époque, et en même temps autorise à leur attribuer une existence plus prolongée, comme une origine plus reculée.

Comment naquirent ces premières gazettes, à quel mobile cédèrent leurs fondateurs, je ne puis le savoir; mais on voit de bonne heure ces derniers préoccupés d'ouvrir à leurs publications un plus vaste champ. Éminemment doués, comme c'est le propre des Hollandais, de l'esprit des affaires, ils avaient bien vite compris quel excellent article d'exportation ce pouvait être que ces feuilles de nouvelles dont le public se montrait si avide, mais à la condition d'être écrites dans une langue plus universellement entendue que le hollandais. Le français était, je l'ai déjà dit et tout le monde le sait d'ailleurs, l'idiome le plus poli que l'on parlât alors en Europe, et le plus répandu, même en Hollande. La langue et la littérature françaises étaient familières aux classes élevées dans toutes les provinces de la république. « La langue française est si connue dans ce pays-ci, écrivait Bayle en 1684, que les livres français y ont plus de débit qu'aucuns autres, et il n'y a guère de gens de lettres qui n'entendent le français, quoiqu'ils ne le sachent pas parler. » Cependant l'usage de s'exprimer dans notre langue avait été adopté de bonne heure par la plupart des grandes fa-

milles, et quand vinrent les réfugiés, ils en popularisèrent la connaissance par leurs prédications, par leurs écrits, par les nombreuses écoles qu'ils fondèrent dans presque toutes les villes. Le français n'avait pas tardé à faire partie de l'enseignement public, et même à être substitué au latin dans l'enseignement des lettres et des sciences (1).

Quand donc les éditeurs hollandais songèrent à faire commerce de nouvelles, ils choisirent la langue française comme celle qui leur promettait le plus de lecteurs; ils trouvaient, d'ailleurs, parmi les réfugiés français, des plumes toujours prêtes, sinon toujours habiles. Quelques-uns firent aussi usage de l'allemand et de l'italien; mais les gazettes françaises ont toujours été de beaucoup les plus nombreuses, et aussi les plus courues.

La première gazette française de Hollande que je connaisse date de 1639. Elle a pour titre : *Nouvelles des divers Quartiers*. C'est la traduction littérale des *Tydingen uyt verscheyden Quartieren*, publiée parallèlement par le même éditeur, Broer Jansz, jadis courantier de Son Excellence. Elle s'arrête, comme l'ori-

(1) Voici une annonce que j'ai rencontrée dans la *Gazette d'Utrecht* de la fin de 1737, et qui m'a paru offrir son petit intérêt :

« Les bourgeois et régent de la ville de Veere avertissent que, la place de maître d'école française de cette ville étant devenue vacante, ils sont d'intention d'en disposer, le 1er avril 1738, en faveur d'une personne capable d'enseigner à la jeunesse les fondements de la langue française, comme aussi à lire, écrire et chiffrer, et qui ait une femme qui possède les qualités requises pour enseigner toute sorte d'ouvrages aux jeunes demoiselles et filles, moyennant qu'ils soient l'un et l'autre de la religion réformée. L'appointement est de 200 risdales par an; on lui donnera aussi une maison, avec franchise des taxes de la ville et autres profits, outre ce que les enfants payent par mois. »

ginal, à la fin de 1643, du moins à la Bibliothèque Mazarine, où je l'ai rencontrée.

A la même époque, un libraire d'Anvers publiait aussi parallèlement une gazette française et une gazette hollandaise, portant le même titre : *Den ordinarissen Postillion*, — *Le Postillion ordinaire*, — mais différant complétement par le texte.

Depuis lors, depuis le milieu du XVIIe siècle jusqu'au commencement de celui-ci, Amsterdam n'a cessé d'avoir une ou plusieurs gazettes françaises, autant du moins qu'on peut le conjecturer, et, dans tous les cas, à de très-faibles intermittences près. J'en trouve une à Leyde en 1678, laquelle fut, deux ans après, remplacée par les *Nouvelles extraordinaires*, devenues fameuses sous le nom de Gazette de Leyde. Rotterdam a la sienne vers 1680; La Haye vers 1690, Utrecht en 1710.

Toutes ces gazettes, si ce n'est peut-être les toutes premières, étaient écrites par des réfugiés, et dans un français contre lequel s'insurgeaient nos grands écrivains. « Les gazettes françaises faites à l'étranger, dit Voltaire, ont été rarement écrites avec pureté, et n'ont pas peu servi quelquefois à corrompre la langue. » Et Racine écrivait à son fils, en 1691 : « Mon cher fils, vous me faites plaisir de me donner des nouvelles; mais prenez garde de ne les pas prendre dans les gazettes de Hollande, car, outre que nous les avons comme vous, vous y pourriez apprendre certains termes qui ne valent rien, comme celui de *recruter*, dont vous vous servez, au lieu de quoi il faut dire *faire des recrues*. » Il paraît que ce mot de *recruter* avait quelque chose de bien étrange, car nous voyons Bayle, dans un passage que je cite plus loin, le défendre contre

je ne sais plus quel critique, en alléguant l'emploi qu'on en faisait à l'étranger, et qu'en faisait notamment le gazetier français de Hollande alors le plus renommé.

Cette faiblesse des gazettes françaises de Hollande sous le rapport du style n'a rien qui puisse surprendre. « Il est difficile, disait dès ce temps-là un des plus célèbres réfugiés, Saurin, que ceux qui ont sacrifié leur patrie à leur religion parlent leur langue avec pureté. » Cette dégénérescence d'une langue transplantée sur un sol étranger est, d'ailleurs, un fait qui s'est reproduit partout et dans tous les temps.

Ajoutons que ce n'étaient pas les plumes les plus habiles qui se vouaient à ce métier de gazetier, alors très-peu honoré, même dans la républicaine Hollande. « Ce qu'il y a de vrai, dit Bayle, qui lui-même regardait ces pauvres gazetiers du haut de sa philosophie, c'est qu'en ce pays-ci on ne fait aucun cas des gazettes, et qu'on en regarde les auteurs comme des gens qui vivent de cela, et qui, pour avoir du pain, glosent et médisent avec la dernière indiscrétion, et quelquefois sans aucune sorte de jugement. » (8 mai 1684.)

Des gens qui vivent de cela! Voilà qui est un peu bien superbe pour un philosophe, et l'on pourra s'étonner de trouver un pareil langage dans la bouche de Bayle; on se demandera comment un pareil homme a pu ne pas comprendre ce qu'il y avait en germe dans ce nouvel instrument de propagande, si imparfaits qu'en fussent les premiers essais. Les gouvernements l'avaient bien mieux compris, à en juger par les efforts qu'on leur voit faire dès l'origine pour museler le journal; s'ils ne l'ont pas étouffé dans son berceau, c'est que fort heureusement

ils s'avisèrent du parti qu'ils en pouvaient tirer eux-mêmes, et que plus tard il fut souverainement protégé par l'opinion publique.

Ce n'était point, d'ailleurs, un fait particulier à la Hollande, que ce dédain pour les gazetiers : il était universel; et c'est vraiment une chose étrange que cette répulsion de l'opinion publique venant s'ajouter aux persécutions du pouvoir contre une institution si éminemment utile aux intérêts des masses. Mais le fait est certain, les esprits eurent quelque peine à s'habituer à l'idée qu'on pût faire commerce public de nouvelles. En Angleterre même cela parut une nouveauté si suprenante et fit tant de bruit qu'un poëte dramatique, Ben Jonson, crut qu'il y avait là matière à un excellent sujet de comédie, et en composa l'*Approvisionnement des nouvelles*. Dans cette pièce, il ridiculise l'entreprise des *Weekly News*, la première publication périodique quelque peu régulière qu'ait produite l'Angleterre, et leur rédacteur Butter, qu'il appelle maître Cymbal, mais dont le vrai nom, qui, en anglais, signifie beurre, revient à chaque instant sous forme de calembour. Ben Jonson lui donne pour collaborateurs réguliers quatre coureurs de nouvelles ou émissaires, chargés de recueillir tout ce qui se dit à la cour, au cloître de Saint-Paul, rendez-vous des badauds de Londres, à la Bourse, et à Westminster, où siégeaient les tribunaux. A ces quatre nouvellistes en titre il adjoint un mauvais poëte, un docteur en médecine, et, comme rédacteur irrégulier, Lèche-ses-Doigts, cuisinier-poëte qui consacre ses loisirs à faire des devises et autres vers de confiseurs. Le personnel ad-

ministratif se compose de maître Cymbal, d'un secrétaire qui enregistre les nouvelles à mesure qu'elles arrivent, de deux commis, et d'une foule de cartons avec de grandes étiquettes. Une brave paysanne se présente au bureau de maître Cymbal, et demande pour deux liards de nouvelles, afin d'en faire présent à son curé. On la prie d'attendre quelques instants, parce que, si elle était servie à la minute, le public pourrait croire qu'on fabrique les nouvelles, au lieu de les recueillir.

Voilà ce qu'on applaudissait en Angleterre en 1625. Longtemps encore après, les écrivains politiques dédaignèrent de se mêler aux conteurs de nouvelles, auxquels ils refusaient le titre d'écrivains. « Un journaliste, écrivait Cléveland, a autant de droit au titre d'écrivain qu'un colporteur au titre de commerçant; quant à l'appeler historien, autant vaudrait qu'on appelât ingénieur un faiseur de souricières. »

En France non plus on n'avait qu'une très-médiocre estime pour les gazetiers en général, et une plus mince encore pour les gazetiers de Hollande, si l'on en pouvait croire l'article que leur a consacré un recueil d'ailleurs fort estimable, article que je n'aurais certes pas songé à exhumer, si l'on n'avait pris la peine de me le signaler du fond de la Hollande.

Dans son numéro de mars 1845, le *Magasin pittoresque* a reproduit, sous le titre de « le Gazetier de Hollande, vieille allégorie », une « grotesque figure, copiée dans le recueil des vieilles caricatures internationales », et représentant une « manière d'Esope, figure triviale mais expressive, les traits fortement marqués, le dos rond, les genoux cagneux, bizarrement accoutré », une latte au côté, et à son bonnet, en guise de

panache, une cuillère de bois, lequel, les yeux hagards et la langue pendante, fait effort pour soulever un broc.

Pour voir là dedans rien qui rappelle, de si loin que ce soit, un gazetier, un marchand, si l'on veut, un fabricant de nouvelles, il faut avoir assurément « le sens de l'allégorie bien fin », suivant l'expression du *Magasin pittoresque* lui-même. J'avoue que, pour ma part, j'ai eu beau tourner et retourner cette grotesque figure, l'examiner à la loupe, écarquiller les yeux, je n'ai pu y découvrir le moindre des traits caractéristiques du gazetier, et vingt personnes que j'ai interrogées, et des plus compétentes, n'ont pas été plus habiles. Je n'en ai que plus admiré la pénétration du rédacteur du commentaire qui accompagne la gravure. Écoutez-le : « Voici une grotesque figure. Est-ce la Hollande, demanderez-vous, la Hollande retranchée derrière son énorme broc, au lieu de l'urne classique de Boileau, et prête à inonder ses campagnes de sa boisson favorite, un océan de bière où se noieront les Français ? Nos pères avaient le sens de l'allégorie un peu plus fin, et les goûts mythologiques du temps le leur raffinaient encore. Ceci donc nous représente, s'il vous plaît, un journaliste, je me trompe, un gazetier hollandais. La Hollande, pays libre, compta bien vite, parmi les fruits de la liberté, la gazette. Voyez cette manière d'Esope.... Ce broc qu'il tient devant lui, et où vont plonger ses regards (erreur d'optique de la part du commentateur), n'est-ce pas l'emblème de sa feuille d'où sort cet intarissable flot d'encre qui menace de couvrir le monde ? Toujours plein et toujours vide, rempli le matin, épuisé le soir ; non plus le verre ni la bouteille qui suffisent à peine à étancher

la soif d'un seul buveur, mais le broc vaste et profond où peuvent se désaltérer largement toutes les lèvres; non plus le vin généreux coulant goutte à goutte comme une liqueur cordiale, mais la bière abondante comme l'eau, et vous noyant le gosier et l'estomac sans aller au cœur; non plus le livre, mais la gazette. Oui, regardez-le bien, c'est là ce redoutable nouvelliste qui sème par toute l'Europe ces bruits alarmants; qui parle des Turcs comme s'il assistait en personne aux délibérations du divan, et menace de cent mille janissaires Belgrade, le boulevard de la chrétienté. Mais où donc a-t-il vu toutes ces belles choses? Dans son broc, dans le fond de son énorme broc. Quel brasseur, grands dieux!... Oh! c'est un terrible homme! Le secret des ambassadeurs et aussi des nations est dans sa main. Voyez comme il est armé en guerre! Approchez un peu : un sabre au côté; par malheur, c'est un sabre de bois. Puis ce panache que de loin vous aperceviez à son bonnet, c'est une cuillère à bière, l'emblème de sa plume-fontaine. Et ces bottes éculées, prenez-y garde, ce ne sont rien moins que les merveilleux houzeaux du grand ogre, les bottes de sept lieues qui vous mènent en dix pas notre homme d'Amsterdam ou de La Haye à Paris, à Londres, à Madrid, sans qu'il sorte de son cabinet noir. »

Voilà qui est fort spirituel, sans doute; malheureusement tout cela porte complétement à faux, et, le dirai-je? ce n'est pas sans quelque chagrin que j'ai rencontré dans un recueil foncièrement libéral cette plaisanterie surannée, qui prouve qu'on n'a jamais vu une de ces gazettes de Hollande dont se

préoccupait si fort Louis XIV, qu'on ne sait même pas ce que c'était qu'une gazette.

Et puis on semble oublier que ces gazetiers hollandais étaient, en somme, des écrivains français; car, je ne saurais trop le répéter, ces gazettes de Hollande qui alimentaient le monde de nouvelles, autour desquelles il s'est fait tant de bruit, c'étaient les gazettes écrites en français, et non celles écrites en hollandais, que personne n'eût comprises hors des Provinces-Unies, et dont, par conséquent, on se souciait aussi peu en France, et ailleurs, qu'on se soucie aujourd'hui des gazettes turques ou chinoises, ou même des journaux hollandais actuels.

Ils faisaient cela pour vivre! Mais où donc est le mal? et en est-il si différemment aujourd'hui, je ne dirai pas seulement dans la profession de journaliste, mais dans toutes les autres, si libérales qu'elles soient? C'était pour eux un métier, soit, — et il y a de mauvaises langues qui prétendent que ce n'est pas autre chose de nos jours, — mais ce métier, sciemment ou non, ils l'exerçaient au profit de l'affranchissement des corps et des âmes.

Et songe-t-on aux difficultés qu'il présentait, ce métier, alors qu'il n'y avait ni chemins de fer, ni télégraphes, ni agence Reuter, ni manufacture Havas, et aux aptitudes qu'il exigeait? « Il faut, écrivait en 1700 le critique qui s'est caché sous le nom de Vigneul-Marville, il faut tant de sortes de connaissances pour bien écrire une gazette, que la plupart des gens regardent comme une chose de rien, que je ne sais com-

ment on a osé l'entreprendre. » Et il ajoute : « Il n'y a qu'une seule chose qui fait tort à celui qui l'écrit, c'est qu'il n'est pas entièrement le maître de son ouvrage, et que, soumis à des ordres supérieurs, il ne peut dire la vérité avec la sincérité qu'exige l'histoire. Si on lui accordait ce point-là, nous n'aurions pas besoin d'autres historiens. » Un autre critique, qui eut la velléité d'écrire l'histoire des journaux, Camusat, appuie cette opinion de Bonaventure d'Argonne sur l'utilité des gazettes, mais il se prononce, lui, pour la liberté restreinte. Je demanderai la permission de citer ce passage, curieux au point de vue général, et, de plus, intéressant d'une façon toute spéciale notre sujet :

« Comme les gazetiers, dit-il, tendent fréquemment des piéges à notre crédulité, la prudence exige que nous apportions à la lecture de leurs ouvrages toute la circonspection qui nous peut empêcher d'être leurs dupes. Par exemple, ces messieurs ne manquent jamais de relever avec emphase le moindre avantage que remporte leur parti, et ils ont le même soin d'atténuer les bonnes fortunes du parti contraire. Il est vrai qu'ils ne font souvent en cela que suivre la loi qu'on leur impose, et qu'ils sont rarement les maîtres de raconter les événements tels qu'ils arrivent. Peut-être même qu'à peser les choses au poids de la politique, la violence qu'on leur fait sur cet article n'est pas condamnable. Une fausse nouvelle débitée en de certaines circonstances, une nouvelle véritable supprimée pendant vingt-quatre heures, sont souvent le salut d'un grand État, et peuvent être l'origine des intrigues les plus importantes. Croit-on que, s'il y avait eu des gazettes à Rome du temps de Claude,

Agrippine eût trouvé bon qu'un gazetier indiscret eût annoncé la mort de cet empereur, et rompu par là les mesures qu'elle prenait pour faire tomber l'empire à son fils? Non certainement; et elle eût eu raison.

« Il n'est rien de si raisonnable que cette gêne que les princes imposent aux gazetiers, quand c'est pour une fin légitime, et en général il ne serait point à propos de laisser à ces sortes d'écrivains une liberté sans bornes, ni de leur permettre les réflexions hardies plutôt que sensées qui ne leur sont que trop ordinaires en certains pays. L'arrangement de la société demande qu'on les réprime, et l'expérience apprend que, dans les pays où les nouvellistes se piquent de sincérité, leurs gazettes sont moins des relations que des satires. En voici un exemple dont toute l'Europe a été témoin :

« Les Hollandais ont affecté autrefois de maintenir une grande liberté d'écrire, et en cela ils suivaient les vues d'une politique saine et éclairée. Mais qu'en est-il aussi arrivé? C'est que, le gazetier s'étant emporté à parler insolemment de Louis XIV, déjà irrité des libelles insultants et des médailles frappées contre lui, le prince s'en prit à ses maîtres, et leur fit payer chèrement leur condescendance. M. de La Fare attribue en partie la guerre de 1672 à cette cause. Dans la suite, il s'est trouvé d'autres auteurs qui ont poussé si loin leurs invectives contre les têtes couronnées, et eu si peu de ménagements pour les puissances, que les États généraux ont été dans l'obligation de mettre ordre eux-mêmes à tant d'excès. C'est ce qu'ils ont fait, par exemple, à l'égard des *Nouvelles des cours de l'Europe*, publiées par Gueudeville. Sur les plaintes que M. d'A-

vaux leur porta de l'extravagante fureur de ce moine défroqué, ils lui défendirent de se mêler d'un métier où le savoir-vivre, le sang-froid et l'observation des bienséances sont d'un si grand usage. »

Que les insolences des gazetiers de Hollande aient été la cause déterminante de l'invasion de 1672, il est permis d'en douter; ç'a pu être tout au plus un prétexte, et, à défaut de celui-là, d'autres n'auraient pas manqué au conquérant.

Voici d'ailleurs le passage du marquis de La Fare, qui ne donne pas précisément tort au gazetier : « On recommença la guerre, qui n'avait d'autre but que l'abaissement de la Hollande, dont le gazetier avait été trop insolent, et d'autre fondement que l'envie que Louvois, secrétaire d'État de la guerre, fils de Tellier, conçut alors de se faire valoir et d'embarrasser Colbert, leur ennemi, en l'obligeant de fournir des sommes immenses. Cette guerre s'entreprit d'abord de concert avec Charles II, roi d'Angleterre, qui avait envie d'abaisser les Hollandais, en quoi il avait plus de raison que nous, car il attaquait les ennemis naturels du commerce d'Angleterre, et pour nous, nous attaquions des gens dont le commerce et l'alliance nous étaient avantageux. » Et plus loin il ajoute encore : « Un État ne doit jamais agir contre de certains intérêts fondamentaux, à moins qu'il ne soit résolu de pousser les choses à l'extrémité et ne voie de l'apparence au renversement total de la puissance qu'il attaque. Nous n'avons jamais songé à prendre la Hollande, mais à la châtier. Mauvais dessein! car nous avons imprimé la crainte et la haine dans le cœur de gens qui par leur intérêt propre étaient naturellement nos al-

liés, et nous l'y avons imprimée de manière qu'ils ont prodigué leurs biens et risqué leur liberté pour nous abattre (1). »

Je trouve dans ces mêmes Mémoires du marquis de La Fare une curieuse particularité, que je rapporterai tout de suite ici. On connaît la folle entreprise du chevalier de Rohan, en 1674, pour ouvrir la Normandie aux Hollandais. Les États de Hollande, dit notre auteur, étaient convenus, entre autres choses, que, quand tous leurs préparatifs seraient achevés, ils feraient mettre certaines nouvelles dans leur gazette. Elles y furent mises en effet, et pendant qu'une flotte hollandaise cinglait vers les côtes de France, les conjurés accouraient en Normandie. On sait le reste.

L'histoire de notre Gazette offre une particularité du même genre. Le numéro du 31 décembre 1683 parut avec la lettre initiale du titre imprimée en rouge, ce qui ne manqua pas, on le pense bien, d'intriguer les lecteurs, et donna lieu à toutes sortes de suppositions. C'était, dit-on, un signe convenu entre le chancelier de France et le révélateur d'un complot tramé par les jésuites contre la vie de Louis XIV.

Pour en revenir à l'invasion de 1672, nos lecteurs sont maintenant à même d'apprécier pour combien l'insolence du gazetier d'Amsterdam a pu entrer dans cette entreprise, dont les conséquences ont été si graves, et qui, à elle seule, expliquerait de bien autres emportements.

Cependant, je l'ai déjà dit, le grand roi se préoccupait fort

(1) *Mémoires et réflexions sur les principaux événements du règne de Louis XIV*, et sur le caractère de ceux qui y ont eu la principale part, par M. L. M. D. L. F. (*Rotterdam*, 1716, in-8), p. 66, 74.

des gazettes de Hollande; répétons-le, car nous ne sachions pas de meilleur argument en faveur de leur importance, il avait soin de se les faire lire toutes. La vérité, qu'il eût difficilement accueillie de la bouche de ses conseillers, il la cherchait dans ces feuilles damnées. Il y devait trouver souvent sur sa politique, je ne dirai pas des réflexions, — il y en avait peu, — mais des mots malsonnants, qui pouvaient faire trembler le foudre dans ses mains; et nul doute qu'il eût écrasé ces audacieux, s'ils n'eussent été hors de ses atteintes.

Cela m'amène à m'expliquer sur une histoire de gazetier de Hollande enlevé par ordre de Louis XIV et enfermé au Mont-Saint-Michel, histoire forgée, ou tout du moins très-dénaturée par une imagination inventive, et qui va, comme tant d'autres, se répétant de livre en livre, si bien que les fouilleurs hollandais ont dû en prendre note comme d'un fait intéressant l'histoire de la presse dans leur pays. C'est ainsi qu'elle m'a été signalée par M. Campbell, qui l'avait relevée dans l'*Histoire des Montagnards*, d'Alphonse Esquiros, édition illustrée, où « il serait question d'un gazetier de Hollande qui, sous Louis XIV, aurait été tenu prisonnier dans les oubliettes du Mont-Saint-Michel, et y serait mort dans des tortures atroces. Ce malheureux s'appelait Franchin, et aurait été invité par Louis XIV à se rendre en France, où il aurait été fait prisonnier, et gardé pendant dix-sept ans dans une cage de fer, que Louis-Philippe aurait fait détruire lors de son voyage en Normandie. »

M'étant reporté à l'*Histoire des Montagnards*, dont je n'ai trouvé à la Bibliothèque impériale qu'une édition, non illustrée, j'y ai vu, en effet, que, dans un passage de l'introduc-

tion où il est question des prisonniers d'État, M. Esquiros en impute deux à Louis XIV : l'homme au masque de fer et le gazetier de Hollande, sans autre détail. J'ai voulu alors remonter à la source, et voici ce que j'ai lu dans une *Histoire du Mont-Saint-Michel comme prison d'État :*

« Parmi les détenus, il en est un qui a laissé de profonds souvenirs : c'est un *journaliste hollandais* nommé Henri Dubourg. (Ici ce n'est plus Franchin, altération probable du nom de Tronchin, rédacteur de la *Gazette d'Amsterdam.*) Cet écrivain rédigeait *à Francfort* une feuille politique que son indépendance et son courage avaient entourée de l'estime publique. Louis XIV ayant été plusieurs fois l'objet de ses vives critiques, le journaliste vit l'intimidation et la séduction tenter tour à tour d'obtenir son silence. Vains efforts! le patriote fut inflexible; on ne put acheter sa plume, ni la briser; sa verve indépendante n'en prit qu'un essor plus hardi. Il attaqua même l'ambition et la tyrannie du grand roi avec une vigueur et une justesse qui allumèrent dans le cœur de ce souverain le vœu et le besoin d'être vengé. Il fit appeler le lieutenant général de police, et, après lui avoir communiqué un des articles, il lui déclara que ni la nationalité de l'auteur ni l'inviolabilité du sol ne pouvaient le soustraire au châtiment. Des émissaires affidés reçurent des instructions et *partirent immédiatement pour la Hollande.* Arrivés *à Francfort*, ils étudièrent d'abord les habitudes du journaliste. Un soir que, seul et plein de sécurité, il quittait l'imprimerie de sa gazette, il est saisi par quatre hommes, bâillonné, et jeté dans une chaise de poste qui prend au galop la route de France. »

fini par mettre sa plume au service des cours étrangères : si bien que, ne se croyant pas en sûreté à Paris, il en sortit furtivement à la fin de 1744, et se réfugia à Francfort, où, pour nous servir des termes des instructions envoyées pour son interrogatoire, « il distribua et fit distribuer des feuilles périodiques, qu'il composait avec la licence la plus effrénée et sans aucun égard au respect qui est dû aux têtes couronnées. »

Je ne connais de ces feuilles périodiques, ou plutôt de ce libelle, qu'un exemplaire, probablement unique, à la Bibliothèque de l'Arsenal. Il est sous forme de lettres, et se compose de deux petits tomes, contenant ensemble vingt-cinq lettres d'étendue fort inégale, et intitulés, le 1er, *L'Espion*, et le 2e, *Le Mandarin chinois en Europe;* à Pékin, chez Ochaloulou, libraire de l'empereur Choanty, dans la rue des Tigres; avec cette épigraphe : *Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi.*

Le premier tome est terminé par une clef historique; il est dédié à S. A. S. le duc de Virtenberg. Le second tome l'est « à Sa Majesté Impériale le Bon Sens », à qui Dubourg promet de « faire pleuvoir sur les calyphes et les visirs qui s'affranchiraient de ses lois la dragée amère de la satire, et de mêler d'une main respectueuse de l'absinthe dans le nectar de la flatterie qui les enivre sans cesse. » Du reste, il assure, dans sa préface, qu'on « ne trouvera point chez lui cette basse partialité qui dégrade les ouvrages de ce genre. » Écoutez plutôt. Dans sa douzième lettre, il supplie ceux qui n'ont souscrit que pour trois mois de revenir à la charge pour le reste de l'année, sans quoi c'est la dernière feuille qu'ils recevront, et il insiste particulièrement auprès des calyphes et de leurs mandarins du premier ordre,

auxquels il essaye de faire comprendre qu'il est de leur intérêt de souscrire aux *Lettres chinoises*. « Malheur à celui qui les « aura dédaignées, s'il joue un rôle éclatant sur le théâtre du « monde! Orosmane se charge de l'en faire repentir. » Et ailleurs : « La plupart des mandarins de l'Europe sont brouillés « avec la vérité depuis bien longtemps : aussi la nouvelle que « je leur annonce ne coulera pas agréablement dans leurs « oreilles. N'importe; je suis payé pour venger les outrages « que les grands font à la raison, je m'acquitterai de mon de- « voir. Il n'y a qu'un *seul moyen de faire tomber la plume de mes « mains, c'est d'éblouir mes yeux par l'éclat de l'or.* » (Lettre 15, t. 1, p. 107.)

Voilà l'homme. Quant au pamphlet, une courte citation suffira pour en donner une idée. « Il y a une Agrippine en Eu- « rope. Son époux Claudius ne règne point, il ne sait qu'obéir; « il adopte, il approuve, il applaudit : voilà ses occupations. « Agrippine commande avec un empire absolu; ses avis do- « minent dans les conseils; elle punit, elle récompense, elle « condamne et elle absout : son pouvoir est sans bornes. Si le « jeune Néron n'est point encore à la place de Britannicus, « c'est que Claudius est encore en vie. D'ailleurs, toutes les « mesures sont prises. Grand Dieu! *quelles ressources ne trouve- « t-on pas dans les secrets de la chimie! La tendresse d'une mère « est bien ingénieuse!* » (T. 1, p. 85.)

Si l'on veut bien se rappeler quels rapports existaient à ce moment entre les cours de Paris et de Madrid, on comprendra la sensation que dut produire une attaque aussi odieuse. Quoi qu'il en soit, vivement traqué par la police française, Dubourg

finit par être arrêté à Francfort, et il fut immédiatement dirigé sur le Mont-Saint-Michel. Les instructions envoyées pour son interrogatoire à l'intendant de la généralité de Caen sont des plus rigoureuses. « S'il ne répondait pas clairement, écrivait Voyer-d'Argenson, je ne craindrais pas de lui dire qu'il s'expose à une *question inévitable*, parce que tout ce qui est crime d'État se règle par des maximes différentes du droit commun. » Il ne paraît pas qu'il ait été nécessaire de recourir aux moyens d'intimidation insinués par le ministre. Dubourg s'avoua sans trop de difficulté l'auteur de l'*Espion chinois*, et confessa même qu'il avait agi à l'instigation de certaines cours d'Allemagne. Mais si ces aveux lui épargnèrent la torture, ils ne rendirent point sa captivité plus douce. On en jugera par un extrait d'un rapport dressé par un agent qui avait été envoyé au Mont pour vérifier l'état des dépenses relatives au prisonnier, dont les religieux réclamaient le remboursement.

« Premièrement, lit-on dans ce curieux document, j'ai vu qu'ils ont fait faire deux portes neuves, épaisses de plus de deux pouces, larges de trois pieds, sur sept à huit de hauteur, dont une sert à l'entrée de la voûte, et l'autre à l'appartement où est la cage; toutes les deux bien garnies de bandes de fer, avec deux serrures et deux forts verrous à chaque porte. Il y avait à la fenêtre de l'appartement, qui est une grande voûte, une grille de fer que la rouille avait minée en haut et en bas des barreaux. Ce prisonnier leur étant si étroitement recommandé, ces religieux ont été obligés de faire placer deux fortes grilles à cette fenêtre, une en dedans, l'autre en dehors. La première pèse 150 livres, la seconde 500, suivant les mémoires

que ces messieurs m'ont représentés. Il a été aussi besoin de près de 30 livres de plomb pour enclaver ces grilles. On a aussi été obligé de faire réparer la cage, qui est de huit à neuf pieds en tous sens, et pour ce il a été besoin de crampons, ceintures et bandes de fer. On a aussi fait couvrir la cage avec sept à huit grosses planches de bois, l'eau filtrant dans le mauvais temps à travers la voûte et qui tombait dans la cage, ce qui incommodait beaucoup le prisonnier. Pour toutes ces dépenses, ces messieurs me les font monter à 420 livres. » Les religieux, du reste, se montrèrent, à ce qu'il paraît, compatissants pour leur prisonnier; mais les quelques adoucissements qu'ils purent apporter à sa cruelle situation n'étaient que des palliatifs bien insuffisants pour combattre l'influence délétère d'un souterrain où le froid et l'humidité étaient tels, qu'après six heures de séjour le président de l'élection d'Avranches avait été forcé d'interrompre l'interrogatoire du prisonnier, et de se retirer, après avoir consigné dans son procès-verbal qu'il y était contraint par la température glaciale du lieu, qu'il lui était impossible de supporter davantage. Dubourg y résista pendant un an et quatre jours; il mourut dans un accès de folie furieuse, « sans repentir et en désespoir, dit le rapport officiel, après avoir déchiré tous ses habits, » le 26 août 1746.

Voilà toute cette histoire, qu'on a si étrangement défigurée.

Ce n'est pas moi assurément qui chercherai à atténuer l'odieux de pareilles atrocités; tout ce que je veux faire remarquer, c'est que ce ne fut point par les gazettes de Hollande qu'elles furent provoquées. Ces gazettes, en effet, ont un peu joué le rôle du bouc émissaire : on a volontiers mis sur leur

compte toutes les iniquités imputables aux écrits plus ou moins périodiques de toute nature publiés en Hollande, — et même ailleurs, comme on vient de le voir, — dans les XVIIe et XVIIIe siècles, et que, pour la forme au moins, il importe de distinguer.

Nous avons dit comment s'était faite d'abord la propagation des nouvelles, au moyen de feuilles volantes publiées à mesure que les événements se produisaient, et, en général, n'ayant trait chacune qu'à un seul événement. L'expansion du commerce, les relations plus multipliées entre les diverses nations, leurs luttes mêmes, surtout les guerres, rendirent ces publications plus fréquentes ; on fut naturellement conduit à réunir plusieurs événements sur la même feuille ou dans le même cahier ; enfin on en vint à donner un titre uniforme à ces feuilles volantes, à établir entre elles un ordre de succession et à leur assigner un retour périodique : on eut alors ce qu'on appela, suivant les pays, *tydinghen*, *zeytung*, *gazette*, ce qu'on désigna plus tard sous le nom, parfaitement approprié, de *papier-nouvelles*, ce qu'aujourd'hui enfin nous nommons, en France, *journal*, nom réservé, dans l'origine, aux écrits périodiques littéraires.

C'était, à cette époque, je l'ai déjà fait observer, une grosse affaire que la composition d'une gazette. « Si, dit le créateur de notre première feuille périodique, Théophraste Renaudot, si la crainte de déplaire à leur siècle a empêché les bons auteurs de toucher à l'histoire de leur âge, quelle doit être la difficulté d'écrire celle de la semaine, voire du jour même où elle est

publiée! Joignez-y la brièveté du temps que l'impatience de votre humeur me donne, et je suis bien trompé si les plus rudes censeurs ne trouvent digne de quelque excuse un ouvrage qui se doit faire en quatre heures de jour que la venue des courriers me laisse, toutes les semaines, pour assembler, ajuster et imprimer ces lignes. En une seule chose, ajoute-t-il, ne céderai-je à personne, en la recherche de la vérité, de laquelle néanmoins je ne me fais pas garant, étant malaisé qu'entre cinq cents nouvelles écrites à la hâte, d'un climat à l'autre, il n'en échappe quelqu'une à nos correspondants qui mérite d'être corrigée par son père le temps. » C'est là un inconvénient inévitable, qui n'a rien de bien dangereux quand la mauvaise foi n'y est pour rien; « peut-être même se trouvera-t-il des personnes curieuses de savoir qu'en ce temps-là tel bruit était tenu pour véritable. » Cependant, pour en atténuer encore les conséquences, Renaudot prit le parti de publier à la fin de chaque mois un numéro supplémentaire qui en résumait et en éclairait les événements; mais, « quelques-uns trouvant trop libre la naïveté des jugements qu'il croyait être obligé de faire dans ces relations des mois, sous le titre d'État général des affaires, » il fut bientôt obligé d'y renoncer, pour s'en tenir à son rôle de greffier, et il les remplaça par des suppléments contenant « la seule et simple narration des choses qui se trouvaient le mériter, à mesure qu'elles se présentaient. »

Cependant l'idée dont Renaudot avait déposé le germe dans ses relations des mois porta ses fruits; elle fut reprise par d'autres novateurs, qui firent de ces résumés mensuels des publications spéciales et régulières, auxquelles on courut comme aux

gazettes, tant la soif des nouvelles était bientôt devenue grande. De là ce que nous appelons aujourd'hui des *revues*, et qu'on désigna alors sous le nom général de *mercures*, nom donné auparavant à des sortes d'annuaires, comme le *Mercure français* de Richer, fondé en 1605, dont on fait généralement, mais très à tort, la tête du *Mercure galant*, avec lequel il n'a aucune espèce de connexité.

Entre les gazettes et les mercures, un troisième genre s'était fait jour à la faveur des troubles de la Fronde, le petit journal, le journal frondeur, satirique, ou plutôt le pamphlet périodique. On sait avec quelle force éclata, en France, à cette époque, l'esprit polémique; il n'est personne qui n'ait entendu parler de ces myriades de libelles, connus aujourd'hui sous le nom de *mazarinades*, qui, pendant près de quatre années, vinrent chaque jour alimenter, aviver la curiosité et les passions de la multitude. Quelques-uns de ces libelles revêtirent la forme du journal; mais ces publications, qui, en général, ne valaient pas mieux par le fond que par la forme, disparurent — momentanément — avec la cause qui les avait produites, et quand, après la guerre, la Gazette rentra à Paris, d'où elle avait été obligée de s'exiler, et réclama sa place, elle ne trouva devant elle que des cadavres ou des fantômes. Cependant il resta de ce mouvement les gazettes en vers, nommées aussi gazettes burlesques, auxquelles succéda, après une vingtaine d'années, le *Mercure galant*, qui mêla les vers à la prose et allia la politique à la littérature, ou, si l'on veut, l'histoire à la fantaisie.

En Hollande, la presse périodique suivit absolument la

même marche. Les premières publications à périodicité régulière que l'on y trouve, dans la première moitié du XVIIe siècle, ce sont les feuilles de nouvelles, les gazettes. Ces publications, qui sont à peu près toutes de format petit in-folio ou in-4° à deux colonnes, paraissaient d'abord une, puis deux, et quelques-unes même trois fois par semaine. Les nouvelles y sont rangées par pays, en partant des plus éloignés, ce qui revient à dire suivant l'ordre des dates. Les nouvelles de l'extérieur leur sont fournies en partie, sans doute, par les papiers étrangers; mais elles ont dès l'origine des correspondants dans les principales villes de l'Europe. (Voyez ci-dessous le *Nouveau journal universel.*) L'insuffisance et l'irrégularité des communications les obligent à donner de fréquents suppléments, et bientôt l'abondance des matières est telle que ces suppléments deviennent de très-bonne heure réguliers, que chaque numéro a son supplément, sa suite. L'intérêt de cette seconde partie est souvent plus grand que celui de la première, et il va toujours en augmentant; on y trouve les relations développées des principaux événements, les documents historiques, et aussi des correspondances détaillées, dans le genre — toute proportion gardée - de celles de l'*Indépendance belge.*

Le ton général de ces feuilles, surtout dans l'origine, est calme, monotone. Ce sont de simples chroniques, qui s'adressent moins à la passion du public qu'à sa curiosité. Les faits y sont simplement enregistrés, sans presque jamais de réflexions; mais on comprend qu'ils pouvaient, dans leur vérité même, y être présentés d'une façon qui ne plût pas toujours en France. Je ne prétends pas dire, d'ailleurs, que la vérité y fût toujours

respectée, ni les faire meilleures qu'elles n'étaient. C'étaient des gazettes, avec tous les vices originels de ces sortes de publications, vices que le baptême de la civilisation est loin d'avoir complétement effacés. Bayle, que je cite souvent, moins à cause de la valeur de son témoignage que parce que c'est à peu près le seul écrivain contemporain chez lequel j'aie trouvé, noyées dans l'immensité de ses œuvres, quelques particularités sur les gazettes de Hollande, qu'il connaît du reste assez mal, il en convient lui-même, sur la valeur desquelles son jugement paraît hésitant, Bayle, dis-je, a fait de ces gazettes avec quelques autres un parallèle dont j'ai déjà cité quelques traits, et que je demanderai la permission de reproduire tout au long.

« Le roi part aujourd'hui, et c'est un avertissement aux gazetiers de faire provision de plumes et d'encre, comme le dit l'empereur Charles V à Paul Jove lorsqu'il se préparait à son expédition de Provence. Je trouve le gazetier de Bruxelles d'un caractère d'esprit fort enveloppé; il narre fort désagréablement, et son style est horrible. Celui d'Amsterdam a l'esprit net; il fait bien un conte; il a le style fort propre pour la narration, mais non pas tout à fait exempt de fautes; il badine quelquefois et donne dans le quolibet fort souvent. Celui de France tient fort sa gravité, et on dirait qu'il tranche de l'historiographe d'importance; ses railleries sont d'honnête homme, éloignées du burlesque, du caractère bas : cette gravité lui fait tort, car on s'imagine qu'il y a de l'hyperbole en tout ce qu'il dit, sous prétexte qu'il soutient fort majestueusement son style. Je crois qu'ils mentent tous trois, mais avec cette différence, que celui de Hollande est le plus menteur de tous, ensuite

celui de Bruxelles, et puis le nôtre. La raison de cela n'est pas que les Français soient moins hardis que les autres à débiter une fausseté ; c'est que M. Guilleragues, homme qui fait profession d'honneur et de bel esprit, serait berné dans le grand monde, où il est fort connu, s'il lui échappait des bévues ou faussetés grossières. Ainsi, étant le garant du gazetier de Paris, il corrige si bien son travail qu'il le garantit ensuite pour bon devant toute sorte de critiques. Je vous assure, monsieur, qu'on ne lui fait point grâce, soit qu'il se trompe sur la géographie, soit qu'il se serve de mots impropres en parlant de la marine ou de l'art militaire ; et cela l'oblige de se tenir bien sur ses gardes. Il est vrai qu'il est paresseux naturellement, et qu'outre cela il est horriblement persécuté par ses créanciers. On connaît que ses créanciers le harcèlent lorsque la gazette est plus faible que de coutume ; et ceux qui savent le mal que c'est d'être endetté lui pardonneront plus aisément.

« Pour le gazetier de Hollande, il ne se met guère en peine de sa réputation de bonne foi ; c'est un gaillard qui tombe sur tout le monde, et qui publie généralement tout ce qu'on lui écrit. De là vient qu'il fait si souvent changer le caractère de l'impression dans une même gazette, afin d'avoir place pour mettre tout. Sa gazette est le véhicule des médisances de toute l'Europe ; car, quand on veut se venger de quelqu'un, on n'a qu'à forger un conte malicieux ou ridicule de lui, et l'envoyer à Amsterdam : vous le verrez en beaux draps blancs par le premier ordinaire. C'est ainsi que les ennemis de Baptiste lui ont fait pièce deux ou trois fois ; et c'est une menace qu'on se fait assez ordinairement : *Je te ferai coucher sur la Gazette de*

respecté
gazette
cations
compl
de la
le seu
dans
gazet
conv
rait l
autr
den
zet
l'e
ex
d
l

ment de M. de Vaudemont le 13 au soir qu'il était impossible qu'il lui échappât le 14, et il le manda ainsi au roi par un courrier. Le 14, dès le petit jour tout fut prêt. C'était à la gauche, placée sous les ordres de M. du Maine, à commencer, parce qu'elle était la plus proche. Le maréchal manda donc au prince, dès qu'il fit jour, d'attaquer et d'engager l'action. Mais M. du Maine voulut d'abord reconnaître, puis se confesser, après mettre son aile en ordre, qui y était depuis longtemps et qui pétillait d'entrer en action; bref, il fit si bien, malgré les ordres réitérés du maréchal, que M. de Vaudemont s'échappa. Toute notre armée était au désespoir. M. de Villeroy était plus outré que personne; mais il était trop bon courtisan pour s'excuser sur autrui. Il se borna à mander au roi que la diligence dont M. de Vaudemont avait usé dans sa retraite l'avait sauvé de ses espérances, qu'il avait cru certaines. Le roi, qui, depuis vingt-quatre heures, les comptait toutes, dans l'attente si décisive d'une victoire, fut aussi surpris que touché quand il apprit la tranquillité de cette journée. Un compte si général et si court rendu d'un événement si considérable et si imminent réduit à rien le tint en inquiétude; il se contint en attendant un éclaircissement du temps. Il avait soin de se faire lire toutes les gazettes de Hollande. Dans la première qui parut, il lut une grosse action à la gauche, des louanges excessives de la valeur de M. du Maine; que ses blessures avaient arrêté le succès et sauvé M. de Vaudemont, et que M. du Maine avait été emporté sur un brancard. Cette raillerie fabuleuse piqua le roi; mais il le fut bien davantage de la gazette suivante, qui se rétracta du combat qu'elle avait raconté, et ajouta que M. du

Hollande. Au reste, il craint fort peu les reproches qui lui pourraient être faits ; il croit qu'il en sera quitte pour dire qu'on lui a envoyé de faux mémoires. »

Et quelle autre réponse pourrait-il faire, en effet ? N'est-il pas de toute impossibilité qu'un journaliste vérifie l'exactitude de tous les renseignements qui lui sont transmis ? Bayle en convient lui-même un autre jour, et n'hésite pas à admettre la bonne foi. « Les gazetiers, dit-il ailleurs, ne sont pas responsables des faussetés qu'ils débitent ; leur bonne foi se conserve tout entière pourvu qu'ils n'impriment rien qui ne leur soit mandé par leurs correspondants. » Et somme toute, il admet que les gazettes peuvent être citées par des auteurs graves — question débattue alors ; on allait même jusqu'à discuter celle de savoir si on pouvait les lire, — et nous l'entendrons tout à l'heure exprimer le vœu qu'on ne tardât pas à en donner l'histoire.

Après tout, ces « médisances », ces « contes malicieux ou ridicules », n'avaient rien de bien méchant. En veut-on un exemple ? En voici un que j'emprunte à Saint-Simon : « Le prince d'Orange, dit-il, avait investi Namur les premiers jours de juillet 1695, avec une partie de son armée, laissant le reste sous les ordres de M. de Vaudemont. Le maréchal de Villeroy serrait le plus près qu'il pouvait ce dernier, qui, de beaucoup plus faible, mettait toute son industrie à esquiver. L'un et l'autre sentaient que tout était entre leurs mains : M. de Vaudemont que de son salut dépendait le succès du siége de Namur, et le maréchal de Villeroy qu'à sa victoire était attaché le sort des Pays-Bas, et très-vraisemblablement une paix glorieuse. Il prit donc si bien ses mesures, et il s'approcha telle-

ment de M. de Vaudemont le 13 au soir qu'il était impossible qu'il lui échappât le 14, et il le manda ainsi au roi par un courrier. Le 14, dès le petit jour tout fut prêt. C'était à la gauche, placée sous les ordres de M. du Maine, à commencer, parce qu'elle était la plus proche. Le maréchal manda donc au prince, dès qu'il fit jour, d'attaquer et d'engager l'action. Mais M. du Maine voulut d'abord reconnaître, puis se confesser, après mettre son aile en ordre, qui y était depuis longtemps et qui pétillait d'entrer en action; bref, il fit si bien, malgré les ordres réitérés du maréchal, que M. de Vaudemont s'échappa. Toute notre armée était au désespoir. M. de Villeroy était plus outré que personne; mais il était trop bon courtisan pour s'excuser sur autrui. Il se borna à mander au roi que la diligence dont M. de Vaudemont avait usé dans sa retraite l'avait sauvé de ses espérances, qu'il avait cru certaines. Le roi, qui, depuis vingt-quatre heures, les comptait toutes, dans l'attente si décisive d'une victoire, fut aussi surpris que touché quand il apprit la tranquillité de cette journée. Un compte si général et si court rendu d'un événement si considérable et si imminent réduit à rien le tint en inquiétude; il se contint en attendant un éclaircissement du temps. Il avait soin de se faire lire toutes les gazettes de Hollande. Dans la première qui parut, il lut une grosse action à la gauche, des louanges excessives de la valeur de M. du Maine; que ses blessures avaient arrêté le succès et sauvé M. de Vaudemont, et que M. du Maine avait été emporté sur un brancard. Cette raillerie fabuleuse piqua le roi; mais il le fut bien davantage de la gazette suivante, qui se rétracta du combat qu'elle avait raconté, et ajouta que M. du

Maine n'avait pas même été blessé. Tout cela donna au roi des soupçons qui l'agitèrent, et il n'eut de cesse qu'il ne connût la vérité, et la douleur lui en fut insupportable. Il sentit pour ce cher fils tout le poids du spectacle de son armée et des railleries que les gazettes lui apprenaient qu'en faisaient les étrangers, et son dépit en fut inconcevable. »

Que le grand roi fût piqué de cette raillerie fabuleuse, que le duc du Maine fût mortifié, furieux, d'être ainsi couché dans la gazette de Hollande, on le comprend aisément; mais où est le mal, en somme? Et la vérité n'eût-elle pas pu être dite plus durement? Enfin c'est la vérité, singulièrement altérée dans cette circonstance par notre gazette, comme les curieux pourront s'en assurer, et nous devons de la connaître à la gazette de Hollande, et aux Mémoires de Saint-Simon, une gazette qui ne le cède à aucune autre en malice.

Pour comprendre l'émotion que causaient ces hardiesses des gazettes de Hollande, il faut se remettre en situation. Le journal ne faisait que de naître; il venait jeter sur les hommes et sur les choses un jour auquel on n'était pas habitué, toute espèce de publicité ayant à peu près fait défaut jusque-là. Bien plus, car l'essence du journal c'est la critique, il s'arrogeait un droit de censure, d'examen tout au moins, qu'on devait difficilement accepter, qui que l'on fût. Quand Denis de Sallo fonda le premier journal littéraire et s'avisa de donner son avis sur les œuvres de celui-ci et de celui-là, bien qu'il ne s'écartât jamais, dans ses critiques, des règles de la politesse et de la modération, une hardiesse si nouvelle souleva des tempêtes

parmi le *genus irritabile vatum*. La république des lettres, qui n'était pas accoutumée alors à cette autocratie du journalisme, se révolta contre ce censeur d'un nouveau genre, qui venait, de son autorité privée, se poser en arbitre suprême des sciences, de la littérature et des arts. Jusque-là les auteurs sifflés avaient trouvé dans les petites coteries des applaudissements qui les dédommageaient de la prétendue jalousie de leurs rivaux; mais un journal qui citait impérieusement à sa barre les écrivains grands et petits, qui venait donner une voix publique aux critiques sourdes et cachées et les révéler à l'Europe, un pareil journal portait une atteinte impardonnable à l'inviolabilité que s'étaient décernée les auteurs. Ménage, dont l'érudition avait été critiquée, et plusieurs autres, blessés dans leur amour-propre, se coalisèrent pour étouffer la feuille coupable de lèse-vanité littéraire, et, aidés des jésuites, qui n'avaient pu voir sans déplaisir s'élever un tribunal littéraire et philosophique qui ne relevait pas d'eux, ils obtinrent qu'il serait fait défense à de Sallo de continuer sa publication. Colbert lui-même, qui aimait et protégeait le journal et son auteur, n'avait pu s'opposer au coup qui le frappa; mais, heureusement, cet esprit éclairé avait trop bien compris ce qu'un ouvrage de la nature du *Journal des Savants* répandait d'émulation, et combien il pouvait être utile au progrès des lettres, pour souffrir que le projet en fût à jamais abandonné.

Par ce qui se passa dans la république des lettres, on peut juger comment fut accueilli cet impertinent censeur dans les classes qui ne se piquaient pas de républicanisme, dans les hautes sphères. Toute vérité de sa part était regardée comme

un outrage, la moindre critique, la raillerie la plus innocente, comme une satire et une offense.

Chez nous, on le sait, l'opinion publique n'eut point, jusqu'en 1789, d'organe régulier, de tribune habituelle. Notre unique gazette avait toutes les réserves d'une feuille officielle. La censure publique ne pouvait se produire que dans ces publications clandestines dont j'ai parlé, et cela aux risques et périls de leurs auteurs, exposés, s'ils étaient découverts, à être attachés au pilori, battus de verges, bannis, sinon à se voir diminués de leur nez ou de leurs oreilles par quelque gentilhomme qui trouvait la justice trop lente.

Dans de pareilles conditions, cette petite presse de contrebande, qui, politiquement parlant, d'ailleurs, n'était pas bien séditieuse, ne pouvait avoir, si avidement recherchée qu'elle fût, qu'une publicité très-restreinte; mais elle était en quelque sorte complétée par la presse étrangère. Les nouvelles à la main, en effet, s'en allaient à l'extérieur, et il était impossible que leurs indiscrétions, ou même leurs petites méchancetés, ne trouvassent pas de l'écho dans les gazettes du dehors, notamment dans celles de Hollande, écrites par des hommes justement ulcérés; il était impossible que, dans ce XVIIIe siècle si éminemment frondeur, les correspondances spéciales adressées à ces feuilles, souvent par les auteurs mêmes des gazettes clandestines, ne se ressentissent pas du milieu dans lequel elles étaient écrites, n'en prissent pas le ton. C'est ainsi qu'à une certaine époque on vit la *Gazette d'Utrecht* prendre les allures du pamphlet, visant à l'effet, au bruit; elle put réussir ainsi,

comme je l'ai lu quelque part, à « amuser pendant un certain temps les oisifs par ses bavardages, sa gaieté et sa malignité, » mais elle fut bientôt obligée de rentrer dans le devoir, dans les convenances, et l'écrivain qui l'avait engagée dans ces voies périlleuses y perdit son privilége.

Il est bon qu'on sache, en effet, que les gazettes en Hollande, comme partout ailleurs, existaient en vertu d'un privilége, d'un octroi qui leur était concédé : « Avec privilége de Nosseigneurs les Etats généraux de Westfrise et de Hollande », lit-on dans le titre ou dans la souscription de chacun de leurs numéros. Cela montre déjà que la liberté de la presse n'était pas aussi absolue dans la république des Provinces-Unies qu'on est généralement porté à le penser; ce que je crois pouvoir faire remarquer sans blesser les souvenirs d'un passé dont on y est justement fier, sans offenser ce sentiment inné de l'indépendance et de la liberté dont s'honore ce peuple hospitalier, sentiment que, tout récemment encore, glorifiaient à l'envi les orateurs du Congrès de l'association internationale pour le progrès des sciences sociales, et qui était déjà affirmé par nos diplomates près de trois cents ans auparavant. « C'est une liberté propre de ces peuples d'y dire et discourir tout ce qu'on pense, » écrivait en 1599 à M. de Villeroy l'ambassadeur de Henri IV à La Haye, Paul Choart, seigneur de Buzanval. — « Nous sommes, écrivait-il encore, parmi un peuple qui estime une partie de la liberté en la franchise de parler. »

Jusqu'à quel point cette franchise de parler pouvait-elle se traduire par la voie de l'impression, c'est ce que je n'ai pas

à examiner ici en thèse genérale. Si l'on en jugeait par ce que nous connaissons, par cette multitude de pamphlets contre Louis XIV que les presses d'Amsterdam, de La Haye, de Leyde, déversèrent sur la France, il semblerait que les livres et les brochures avaient un cours absolument libre. Il y aurait pourtant à se demander si ce n'était pas là un fait particulier, qui tenait à un état d'hostilité presque permanent entre la Hollande protestante et libérale et la France catholique et intolérante de Louis XIV, et encore à examiner pour combien la question du lucre a pu entrer dans cette immense fabrication de livres prohibés en France et uniquement destinés à l'exportation.

Mais je n'ai à m'occuper ici que des gazettes, et il est certain qu'elles n'ont jamais été complétement libres. Indépendamment du privilége dont elles durent être revêtues de bonne heure, si ce n'est de tout temps (1), il leur était absolument interdit de discuter les actes du pouvoir local, et ce n'est qu'avec une extrême circonspection qu'elles pouvaient parler des affaires intérieures. Une plus grande liberté leur était laissée quant aux affaires extérieures, mais cette liberté même — sans parler de l'intérêt qu'elles avaient à se conserver ouvertes les portes des États où elles avaient leur principal écoulement, de la France surtout — était singulièrement tempérée par les nécessités internationales. D'incessantes réclamations de la part

(1) On lit dans une gazette d'Amsterdam du 19 janvier 1668 : « Comme messieurs les bourgmestres *nous ont fait la grâce de nous donner la permission* d'imprimer une gazette italienne... » Nous en allons voir plus d'une autre preuve.

des gouvernements voisins arrivaient aux magistrats de la république, qui ne pouvaient toujours, quel que fût leur sentiment intime, y fermer l'oreille : alors ils décrétaient contre le gazetier incriminé, ou bien ils lançaient contre la presse en général un édit, qu'ils laissaient bientôt ensuite tomber en désuétude, jusqu'à ce que de nouvelles plaintes les contraignissent à le remettre en vigueur, ne fût-ce que pour la forme.

De nombreuses traces de ces incidents diplomatiques se sont conservées dans les archives de La Haye. J'ai dit que M. Campbell avait eu l'extrême obligeance de relever pour moi dans l'immense collection des Résolutions des États de Hollande ce qui concernait les gazettes françaises. Voici le résultat des recherches de cet infatigable fouilleur, complété et commenté par ce que j'ai recueilli moi-même çà et là, notamment chez M. Ch. Ruelens, un des conservateurs de la Bibliothèque royale de Bruxelles, homme aussi modeste et obligeant qu'il est instruit, et dont l'assistance m'a été d'autant plus précieuse qu'il s'est lui-même occupé de recherches sur l'origine des journaux (1); c'est un tableau qui m'a semblé plein d'intérêt.

(1) M. Ruelens n'est pas le seul Belge auquel j'aie des obligations, et je demanderai la permission, en attendant que je puisse m'acquitter plus convenablement envers tous ceux qui m'ont fait accueil dans ce pays si largement hospitalier, de leur payer ici tout au moins un à-compte sur la dette de reconnaissance que j'ai contractée. Mon but était la Hollande, mais je devais de toute nécessité, chemin faisant, explorer la Belgique. Elle ne m'offrait pas sans doute le même intérêt que les Provinces-Unies, parce qu'elle n'a jamais été libre au même degré; cependant elle a donné le jour à de nombreux journaux, qui méritent de fixer l'attention de l'historien, comme j'espère en donner bientôt la preuve, si le public accueille favorablement ce premier essai. En attendant, je ne crois pas m'écarter de mon sujet, du but que je me suis pro-

Le premier fait relevé par M. Campbell ne remonte qu'à 1679; mais dès 1653, à je ne sais quelle occasion, les États de Hollande et de Westfrise font *défense d'imprimer des gazettes*

posé, en signalant dès à présent ceux dont j'ai gardé le meilleur souvenir : n'est-ce pas rendre service aux chercheurs que de leur indiquer quelques portes où ils peuvent aller frapper en toute confiance ?

Je nommerai donc : parmi les écrivains, M. Warzée, auteur d'un très-remarquable *Essai historique et critique sur les journaux belges* (1844, in-8); M. Ulysse Capitaine, qui a publié, à un âge où l'on songe tout au plus à rimer un bouquet à Chloris, de très-curieuses *Recherches historiques et bibliographiques sur les journaux et les écrits périodiques liégois* (1850, in-12); M. Emile de Borchgrave, un jeune diplomate qui consacre ses loisirs à la culture des arts et des lettres, et vient d'être couronné par l'Académie royale pour un volume sur les colonisations flamandes en Allemagne au moyen âge; — parmi les journalistes, M. Bourson, rédacteur en chef du *Moniteur belge;* M. Bérardi, directeur de l'*Indépendance belge*, et ses collaborateurs, — une vraie famille, gaie, spirituelle, pas du tout rogue, — qui m'ont fait un accueil tout fraternel, et parmi lesquels j'ai été assez heureux pour retrouver l'auteur — dont j'avais vainement, dans le temps, cherché à savoir le nom — du seul article, à peu près, qui ait été consacré par un journal à mon *Histoire du Journal*, embryon de mon grand travail sur la presse périodique, article beaucoup trop flatteur sans doute, mais dont, en vérité, je ne pouvais, après dix ans, garder rancune à M. Considérant; — parmi les bibliothécaires, M. Alvin, conservateur de la Bibliothèque royale de Bruxelles, une bibliothèque où rien n'est mis sous le boisseau, où tout est à tous, à la différence de certaine autre que je pourrais nommer, si ce n'était parfaitement inutile; et M. le baron de Saint-Genois, conservateur de la bibliothèque de Gand; — parmi les collectionneurs, M. le baron de Vinck, possesseur d'une riche collection d'estampes et ouvrages à figures, parmi lesquels de nombreux journaux de mode, et qui a sur cette dernière spécialité des connaissances dont il a bien voulu me promettre qu'il ferait profiter la bibliographie de la presse; enfin, et tout particulièrement, M. Ph. Van der Maelen, « le héros de la classification, du travail patient, méthodique, intelligent, universel, » comme l'a appelé M. Jules Duval, lequel, avec ses seules forces, a doté la capitale de la Belgique d'un établissement unique au monde, et qui peut être considéré comme une des gloires du pays : je veux parler de l'*Etablissement géographique* de

françaises, et enjoignent aux gazetiers hollandais de veiller à ce que dans leurs feuilles il ne se trouve aucune critique, soit contre les personnes, soit contre les institutions politiques et religieuses, sous peine de correction facultative selon les cas.

Je trouve dans les Lettres du comte d'Estrades, sinon le corps, du moins les prodromes d'un incident qui montre que la Hollande aussi avait ses bulletiniers. Louis XIV écrit à son ambassadeur à La Haye, à la date du 11 mai 1663 : « Enquérez-vous sous main, sans qu'il paraisse encore, qui est un certain Italien, Génois de nation, qui demeure à Amsterdam, qui se

Bruxelles, ainsi appelé parce que, dans l'origine, il fut spécialement consacré à la géographie, non pas à cette connaissance un peu sèche des divisions naturelles ou arbitraires de la surface du globe, mais à la science vaste et féconde qui embrasse l'étude de l'univers, de ses productions et de ses habitants, sans négliger les relations historiques et sociales de ceux-ci. Cet établissement, auquel son fondateur consacre depuis bientôt cinquante ans tout son temps et toute sa fortune, sans lui en dérober une minute ou un centime, est aujourd'hui comme une encyclopédie pratique, vivante. Là près de trois millions de cartes ou étiquettes, relevées jour par jour sur tous les principaux recueils, revues et journaux du monde, admirablement distribuées, et communiquées avec une obligeance qui n'a d'égale que la science et la modestie du directeur, vous mettent au courant de tout ce qui a été publié sur un sujet quelconque. Je ne saurais, d'ailleurs, mieux faire, pour donner une idée des richesses de toute nature qu'a su amasser la persévérance infatigable d'un seul homme, que de dire ce que j'ai trouvé là concernant l'objet spécial de mes recherches. A ma grande mais très-agréable surprise, je l'avoue, j'y ai vu un millier de journaux, belges, français, anglais, allemands, russes, hollandais, la plupart complets, et, de plus, six ou sept mille spécimens de journaux de toutes les contrées du monde, dont les plus curieux sont disposés dans de nombreuses vitrines, et parmi lesquels se fait remarquer par ses dimensions colossales le *Quadruple Boston Notion*, qui ne mesure pas moins de 2 mètres 70 centimètres de hauteur sur 1 mètre 80 centimètres de largeur.

mêle d'envoyer des gazettes à Venise, écrites à la main et fabriquées avec beaucoup d'impudence, de l'état de mes affaires et de mes desseins, et, si vous en découvrez quelque chose, vous m'en donnerez avis avant que de rien faire pour réprimer l'insolence de ce galant homme. »

Je n'ai pas rencontré la réponse que le comte d'Estrades a dû faire, nécessairement dans un bref délai, à cet ordre du roi; mais je lis, à trois ans de là, dans une de ses dépêches, du 3 juin 1666 : « J'exécuterai ponctuellement tout ce que Votre Majesté me fait l'honneur de m'ordonner, et, après avoir eu la réponse du sieur de Wit sur ce qui regarde ce Génois qui continue à faire des gazettes contre les intérêts de Votre Majesté et contre sa personne, j'en porterai mes plaintes à Messieurs les États et poursuivrai le châtiment. Mais il serait nécessaire que j'eusse quelques-unes de ses gazettes, parce qu'il ne manquera pas de nier le fait, et il faut que j'aie de quoi le convaincre en justice, l'ordre étant qu'après une plainte le magistrat ordonne à celui qu'on accuse de comparaître dans la maison de ville; on lui expose la plainte qu'on fait de lui, et, s'il ne se justifie pas, on le condamne par une sentence. Ce sont les priviléges des villes, car les États généraux, sur un tel fait, ne peuvent qu'écrire au magistrat d'Amsterdam de faire justice d'un tel sur une telle plainte (1). »

On voit par là combien il eût été difficile au gouvernement des Provinces-Unies de réprimer les irrévérences des journaux envers les potentats étrangers, alors même qu'il en eût eu la sé-

(1) *Lettres, mémoires et négociations du comte d'Estrades* (*La Haye*, 1719, in-12), t. II, p. 171; t. IV, p. 255.

rieuse intention. Cela ressort mieux encore d'un passage d'une lettre de M. Delprat, que je suis d'autant plus heureux de pouvoir transcrire ici, qu'il aidera à comprendre ce qui va suivre. « Il est certain, m'écrivait naguère le savant historien, que dans ce pays on a beaucoup imprimé et beaucoup *pu* imprimer, non pas toujours parce qu'on y était plus libre qu'ailleurs, mais par suite de la constitution toute spéciale du gouvernement parmi nous. Il n'existait aucune autorité centrale armée du pouvoir de réprimer les abus de la presse, supposé qu'il y en eût. Chaque ville avait ses lois propres, son autonomie, dont elle était jalouse, et aucune n'aurait toléré l'immixtion d'un autre pouvoir, quel qu'il fût, dans sa police intérieure. Les stathouders, lorsqu'il en existait, n'avaient autorité que sur l'armée et la marine; ils n'avaient rien à voir en matière de lois, ni même d'impôts. C'était aux États, composés de députés responsables de chaque ville, à formuler des décisions à cet égard; et encore ces décisions n'étaient-elles guère autre chose, le plus souvent, que des exhortations ou des conseils, dont les grandes villes se permettaient de discuter l'opportunité. Seule, la commune de La Haye était sous la férule du pouvoir exécutif; aussi n'envoyait-elle point de représentants aux États de Hollande. »

On va voir l'effet de cette étrange organisation.

1679, 13 septembre. Le comte d'Avaux se plaint de ce que la gazette française d'Amsterdam a publié des extraits de libelles imprimés en France, notamment contre un arrêt du Parlement, et contre un des prélats les plus éminents du pays, que

le pamphlétaire avait décrié sous prétexte de faire l'éloge des évêques d'Alet et de Pamiers. Cette plainte est renvoyée aux députés d'Amsterdam, pour qu'ils y donnent telle suite qu'ils aviseront. Le 16, rapport de ces derniers : ils ont entendu le gazetier français et lui ont recommandé la plus grande prudence. Cette admonestation ne paraît pas suffisante aux États, qui étaient alors vis-à-vis de la France dans une situation très-délicate, dont ceux-là seuls peuvent se faire une idée qui ont eu la patience de lire les *Négociations* du comte d'Avaux : ils édictent un décret portant *défense absolue de publier des journaux français dans la province.*

1680, 3 août. Résolu, conformément au décret précédent, qu'il est et reste *interdit d'imprimer des journaux français* dans la province de Hollande, et que les bourgmestres et régents des villes, de Leyde nommément, seront invités à tenir la main à l'exécution de ce décret.

1683, 17 février. Le Pensionnaire se plaint, au nom du prince d'Orange, d'un passage d'un journal français d'Amsterdam — passage reproduit dans la plainte — duquel il résulterait que le Dauphin est somnambule. — Renvoyé aux députés d'Amsterdam.

— 16 mars. Le Pensionnaire informe les États que l'ambassadeur d'Angleterre lui a déféré, en s'en plaignant vivement, un numéro, du 11 de ce mois, d'un journal français intitulé *Nouvelles solides et choisies*, lequel contenait des détails malveillants pour plusieurs personnes de la cour d'Angleterre. (Avec l'extrait.) — On renouvelle les décrets des 16 septembre 1679 et 20 novembre 1681, avec ordre de poursuivre dans les

villes où s'impriment ces *Nouvelles*, qui ne portent pas de nom de lieu.

1683, 21 juillet. Le même diplomate se plaint d'un article — dont copie — d'un numéro du 15 de ce mois d'un journal qui n'est point nommé, mais probablement d'Amsterdam. — Même décision.

Presque en même temps, l'ambassadeur hollandais à la cour de Londres se plaint, au nom du roi d'Angleterre, que le journaliste français ait inséré dans sa gazette un article offensant pour Sa Majesté. — Résolu de prier les régences d'Amsterdam et de Leyde de s'informer auprès de l'auteur et de l'imprimeur de ladite gazette.

1684. Le magistrat d'Amsterdam, s'étant aperçu que l'on imprimait *clandestinement* dans cette ville des gazettes ou nouvelles dans lesquelles *les faits étaient exposés seulement selon les opinions de l'auteur et de l'éditeur,* sans considération de la vérité, ce qui fourvoie le lecteur et offense les potentats étrangers, *fait défense d'en imprimer* à l'avenir, sous peine de cent ducats d'argent, d'une année de bannissement de la ville, etc.

On voit encore quatre ordonnances du même genre, à quelques années de distance ; ce qui montre avec quelle facilité on les laissait tomber en désuétude.

1686, 14 février. Résolu de prier les régences des villes de Harlem, Leyde et Amsterdam, où s'imprimaient des journaux français et hollandais, de faire en sorte que dans ces journaux il ne soit pas publié de détails sur la fuite, sur le nombre, etc., des réfugiés français venus dans la province.

C'était là une mesure prise uniquement dans l'intérêt des

réfugiés, et plus encore dans l'intérêt de leurs coreligionnaires restés derrière eux en France. Mais, quelques jours après, sur les plaintes réitérées de notre ambassadeur, un nouveau coup frappe les journaux français :

1686, 21 février. Sur la proposition des députés d'Amsterdam, édit qui *défend d'imprimer ou de faire imprimer aucun journal français*, sous les noms de *Courantes*, *Gazettes*, *Gazettes raisonnées*, *Nouvelles choisies*, *Lardons*, ou autres.

Le comte d'Avaux s'applaudit de cette victoire apparente. On lit dans ses *Négociations*, à la date du 7 mars de cette année : « Les États généraux défendirent toute sorte de Gazettes, de Billets raisonnés et de Nouvelles extraordinaires en français, quelque nom qu'on leur pût donner ; ils ont fait aussi défense, sous peine d'amende, d'imprimer ni de vendre aucun livre ou mémoire où il fût parlé de ce qu'ils appellent la persécution de France. » — Et à la date du 14 juillet : « Il me paraît que Messieurs d'Amsterdam sont dans de très-bonnes dispositions ; ils ont marqué dans le châtiment de Lucas, leur gazetier, l'envie qu'ils ont de plaire à Votre Majesté. »

L'ambassadeur du roi de France ne pouvait parler autrement à son maître ; mais, dans son for intérieur, le comte d'Avaux ne se faisait point illusion sur la valeur de ces concessions arrachées à Messieurs d'Amsterdam par des considérations d'un ordre supérieur. Il était impossible, il le savait bien, que ces magistrats ne partageassent pas l'émotion produite parmi leurs administrés, et dans tout le monde protestant, par la révocation de l'édit de Nantes, émotion qui devait forcément trouver un écho retentissant dans les journaux français, rédigés tous par

des réfugiés. Et, de fait, il ne paraît pas qu'on ait tenu bien rigoureusement la main à l'exécution de cet édit de 1686, pas plus d'ailleurs qu'aux précédents, car nous voyons que les États sont forcés de le renouveler, pour la forme, le 16 septembre 1687 et le 18 janvier 1691.

Cette dernière fois, cependant, la défense fut formulée dans des termes, ou plutôt, peut-être, dans des circonstances telles, que les éditeurs crurent ne pouvoir sans danger faire davantage la sourde oreille. Ils s'adressèrent donc aux États pour en obtenir la permission de continuer leurs publications, ou d'en entreprendre d'autres, offrant de se soumettre aux conditions qu'on voudrait leur imposer. L'autorisation leur en fut accordée à la condition qu'ils ne composeraient leurs feuilles que d'extraits ou traductions des journaux hollandais. Cette clause singulière figure dans tous les priviléges ou octrois accordés pour des journaux français jusqu'en 1704. Il serait curieux de vérifier à quel point on y eut égard.

1706, 29 octobre. L'envoyé de la république des Grisons se plaint d'un article blessant pour lui inséré dans le journal français de Rotterdam du 25 octobre. — Renvoyé aux députés de Rotterdam.

1722. Le prince Kourakin, ambassadeur extraordinaire de Russie, se plaint de divers articles du journal français d'Amsterdam. Les États généraux s'occupent de cette plainte les 10 et 17 juin, et la renvoient aux États de Hollande, qui, le 20 juin, après en avoir délibéré, chargent une commission d'instruire l'affaire. Le 17 septembre, rapport des commissaires : ils ont mandé devant eux Du Breuil, l'imprimeur dudit journal, et,

après l'avoir admonesté, ils lui ont enjoint de se rétracter et d'être plus réservé à l'avenir.

1723, 13 février. Rapport sur une plainte adressée le 26 janvier par le gouvernement archiépiscopal de Munster contre la Gazette de Leyde : les articles incriminés ont été traduits du journal français d'Utrecht de l'année précédente.

1727, 24 mai. Le comte de Konigsegg, envoyé extraordinaire de l'Empereur, dénonce quelques articles offensants pour la maison d'Autriche insérés dans le journal français d'Amsterdam; il se plaint surtout d'une feuille publiée d'abord sous le titre de *Quintessence*, et, depuis qu'elle a été supprimée, sous celui de *Nouvelles historiques, critiques et galantes*. — Renvoyé aux députés d'Amsterdam.

1728, 23 juin. L'ambassadeur hollandais à Copenhague mande qu'il vient de recevoir une plainte du grand chancelier au sujet d'un article du journal français de Leyde.

— 17 décembre. L'envoyé extraordinaire à la cour de l'Empereur transmet une plainte qui lui a été adressée au sujet d'une reproduction incomplète et malveillante des *Idées générales de l'amnistie* faite dans la *Suite des nouvelles* de Du Breuil. Ayant été amené à comparer plusieurs exemplaires de ladite suite, il a acquis la conviction que le journaliste d'Amsterdam faisait imprimer deux éditions de sa feuille, une pour l'intérieur et l'autre pour l'étranger. L'affaire est renvoyée à une commission, qui fait son rapport le 8 janvier suivant. Elle a entendu Du Breuil : il a affirmé qu'on réimprimait ses gazettes et leurs suites à Liége et à Genève; il a de plus fait observer qu'il pouvait arriver que des nouvelles survenues durant l'im-

pression du numéro fussent imprimées dans les derniers exemplaires tirés et ne se trouvassent pas dans les premiers, et, en résumé, qu'il avait reproduit les *Idées générales* d'après le *Postboy* anglais.

1728, 21 décembre. Le résident à la cour de Saxe se plaint de deux articles insérés dans les suppléments 86 et 87 du journal français de Leyde. — Le 12 janvier 1729, les députés de cette ville, auxquels la plainte avait été renvoyée, rapportent qu'ils ont interpellé le journaliste français La Font, et lui ont enjoint de rétracter ces deux articles ; ce que celui-ci a déclaré avoir déjà fait.

1730, 14 juin. Le secrétaire de l'ambassade hollandaise à Moscou mande que le vice-chancelier de l'empire de Russie s'est plaint à lui du contenu du n° 20, du 6 avril, de la *Quintessence* ou des *Nouvelles historiques, politiques, critiques et galantes*, imprimées depuis quelque temps à Amsterdam.

1731, 21 juin. Plainte contre le n° du 19 juin du journal français d'Utrecht.

1734, 23 octobre. L'ambassadeur espagnol dénonce le journal français d'Amsterdam du 6, ou du 9, comme contenant des faits inexacts concernant sa cour.

1736, 30 mars. Une plainte ayant été portée au sujet de nouvelles inexactes publiées dans le journal français de Cologne sous la rubrique de La Haye, il est pris une *décision prohibant l'introduction en Hollande de tout journal français venant de l'étranger*, sous les noms de *Courantes, Gazettes raisonnées, Nouvelles choisies, Lardons, Postillons*, ou tous autres, à l'exception seulement des gazettes de Paris, et défendant abso-

lument la réimpression de ces journaux dans les Provinces-Unies.

1741, 18 février. Le gouvernement polonais se plaint d'un article offensant de la courante française de Leyde ou *Nouvelles extraordinaires*.

1745, novembre. Le ministre russe dénonce plusieurs passages malveillants pour sa souveraine du numéro d'octobre du *Journal universel*, imprimé à La Haye. — Dans les pièces relatives à cette plainte se trouvent une déclaration de l'éditeur du journal, portant que l'auteur de l'article incriminé est un nommé P. Bénard, résidant à Viane, et une lettre confirmative de ce Bénard. Or, Viane était alors une ville libre ou franche où se réfugiaient tous ceux qui craignaient les atteintes de la justice, tels que les banqueroutiers, et aussi, comme on le voit, les journalistes.

1755 et 1756. Des plaintes arrivent de Madrid, de Londres, de Bruxelles, contre la licence du journal français d'Utrecht et contre les suppléments de la Gazette d'Amsterdam.

1776, 29 mars. Rapport des députés de Leyde sur une plainte du grand maître de Malte reçue le 16 février : ils ont réprimandé le journaliste de Leyde, Étienne Luzac, et lui ont enjoint de se borner dorénavant à publier les faits, sans y ajouter ses raisonnements ni ses commentaires.

La Gazette de Leyde avait acquis alors une importance européenne, grâce à l'esprit libéral dans lequel elle était rédigée; mais sa franchise et sa hardiesse ne pouvaient manquer de soulever et soulevèrent en effet de nombreuses plaintes. Voyez, d'ailleurs, l'article consacré à cette feuille.

Je ne pousserai pas plus loin la kyrielle de ces plaintes, toujours les mêmes et aboutissant toutes au même résultat, un résultat à peu près négatif. Je terminerai par la mention de quelques édits de la fin du XVIIIe siècle, non moins absolus que ceux du commencement du XVIIe, et qui compléteront ma démonstration.

Le 8 décembre 1784, un placard du magistrat de Rotterdam défend aux imprimeurs de publier aucun autre journal que ceux qui auront été approuvés par la régence.

Le 8 septembre 1786, édit des États de Gueldre qui renouvelle toutes les sévérités des édits antérieurs, défend spécialement de faire paraître aucun journal sans la permission du magistrat des villes ou des baillis du plat pays, et fait en outre défense aux journaux autorisés de publier aucun document officiel, sous peine de 1,000 florins d'amende. Ce placard, ajoute M. Ruelens, auquel je dois la connaissance de ces derniers édits contre la presse, est connu en Hollande sous le nom de *Bleedplakkat*, placard de sang.

Enfin, le 25 du même mois, les États de Frise prohibent la publication de tout écrit dans lequel on discuterait les actes du gouvernement de la république, des États des provinces ou des régences des villes, etc., sous peine de bannissement ou de châtiment encore plus fort.

De tout cela je ne veux tirer d'autre conclusion que celle-ci, à savoir que les gazettes françaises de Hollande n'étaient point, comme on est assez porté à le croire, des pamphlets périodiques abandonnés à toutes les ardeurs des passions malsaines. Elles

étaient ce qu'ont été toujours et partout les gazettes, des feuilles de nouvelles, avec seulement un grain de sel de plus, mais qui ne fait qu'en rehausser la saveur; avec une plus grande somme de liberté, mais dont elles usaient, en général, avec une modération qui, à mon sens, ressort de ce tableau même que je viens d'esquisser de leurs démêlés avec la diplomatie, et qui, aujourd'hui, nous paraîtrait faiblesse et timidité, comparée à la hardiesse insolente de certains journaux anglais, par exemple, envers les gouvernements étrangers. On n'y trouve point, il est vrai, de premiers-Amsterdam ou La Haye, ni d'articles de fond, point par conséquent de ces *tartines* indigestes que certains journaux se croient dans l'obligation de servir chaque matin à leurs abonnés, mais des faits abondants et de nombreuses correspondances, qui donnent à quelques-unes, à la Gazette de Leyde notamment, un intérêt au moins égal à celui qu'offrent certains de nos grands carrés de papier, si vastes, mais si vides quelquefois. J'ajouterai qu'elles contiennent, dans presque tous les numéros, des annonces qui intéressent non-seulement l'histoire politique et morale des Pays-Bas, mais encore, et à un haut degré, notre propre histoire littéraire.

La polémique, ou, pour mieux dire, le raisonnement politique, était plutôt le fait des mercures, qui étaient venus à la rescousse aux gazettes à la fin du XVIIe siècle.

Bayle appelle les gazettes les mères nourrices des mercures; il eût été plus juste de dire de l'histoire : car les mercures ne sont eux-mêmes, comme les gazettes, que des matériaux histo-

riques, seulement plus condensés et quelque peu dégrossis. La définition de Bayle est juste pourtant en ce sens que c'est à l'aide des gazettes que se composaient les recueils désignés sous ce nom générique de *mercures*, qui paraissaient le plus généralement une fois par mois, et, les premiers, dans un format des plus exigus, quelque chose comme notre in-32. Les faits, en raison de leur périodicité trop restreinte, y sont naturellement plus groupés, présentés dans un certain ensemble, et, quelquefois, raisonnés. Ce genre, tout du moins, se prête mieux à l'examen, à la discussion, à la critique même, et il en est dans le nombre qui poussaient jusqu'à l'invective : telles étaient ces *Nouvelles*, ou plutôt cet *Esprit des cours de l'Europe*, que Camusat donne comme une gazette supprimée sur les plaintes de notre ambassadeur.

On sait assez le genre d'intérêt, le degré d'utilité que présentent les mercures, les revues, pour que je n'aie pas besoin d'y insister. Bayle en fait très-grand cas, et paraît les mettre au-dessus des gazettes, sans lesquelles pourtant ils n'existeraient pas. Dans ses *Réponses aux questions d'un provincial* (ch. 47), après avoir beaucoup loué le *Mercure français* de Richer, qui, j'ai déjà eu occasion de le remarquer, n'était point une revue, mais un annuaire, il ajoute : « Tout ce que je viens de dire se peut appliquer au *Mercure galant* (et pourtant a-t-il été assez ridiculisé de nos jours, précisément par ceux qui le pillaient et vivaient de sa substance !), au *Mercure hollandais*, au *Mercure historique*, et à cent autres ouvrages qui, sans être intitulés *mercures*, sont pourtant de la même étoffe... Au reste, le nombre des mercures ou des ouvrages qui mérite-

raient ce nom s'est si fort multiplié, qu'il serait temps que l'on en donnât l'histoire, comme, par la même raison, on a donné celle des journaux de littérature (1). Il faudrait marquer où, quand et par qui chacune de ces compilations a été commencée, par qui elle a été continuée, quand elle a fini, ou si elle dure encore. Il ne faudrait pas oublier les différences des unes aux autres, ni refuser un appendice aux gazettes, mères nourrices des mercures, afin de faire savoir quand elles ont commencé dans chaque ville, par qui et comment, etc. Je ne saurais vous marquer si c'est à Paris qu'on a commencé de publier des gazettes à certains jours fixes et avec la permission de l'État; mais, en quelque lieu que cette invention ait eu son commencement, elle a trouvé bien des copistes : le nombre des gazettes qui se publient régulièrement par toute l'Europe est prodigieux. On leur peut appliquer à proportion ce que j'ai dit touchant les mercures : c'est qu'elles peuvent être citées par des auteurs graves. M. Arnauld n'a point fait difficulté de citer celles de Hollande dans des ouvrages de controverse, et je pourrais vous alléguer bien d'autres exemples. »

Les mercures ne font leur apparition en Hollande qu'assez tard et longtemps après les gazettes; c'est en 1686 seulement que l'on voit naître à La Haye le premier recueil de ce genre, et aussi le plus important, le *Mercure historique et politique*, fondé par Sandras de Courtilz; mais il est bientôt suivi par d'autres, assez nombreux, dont on trouvera plus loin la notice historique. Parmi ces recueils, il en est qui se montrent,

(1) Bayle fait allusion ici à un article de l'*Histoire des ouvrages des Savants* de mars 1692.

par moments, et suivant la main qui tient la plume, très-osés, très-agressifs ; cependant on ne voit pas qu'ils aient donné lieu à d'aussi fréquentes réclamations que les gazettes, sans doute à cause de leur moindre publicité. Leurs plus grandes violences, d'ailleurs, pâlissaient auprès de celles de ces innombrables libelles dont la Hollande était devenue de bonne heure la vaste officine.

L'hospitalité donnée par ce pays de tolérance et de liberté aux libres penseurs, à tous les martyrs de leur foi politique ou religieuse, lui sera un éternel honneur ; malheureusement l'ivraie n'avait pas tardé à s'y mêler au bon grain. « Le spectacle que nous présente la Hollande au commencement du XVIIIe siècle est étrange, dit M. Sayous (*Le XVIIIe siècle à l'étranger*) ; on dirait les coulisses du grand théâtre littéraire de la France, d'où s'élancent, pour entrer en scène, d'un côté des théologiens, des critiques, des penseurs, des historiens, en un mot le *petit monde des écrivains sérieux* (!) ; de l'autre, la foule des aventuriers de la littérature facile, des compilateurs de rapsodies, des romanciers à la tâche et de misérables libellistes. La marchande Hollande faisait alors un immense commerce de ces misérables productions fabriquées chez elle ou au dehors par des plumes faméliques à la solde de ses libraires. » Voltaire parle également avec indignation de ce commerce, dont il eut personnellement beaucoup à se plaindre. « Il se fait ici, écrivait-il à Thuriot, parmi quelques malheureux réfugiés, un commerce de scandale et de mensonges à la main, qu'ils débitent chaque semaine dans tout le monde pour de l'argent. On paye deux, trois cents, quatre cents florins par an, à des

nouvellistes obscurs de Paris, qui griffonnent toutes les infamies imaginables, qui forgent des histoires auxquelles les regrattiers de Hollande ajoutent encore, et tout cela s'en va réjouir les cours d'Allemagne et de Russie. » Les couleurs de ce tableau sont bien un peu forcées, mais le fond n'est malheureusement que trop vrai (1).

Parmi ces pamphlétaires, quelques-uns s'avisèrent, comme cela était arrivé en France durant la Fronde, de donner à leurs libelles une périodicité plus ou moins régulière, et il paraît y avoir eu en Hollande, dès la fin du XVIIe siècle, une petite presse très-batailleuse et très-bruyante; mais c'est à peine s'il nous est parvenu quelques lambeaux de ces feuilles légères, satiriques, burlesques, en prose, en vers, car il y en eut dans tous les genres, jusqu'au genre galant; mais il faut dire, à l'honneur des dames hollandaises, que ce dernier genre ne put prendre racine : « Ils ne sont point ici, écrivait Bayle à propos d'un *Courrier galant* tenté à Amsterdam, et qui était réduit à donner des aventures amoureuses qui étaient dans le *Mercure galant* depuis cinq, six ou sept ans, ils ne sont point ici en pays à fournir comme Paris fournit au sieur de Vizé ample matière tous les mois. »

On désignait, paraît-il, tous ces produits de la petite presse sous le nom générique de *Lardons*. Au propre, on le sait, un

(1) M. Frédéric Muller, libraire d'Amsterdam, bien connu des bibliophiles, bibliophile très-distingué lui-même, et, ce qui ne gâte rien, d'une obligeance dont j'ai eu beaucoup à me louer moi-même, a publié une Bibliographie des pamphlets de 1482 à 1702, qui contient près de dix mille articles, — réimpressions comprises, — et il prépare un supplément qui en aura presque autant.

lardon c'est un petit morceau de lard, coupé en long, dont on pique la plupart des viandes que l'on fait rôtir; au figuré, et dans le style familier, c'est un brocard, un mot piquant contre quelqu'un. Le *Dictionnaire de Trévoux*, composé à une époque presque contemporaine, après avoir donné cette définition du mot *Lardon*, ajoute :

« Se dit aussi d'un petit feuillet de nouvelles que l'on donne outre la gazette (pas celle de France, bien certainement). On a appelé ce feuillet *Lardon* parce qu'il renferme ordinairement quelque brocard, quelque piquante raillerie contre quelqu'un. On a vu des lardons qui n'étaient que de grossières satires; il y en a d'autres dont les traits sont fins et délicats. »

Et encore :

« Espèce de gazette de Hollande. Ayant, dit Ménage dans son *Dictionnaire étymologique*, consulté M. Bayle, professeur de Rotterdam, touchant l'étymologie du mot *Lardon* dans cette signification de gazette, voici ce qu'il me répondit : « Je « crois que c'est à Paris que le titre de *Lardon* a été donné à « nos *petites nouvelles raisonnées*, car, dans le temps que per- « sonne ne les appelait de la sorte en Hollande et qu'elles n'y « étaient connues que de peu de gens, mon frère m'écrivait « de Paris qu'on y voyait le *Lardon* toutes les semaines, s'ex- « primant comme si c'eût été un nom déjà établi. On croit « qu'on a nommé ces gazettes de la sorte du mot de *Lardon* « dans la signification d'un trait piquant, et que la figure « longue et étroite du papier sur lequel on imprime ces nou- « velles y a aussi contribué. »

J'ai eu la curiosité de chercher dans la correspondance de

Bayle si j'y trouverais trace de la lettre de son frère à laquelle il est fait ici allusion, et j'y ai rencontré deux passages ayant évidemment trait à cet incident. Dans une lettre à ce frère, en date de Rotterdam le 10 avril 1684, il lui dit : « Ce que vous appelez *Lardon* s'appelle ici la *Gazette burlesque*, qui est dans le dernier mépris. Il y a d'autres petites feuilles de nouvelles raisonnées en prose..... » Et le 17 du même mois : « Quant à l'auteur des *Lardons*, je vous ai déjà dit que vous m'avez envoyé un extrait en vers sur la diète de Ratisbonne qui est tiré de la *Gazette burlesque*, qu'un nommé Crosnier fait à Amsterdam, laquelle gazette est ici dans le dernier mépris. »

Entre cette explication et la définition envoyée à Ménage l'accord est loin d'être parfait : ici les *Lardons* sont des gazettes burlesques, là ce sont des petites nouvelles, des petites gazettes raisonnées; et ailleurs, répondant à Lenfant au sujet des gazettes raisonnées, les grandes peut-être, il lui dit qu'il y a trois personnes qui « *passent pour* en faire... *On croit* que celles du sieur La Font, *que je n'ai jamais vues*, sont les meilleures. » Le pauvre philosophe se perd au milieu de ce brouhaha, dont il voudrait détourner ses yeux et ses oreilles; il en est tout étourdi.

Les quelques données que j'ai pu recueillir chez des écrivains du temps ne sont guère plus concordantes, ni sur l'application de ce nom, d'ailleurs si expressif, de *Lardon*, ni, en général, sur les diverses formes qu'avait revêtues la presse périodique en Hollande. L'auteur de l'*Avis aux réfugiés*, leur reprochant l'abus qu'ils ont fait de la presse, s'exprime ainsi : « Vous avez des écrivains qui ont eux-mêmes réglé les accès

de leur fièvre : les uns à la quinzaine, les autres à une fois le mois, les autres à trois fois ou même à quatre fois par semaine. Vous en avez plusieurs de ce dernier ordre, et, comme la semaine ne leur saurait suffire s'ils voulaient avoir chacun son jour à part, c'est une nécessité pour eux de tomber sur le même jour. Ainsi voilà de la manne qui non-seulement vous tombe devant la porte chaque matin, comme du pain quotidien, mais aussi qui multiplie la mesure en certains jours d'une terrible manière. Cette nécessité de se rencontrer au même jour oblige les gazetiers à se donner plus de peine pour emporter la préférence ; c'est à qui débitera plus de fausses nouvelles et plus de prédictions de mauvais augure contre nous, et à qui les accompagnera de railleries plus passionnées et plus insultantes. Que dirai-je de ces Nouvelles raisonnées qui ne courent que comme des anecdotes, auxquelles vous donnez le nom burlesque de *Lardons*, et qui nous viennent assassiner par toute la France toutes les postes? Je vous en fais juge, monsieur; se peut-il rien faire de plus insolent? et si les sauvages de l'Amérique, retenant toute leur férocité anthropophage, devenaient un jour gazetiers, pourraient-ils fouler aux pieds plus qu'on le fait parmi vous les mesures et les égards les plus inviolables? »

Voilà qui est aller un peu bien loin! Quelle algarade! Que réquisitoire! Et dire qu'il s'est trouvé des gens pour mettre sur le compte de Bayle de pareilles choses et un pareil style!

Un autre juge, payé celui-là pour être sévère, — après tout, rien ne prouve que l'autre ne le fût pas, — se montre beaucoup moins rude envers ces insolents lardonniers. Le *Mercure*

galant s'était chargé ou avait été chargé de réfuter les Lardons. Voici comment il prélude à cette tâche difficile dans son numéro de janvier 1684 :

« On ne noircit pas en France les réputations de ceux qui s'en déclarent les ennemis; on n'y écrit contre personne. Cependant on y apporte toutes les semaines six cahiers volants d'impression de Hollande qui paraissent sans permission et sans nom d'auteur, et l'on tient ces riens spécieux, dont la calomnie fait le fondement, d'autant meilleurs qu'on suppose qu'ils ne sont pas permis. Ils sont composés par deux auteurs, dont l'un est domestique d'un prince qui ne respire que la guerre, et, par conséquent, à ses gages. Son principal but est de parler toujours contre la France; qu'il dise vrai ou non, il est payé pour cela... Comme on voit en même temps trois de ces cahiers volants, il y en a un qu'on nomme le *Cahier secret de la Gazette de Hollande*. Ces auteurs prétendent savoir ce qui se passe de plus particulier dans les conseils les plus secrets de tous les souverains, et surtout dans les conseils de Sa Majesté. »

Et dans le numéro de février : « Ces nouvelles secrètes, mais pourtant publiques, qu'on envoie de Hollande en France deux fois la semaine, n'ont pour titre que la date qui est au-dessus, mais ils ne laissent pas d'être connus dans toute l'Europe par le nom de *Lardons* qu'on leur a donné. J'avais voulu éviter ce mot dans ma lettre de janvier; mais, comme il est ici aussi commun que chez tous les étrangers, et que l'usage semble avoir adouci ce qu'il a de rude et de grossier, je crois ne le devoir plus envelopper, pour n'être point obligé d'user si souvent de circonlocutions. Après vous avoir dit le nom de ces

feuilles, je vais vous apprendre en général, et une fois pour toutes, quel en est le but. Elles n'en ont qu'un, sur lequel elles roulent toutes : c'est de faire croire à tous les princes, aussi bien qu'à tous les peuples, par des raisonnements sur toutes les choses qui arrivent, qu'on doit faire la guerre au roi. Que cette conclusion soit juste ou non, ces feuilles sont faites pour conclure ainsi, et, quoiqu'elles parlent d'affaires diverses et dont les conséquences doivent être différentes, puisque les matières sont opposées, tout se termine toujours à cela, soit qu'il y ait de la vraisemblance ou non... On trouve aussi quelques nouvelles dans ces feuilles, dont la plupart, pour ne pas dire toutes, ne sont fondées que sur *on dit*, et ces auteurs n'en rapportent que de celles qui sont avantageuses au parti qui les fait parler... Je n'expose rien touchant le sujet de ces feuilles qui ne soit de fait constant, et l'on n'en a jamais vu une, surtout de celles qui s'appellent *le grand Lardon*, qui n'ait conclu à la guerre contre le roi, après des articles même dont naturellement la conclusion devait être toute contraire. »

A la bonne heure, on commence à comprendre. A côté des gazettes proprement dites, des grandes gazettes, des gazettes permises, gazettes aux allures graves, qui ne faisaient, qui ne pouvaient qu'enregistrer les faits, il y avait des petites gazettes, légèrement équipées, comme il convient à des tirailleurs, gazettes non autorisées, du moins ostensiblement, qu'on voit d'abord désignées sous le nom de *gazettes, nouvelles, billets raisonnés*, c'est-à-dire raisonnant, ou raisonneurs, qui ne se bornaient pas à donner les nouvelles toutes sèches, mais les raisonnaient, les expliquaient, les commentaient, les tortu-

raient même, pour les faire aboutir à cette conclusion toujours la même : *Delenda Carthago!* Guerre au roi dont l'intolérance a fait des blessures si profondes et béantes encore, dont l'ambition menace la sûreté de l'asile où se sont réfugiées ses victimes! Encore une fois, cela se comprend et s'explique facilement. Et cet orgueilleux monarque, elles le harcèlent sans trève ni merci, elles le criblent, elles le lardent de leurs traits aigus.

De là le nom si expressif sous lequel on en vint à désigner ces petites feuilles aux allures agressives. Il pourrait se faire que ce nom ait été réellement porté dans l'origine par quelqu'une d'elles, cela même semblerait résulter des termes de l'édit du 21 février 1686 défendant l'impression de tous journaux français, sous quelque titre que ce soit, *Courante*, *Gazette*, *Gazette raisonnée*, *Nouvelles choisies*, *Lardon*, ou autres; mais je n'ai point rencontré de feuille de ce nom, et nous venons de voir, par le passage du *Mercure galant* que j'ai cité, qu'un des traits caractéristiques des premiers Lardons, c'était précisément de n'avoir point de titre. On étendit ensuite cette appellation à certains suppléments de gazettes qui avaient emprunté la forme légère des lardons, à certaines petites gazettes publiées dans la même forme, et finalement à tout ce que nous appelons la petite presse.

Je n'ai point trouvé trace de ces premiers Lardons connus dans toute l'Europe vingt ans avant la fin du XVIIe siècle. Il me serait donc impossible de me prononcer à leur sujet en connaissance de cause; et sur leurs auteurs, qui n'ont jamais dû être bien connus, je ne puis que présenter une hypothèse. Des deux

écrivains auxquels le *Mercure galant* les attribue, l'un, dit-il, était domestique d'un prince qui ne respirait que la guerre. Pour ce prince, on sait qui il est. Quant au domestique, il est évident que ce mot ne doit pas être pris dans le sens restreint qu'on lui donne aujourd'hui; il ne peut s'agir ici que d'une personne attachée au prince d'Orange par une charge libérale. Or, je trouve dans une lettre de Bayle à son frère ce passage, dont j'ai déjà cité les premières lignes : « Il y a (outre la *Gazette burlesque*) d'autres petites feuilles de nouvelles raisonnées en prose, dont l'auteur s'appelait Saint-Guislain, qui faisait aussi une gazette en français et en prose sous le titre de *Nouvelles solides et choisies*. » Saint-Guislain est là pour Saint-Glain, suivant que ce nom se trouve rétabli dans d'autres endroits, et, d'après une note de l'éditeur de Bayle, Desmaizeaux, ce Saint-Glain, Angevin d'origine, était capitaine au service de Messieurs les États. Cette petite feuille de nouvelles raisonnées qu'il faisait en même temps, ou à peu près, qu'une gazette française, — ce qui, par parenthèse, marque bien la différence de ces deux genres d'écrits, — ne serait-elle pas un des Lardons auxquels le *Mercure galant* avait à répondre? C'est une simple conjecture, mais qui ne manque pourtant pas de probabilité.

Ce qui précède était composé quand une nouvelle lecture du *Mercure galant* de 1684 m'a fait rencontrer cette espèce de calembour, qui vient à l'appui de mon hypothèse : « Les Nouvelles solides (car leurs auteurs — les auteurs des Lardons — leur donnent quelquefois ce nom) paraissent épuisées dans les feuilles du 10 février. On y suppose... » J'y ai encore lu dan

le numéro de mars que « le Lardon du 24 février apprenait la mort de celui qui composait ce qu'ils contenaient de plus satirique, et qui était reconnu pour domestique d'un prince qui voulait mettre l'Europe en confusion », ce qui concorde avec un passage de Bayle que je cite plus loin, à l'article des *Nouvelles solides et choisies*.

Quant aux Lardons eux-mêmes, je n'en ai trouvé que de pâles échantillons, et d'une époque assez tardive, dans quelques volumes de la *Gazette de Rotterdam* que possède notre grande bibliothèque. D'abord le supplément de cette gazette est imprimé, d'un seul côté, sur une bande de papier longue et étroite, toute semblable à un feuillet d'un de nos agendas de cabinet actuels, ce qui est un des caractères du Lardon; mais il porte un intitulé et le nom de l'éditeur. A ce supplément est quelquefois joint un feuillet de la même forme, évidemment indépendant de la gazette, qui n'a celui-là pour tout titre que la date, et souscrit ainsi : « Imprimé à Amsterdam, aux dépens de l'auteur D. L. M. » C'est bien là un véritable Lardon. Enfin on y trouve encore intercalés, toujours dans l'ordre des dates, des numéros en assez grand nombre d'une petite feuille qui, pour le fond, ressemble assez au *Mercure galant*, mais qui avait adopté cette forme étrange des Lardons, la *Quintessence*, dont je donne plus loin la bibliographie. Dans tout cela je n'ai rien vu de saillant, et, pour y trouver quelque chose à citer, il aurait fallu y regarder de beaucoup plus près que je ne le pouvais faire, et encore !

Ce qui, dans tous les cas, est bien certain, c'est que cette

petite presse donna beaucoup de souci au gouvernement de Louis XIV, et que le grand roi lui-même se montra très-sensible à ses attaques; on en trouve de nombreuses preuves dans ses lettres à ses ambassadeurs en Hollande. Quelques-uns de ses conseillers auraient voulu qu'on se défendît par les mêmes armes. Vauban, par exemple, proposait la création d'un escadron d'*anti-lardonniers*, ayant pour mission de repousser les coups de cette terrible phalange qui faisait pleuvoir sur la tête de la royauté une grêle incessante de traits si cruels. « Les ennemis de la France, lit-on dans le manuscrit original des *Oisivetés*, ont publié et publient tous les jours une infinité de libelles diffamatoires contre elle et contre la sacrée personne du roi et de ses ministres... La France foisonne en bonnes plumes... Il n'y a qu'à en choisir une certaine quantité des plus vives, et à les employer. Le roi le peut aisément sans qu'il lui en coûte rien, et, pour récompenser ceux qui réussiront, leur donner des bénéfices de deux, trois, quatre, cinq à six mille livres de rente; ériger ces écrivains les uns en *anti-lardonniers*, les autres en *anti-gazetiers*.... »

L'idée de l'illustre tacticien ne pouvait évidemment pas être mise en pratique telle qu'elle était présentée; mais plusieurs écrivains se constituèrent, plus ou moins spontanément, les défenseurs de la monarchie, et l'on peut croire que les encouragements ne leur manquèrent pas. Nous avons vu tout à l'heure que le *Mercure galant* avait entrepris, en 1684, de réfuter les Lardons; c'était, chaque mois, l'objet d'un chapitre spécial, où l'écrivain officiel « séparait ses réponses selon les dates de ces Lardons, afin de ne point jeter d'embarras dans l'esprit de ceux

qui les liraient, et que ceux qui les avaient lus connussent plus facilement qu'il ne faisait dire à leurs auteurs que ce qu'ils disaient effectivement... » Mais c'était, paraît-il, en pure perte. « J'ai lu, écrit Bayle à son frère, les trois tomes du *Mercure galant* de cette année, et j'ai vu qu'il se fait une grande affaire de réfuter les Lardons, et qu'il le fait assez mal. Votre ami a eu raison de le mépriser. Ce qu'il dit est pitoyable, et je ne sais ce qu'il a fait de l'esprit qui paraît dans la tournure agréable qu'il donne à une petite historiette. C'est son fait; mais pour réfuter les gazetiers de Hollande, il n'y entend rien. »

Je crois pouvoir me dispenser de citer des exemples à l'appui du jugement de Bayle; les curieux pourront se reporter au texte du *Mercure galant*. Ce qui en ressortira pour eux, et c'est la seule chose que je veuille faire remarquer, c'est le caractère bénin de ces *feuilles satiriques*. Ce que leur contradicteur met à leur charge, ce qu'il s'efforce de combattre, ce sont « des raisonnements politiques par lesquels on veut éblouir et surprendre les peuples, des endroits où l'on tâche à noircir la France », des imputations tendant, par exemple, à faire croire : « que Louis XIV aspire à la monarchie universelle; que les succès de la France sont dus à son bonheur; que les finances du roi sont épuisées, ce que l'on contredit ailleurs en disant que la France a toute l'Europe à ses gages, qu'elle achète des dignités souveraines pour des princes déjà souverains, qu'elle a voulu prendre Luxembourg avec des boulets d'or, en lui faisant tout faire, en un mot, par le moyen de son argent. » Il leur reproche de « faire dire à la France toutes les semaines qu'elle ne veut point la guerre, et de ne lui faire tenir ce langage

que pour exciter ses alliés à se déclarer contre elle, afin de la pouvoir allumer plus tôt. Et qu'entendent-elles par la France qu'elles font ainsi parler? *La France ne dit jamais rien; ses gazettes sont sages*, et n'entrent point dans de pareilles affaires. »

Voici enfin quelques échantillons des assertions du « critique intéressé » auxquelles on croit devoir répondre :

« La France est la source des agitations de l'Europe. On ne « doit point tarder à lui demander, les armes à la main, raison « du passé et de l'avenir, et jamais prince n'eut plus d'ambition, « et ne fut plus âpre à se servir de l'occasion et du temps.... « Tout le malheur cependant ne doit pas être imputé au roi, « mais aux princes de l'Europe, qui, tous ensemble ou séparé- « ment, se tiennent incapables de tenir tête à un seul monar- « que. Mais il est encore temps de se reconnaître et d'agir. Le « roi veut parvenir à ses fins par des moyens doux; il emploie « l'or et les alliances, et il en fera bientôt pour lui donner « moyen d'entrer aux Indes. »

— « Il est amer de se joindre avec une puissance qui dans « le fond n'a point d'amitié ni d'égard pour personne, et qui « ne connaît point d'autre foi que celle de son intérêt. »

Voilà ce que j'ai trouvé de plus méchant dans les citations du *Mercure*.

Il devait arriver aux Lardons, comme à toutes les autres feuilles, d'accueillir pour vrais des faits, des bruits inexacts. Leur adversaire triomphe alors : « Comme il courut ici un faux bruit, il y a quelque temps, qu'un courrier d'Allemagne avait passé, et qu'il portait en Espagne la résolution de la trève, on trouve cette fausse nouvelle dans le Lardon du 10 avril. Après

cela, doit-on ajouter foi à ce que disent ces raisonneurs qui veulent faire croire qu'ils savent les secrets des princes, et qui ne savent pas seulement les faits publics ? C'est pourtant par eux que toute l'Europe consent à être trompée, puisque les Lardons sont vus dans toutes les cours, et qu'il n'y a aucun paysan en Flandre qui ne les lise. Ce sont même ces derniers qui ont donné à ces écrits le nom de Lardon. On peut juger après cela si les impressions qu'on prend de la France sur des écrits de cette nature ne sont pas tout à fait fausses, et même hors de toute vraisemblance. »

Les Lardonniers, du reste, étaient loin de se donner comme infaillibles, de l'aveu même du *Mercure*, qui cite ce début d'un Lardon du 7 mars :

« Puisque je me fais une religion de ne pas m'éloigner tout « à fait de dire la vérité dans ces billets, autant qu'elle m'est « connue, il faut que je débute par avouer que j'ai reçu, cet or- « dinaire, beaucoup de mémoires, mais peu que je puisse, sans « m'exposer aux reproches de mes lecteurs, copier à la lettre. « Tout le monde en impose selon ses intérêts, et j'aurais besoin « de plus de pénétration que je n'en ai pour mettre en évidence « les impostures délicates des uns et des autres. C'est donc à « tout hasard que je vais débiter des nouvelles que je ne crois « pas aussi pures que j'étais chaste lorsque je professais le « monachisme dans la célèbre abbaye de Saint-Germain-des- « Prés à Paris. »

Je passe les réflexions que la crudité de cet aveu inspire à l'écrivain ministériel : ces premiers essais de polémique paraissent bien pâles aujourd'hui. Conduite d'ailleurs comme elle

l'était par le *Mercure galant*, cette polémique allait directement contre l'intention de ses inspirateurs, en donnant un plus grand retentissement aux attaques quelconques des gazetiers hollandais, en inspirant à des gens qui n'y auraient pas pensé l'envie de lire ces *feuilles secrètes* dont le gouvernement paraissait se préoccuper si fort. C'est ce qu'on en vint bientôt à penser, car après six mois il n'est plus du tout question des Lardons dans le Mercure. Pour combler le vide, il offre sa publicité, comme nous le verrons plus loin, aux auteurs qui voudront répondre aux critiques des *Nouvelles de la République des lettres*.

Quelques années après se présentait dans la lice un lutteur plus habile, un écrivain qui se fit une grande réputation, à la fin du XVIIIe siècle, par ses talents, et peut-être plus encore par les désagréments que lui attira sa mauvaise conduite, et par ses aventures avec une certaine *belle épicière*. Eustache Le Noble de Tennelières, baron de Saint-Georges — c'est ainsi qu'il signait, — publia à diverses reprises, de 1688 à 1709, une douzaine de volumes de pamphlets mensuels, sous forme de dialogues, qui firent beaucoup de bruit. Il leur avait donné le titre général de *Pierre de touche politique*, avec cette double épigraphe : *Ridendo dicere verum quid vetat? — Utile dulci;* mais on les désigna tout d'abord dans le public sous le nom de *Pasquinades*, parce que les premiers dialogueurs sont Pasquin et Marforio. La conversation se continue ensuite entre la Gloire et l'Envie, — entre Hemskerke et Milord Paget, mars 1693, — entre le ministre Jurieu et l'esprit de Van Buninghen, août 1693, — entre Grue et le bourguemestre Oyzon, — entre

le Rhin et le Danube, — entre la Suisse et la Hollande, — entre Namur et Liége, mai 1693, — entre M. Hop et le sieur Van Lewarden, l'un des députés de Frise, octobre 1693, — entre les ombres de Philippe II et de dom Emmanuel de Lira, janvier 1694, — entre les ombres des amiraux Ruyter et Wheler, mai 1694, etc. Chaque dialogue a d'ailleurs un titre particulier. Quelques-uns de ces titres ressemblent à des titres de fables ou à des proverbes : *le Renard à bout*, — *A beau jeu beau retour*, — *l'Étui de chagrin*, — *le Pas de clerc*, — *les Poules folles*, — *l'Ours piqué, ou les Abeilles vengées*, etc. D'autres ont une signification plus précise, par exemple :

Le Jean de retour. Jouxte la copie imprimée à Loo, chez Guillaume Pied-de-Nez, rue Perdue, au Bien-revenu. Octobre 1691.

Le Réveille-matin des alliés. Jouxte la copie imprimée à Monts, chez Guillaume le Chasseur, rue des Sept-Dormantes, au Coq qui les réveille. Mai 1691.

Le Couronnement de Guillemot et de Guillemette, avec le sermon du grand docteur Burnet. Jouxte la copie imprimée à Londres, chez F. Benn, 1689. Satire violente contre le roi Guillaume. — Il y a encore : *Le Festin de Guillemot*, 1689; *la Bibliothèque du roi Guillemot*, 1690.

Le Carnaval de La Haye. Jouxte la copie imprimée à La Haye, chez Guillaume l'Emballeur, rue du Renard, aux Ours bridés. Mars 1791.

La Bataille d'Agnadel, ou le Renard pris à la chausse-trappe. Extraordinaire de septembre 1705.

Un autre roule sur ces médailles qui firent presque autant de

bruit que les pamphlets. En un mot, « la matière qu'on traitait dans chaque numéro était toujours prise des principaux événements du mois précédent. »

Le Noble donne à entendre quelque part qu'il recevait des ministres de Louis XIV des communications officieuses; et il est permis de le croire, car il est généralement bien informé. Peu d'écrivains, dans tous les cas, ont défendu le grand roi avec autant de feu et d'habileté, et aucun des pamphlétaires de cette époque n'a déployé plus d'esprit et plus de verve. La forme de ses pasquinades est généralement vive et légère; on y trouve beaucoup d'épigrammes et de saillies heureuses. Bayle faisait grand cas des talents de Le Noble : « Il a, dit-il, infiniment d'esprit et beaucoup de lecture; il sait traiter une matière galamment, cavalièrement; il connaît l'ancienne et la nouvelle philosophie . . . . » Il s'était proposé pour modèle l'auteur des Dialogues des Dieux; seulement, tandis que Lucien « a renfermé sa satire dans la seule morale populaire, lui, sous le voile d'une badinerie plaisante, il enveloppe les secrets de la plus profonde politique du siècle, et pénètre les ressorts qui ont donné à l'Europe une si terrible secousse. Le satirique grec a mis en scène les dieux de l'antiquité; lui, il y mettra les dieux modernes de la terre », — les dieux ennemis, bien entendu, et, entre tous, Guillaume III et les Etats généraux de Hollande.

Si l'attaque était vive, la riposte l'était tout autant, et il est remarquable que l'émotion produite par cet échange d'aménités n'était pas moindre dans le camp républicain que dans le camp monarchique. Tandis que le gouvernement de Louis XIV

s'ingéniait à réfuter les Lardons, celui de Hollande faisait brûler les Pasquinades par la main du bourreau. C'est le sort qu'éprouva notamment le numéro de décembre 1690, qui par son seul titre — *Les Mercures, ou la Tabatière des Etats d'Hollande*, jouxte la copie imprimée à Hermstat, chez Emerik Hospodar, — devait appeler mon attention, et dont voici le cadre :

Le *Mercure galant* et le *Mercure hollandais*, qui n'avaient pu se joindre depuis la guerre, se sont rencontrés par le hasard d'une averse qui les a forcés d'interrompre leur vol. Le premier invite son confrère à causer ensemble des affaires en se reposant : « Je te tiens, lui dit-il galamment, pour le plus grand et le plus effronté menteur du monde; mais je suis persuadé que pour moi tu ôteras ton masque. — Soit, répond l'autre; je te jure, foi de Mercure, que pour une heure de temps je renonce à toutes mes impostures, et que je parlerai avec toi comme si mon ami Guillaume et mes Hautes Puissances ne me payaient pas pour mentir historiquement et politiquement. Mais jure-moi aussi, par la subtilité de tes énigmes, par les délices de tes chansonnettes, par le sel attique de tes narrations et par toutes tes quincailleries galantes, jure-moi, dis-je, par toutes ces choses précieuses qui font l'admiration des provinces et de la rue Saint-Honoré, que tu me répondras par des raisonnements sérieux, et non par des riens enfermés dans de belles périodes. » Là-dessus, ils se retirent dans une arrière-boutique, parce qu'ils n'ont pas l'habitude de dire la vérité en public, et ils se mettent à déblatérer contre la politique de la Hollande et de maître Guillaume, qu'ils suivent sur tous les terrains. Ils raillent notamment la belle expédition du

roi-stathouder dans l'Irlande, ses cagades d'Athlône et de Limerix. On dit que ce grand triomphateur, retourné si couvert de lauriers qu'il en a de quoi fournir tous les jambons de Mayence, songe à aller les promener en Hollande. Croit-on que les États généraux le recevront comme le premier sujet de la république? Non, ce beau temps est passé; il faut que les bourgeois plient l'épaule et courbent la tête sous le joug; ce seront les obsèques de la pauvre *liberté belgique*.

Quant à cette tabatière dont parle le titre, c'est un présent aussi plaisant que magnifique dont les États de Hollande venaient d'être régalés. C'était une grosse boîte de fin or, remplie du plus pur ellébore du monde, qui leur fut envoyée par le roi d'Anticyre, avec une lettre de compliment par laquelle il les priait tous d'en prendre exactement chacun deux ou trois prises avant que de délibérer dans leurs assemblées. Mais ce qu'il y avait de plus agréable, c'était la gravure délicate dont tout le contour était orné. On y voyait, fort ingénieusement gravé, le portrait au naturel de Madame la République d'Hollande sous la figure d'une grosse banquière assise à son comptoir, et entourée d'un grand nombre de coffres ouverts et presque vides. On voyait sous la porte le ministre du roi-stathouder qui, par quantité de crocheteurs, faisait emporter les principales dépouilles de ces coffres, tandis que les créanciers de la République, avec des mines piteuses, tendaient leurs titres, dont ils réclamaient en vain le payement.

Telles sont les gentillesses que les États de Hollande condamnaient au feu. Il faut dire que les Pasquinades de Le Noble, où ils sont généralement fort maltraités, et dont ils s'effor-

çaient en vain d'interdire la circulation, étaient recherchées en Hollande même avec un empressement assez peu patriotique, et dont ils devaient être au moins peu flattés. On lit, par exemple, dans une lettre de Bayle à Minutoli, du 3 décembre 1691 : « Le libraire qui contrefaisait à Amsterdam les libelles du sieur Le Noble est en prison, et le marchand qui lui en avait fait venir un exemplaire de Paris a été mis à l'amende. »

Je terminerai par ce trait caractéristique ce que je voulais dire de cette guerre de plume, en somme peu meurtrière, soit dit sans que je me refuse à reconnaître ce qu'elle avait de malsain et de dangereux.

Il me faut ajouter encore, cependant, que, malgré la grande facilité que les libellistes trouvaient à se faire imprimer en Hollande, il venait encore de ce pays en France des pamphlets manuscrits, soit que leurs auteurs ne pussent payer les frais de l'impression, soit qu'ils espérassent réussir ainsi plus facilement à tromper la vigilance de la police française. Ainsi, je trouve dans les extraits des Résolutions des Etats de Hollande qui m'ont été fournis par M. Campbell ce fait curieux : L'ambassadeur de la république à Paris mande aux Etats, à la date du 23 mars 1735, que le public de France devient de plus en plus opposé au plan de pacification, et cela par suite de l'opposition qu'y fait l'auteur de certaine petite gazette de Hollande manuscrite qu'on trouve dans tous les cafés à Paris, et qu'on présume envoyée dans une intention malveillante. Ensuite de quoi, il est décidé qu'on recherchera l'auteur de cette publication clandestine.

Cette esquisse, si rapide qu'elle soit, suffira pour donner une idée du développement qu'avait pris la presse politique française en Hollande dans les deux derniers siècles, et, en montrant les voies diverses où elle était entrée, dégagera, je l'espère, la question des gazettes des obscurités qui l'entouraient. Pour compléter ce tableau, il me reste à dire quelques mots de la presse littéraire, dont le rôle, pour avoir été moins bruyant, n'a pas été sans éclat, et qui, dans tous les cas, a laissé des traces plus durables. Les journaux des Bayle, des Basnage, des Leclerc, sont encore aujourd'hui dans toutes les grandes bibliothèques, et ils sont d'ailleurs assez connus pour que je puisse être bref sur ce chapitre. Je me bornerai donc ici à marquer les circonstances dans lesquelles la presse littéraire est née en Hollande.

C'est en 1665 qu'un conseiller au Parlement de Paris, Denis de Sallo, homme aussi judicieux qu'érudit, avait imaginé de faire pour la république des lettres ce que d'autres avaient fait pour la politique, et créé le *Journal des savants*. L'idée avait paru si heureuse et si simple à la fois qu'elle avait été immédiatement imitée en Angleterre, en Italie, en Allemagne. La Hollande était demeurée en arrière; elle n'avait point encore de journal littéraire quand Bayle vint y fixer son séjour, et notre philosophe s'en étonne : « Il est surprenant, dit-il, que la république de Hollande, qui s'est toujours signalée par la culture des beaux-arts, aussi bien que par ses victoires et par son commerce, n'ait point pris part jusqu'ici à l'émulation générale dont j'ai parlé (l'émulation avec laquelle on était entré dans la voie ouverte par de Sallo). Elle a même un avantage qui ne se

trouve en aucun autre pays : c'est qu'on y accorde aux imprimeurs une liberté d'une assez grande étendue pour faire qu'on s'adresse à eux de tous les endroits de l'Europe quand on se voit rebuté par les difficultés d'obtenir un privilége. »

Plus d'une fois, paraît-il, la pensée était venue à Bayle de remplir cette lacune, car, il le dit lui-même, « cette fonction de journaliste était l'occupation qui convenait le mieux à son humeur ; » mais il avait toujours reculé devant les difficultés de l'entreprise. Une circonstance enfin le décida. Il y avait à Paris un certain Nicolas de Blégny, se disant médecin artiste ordinaire du roi. C'était un homme à projets, disons le mot, un charlatan, courant après la renommée par tous les moyens propres à répandre son nom. Il avait fondé en 1679 le premier journal de médecine — *Nouvelles découvertes dans toutes les parties de la médecine*, — et il l'avait continué tant bien que mal pendant cinq années ; mais les plaintes soulevées par la licence de sa plume devinrent telles qu'il lui fut fait défense, par arrêt du Conseil, de continuer sa publication. Alors il tourna les yeux du côté de la Hollande, où il savait trouver des presses toujours prêtes à imprimer ce qui ne se pouvait imprimer ailleurs. Il s'associa avec un nommé Gauthier, médecin originaire de Niort qui s'était fixé à Amsterdam, et lui envoya ses élucubrations. De cette collaboration naquit, au commencement de 1684, un *Mercure savant*, qui n'était qu'une misérable rapsodie. Les amis de Bayle insistèrent alors de plus fort pour qu'il mît son dessein à exécution, et s'emparât d'une place si mal occupée. Il se laissa déterminer par leurs instances, et il traita avec l'éditeur même du *Mercure savant*, lequel, ainsi, n'alla pas au

elà de deux numéros. Il en informe aussitôt ses amis de France. « L'auteur du *Mercure*, écrit-il à son frère, voulait continuer ; mais, le libraire lui ayant appris qu'il avait traité avec un autre, la chose en demeura là. Cet autre s'engage à faire un journal des savants qui sera écrit avec beaucoup de ménagements, qui ne dira rien contre les puissances, et qui parlera avec respect des catholiques. Assurez de cela tous nos bons amis. »

Les amis de Bayle ne pouvaient qu'applaudir à son dessein. « On avait remarqué, par ce qu'il avait écrit, qu'il était capable de parler des intérêts des princes et de faire des réflexions de politique. » Ils espéraient donc que le nouveau journal serait un instrument au service de leurs passions ; mais Bayle refusa de s'engager dans cette voie. « Je remarque, écrit-il encore à son frère, que nos amis de delà ont conçu le plan que nous avons fait autrement qu'il ne fallait le concevoir. Je vois qu'ils croient que l'on y parlera des affaires de la paix et de la guerre, comme on fait dans le *Mercure galant ;* mais ce n'est pas du tout notre dessein. Nous voulons nous renfermer dans les bornes des journaux d'Allemagne et de France, etc., et laisser aux gazetiers et au *Mercure galant* le soin d'apprendre les nouvelles courantes. Je vous ai déjà dit aussi que l'ouvrage ne pouvait pas prendre les airs et les démarches des 27 lettres. Il faut s'attacher à bien faire connaître les livres dont on parle, aller serré, parler en historien, et, si l'on y mêle quelque raillerie, il faut que ce soit fort sobrement, car autrement on se mettrait sur le pied des gazetiers, qui se sont décriés par toute l'Europe, et qui, dans le

fond, ne le sont pas selon leur mérite... Je parlerai indifféremment des livres catholiques et des livres réformés, et honnêtement de tout le monde. A l'égard de la politique, je n'aurai guère à en parler; ce que je compose ressemble au journal de M. de La Roque (le *Journal des Savants*), et non pas au *Mercure* de M. de Vizé. La *République des lettres* ne parlera ni de paix ni de guerre; cela n'est bon que pour les gazetiers ou pour d'autres nouvellistes. »

Il faut donc qu'on en prenne son parti. Du moins on ne lui épargnera pas les objections; mais Bayle a réponse à tout.

« Les difficultés qu'on trouve au dessein du journal, 1° qu'il faudrait être à La Haye ou à Amsterdam, 2° qu'il est incertain si le débit s'en permettra en France, 3° qu'on déplaira à quelques théologiens, 4° qu'on déplaira quelquefois aux puissances, ces quatre difficultés, dis-je, ne sont rien, parce que Rotterdam est si près de La Haye et d'Amsterdam qu'on peut y apprendre tout ce qui se fait de nouveau aux autres villes; et quand même le livre ne se débiterait pas publiquement en France, il en entrera à la sourdine, et, à tout le moins, on le débitera en ce pays, en Angleterre, en Allemagne, etc.; et comme on parlera des choses, non pas en prenant parti, quand on y verra de la difficulté, mais en simple historien, on ne s'exposera pas à des affaires... »

— « On serait d'avis, dites-vous, que notre journal eût la forme de lettres. J'y avais songé; mais, après tout, il n'est pas possible de se donner carrière dans une chose qui doit être narrative et historique, et aussi courte qu'on le pourra. Il faut

être sage dans ces sortes de discussions, désintéressé et honnête. »

— « On souhaite que nos nouvelles viennent tous les quinze jours; mais, comme elles sont trop grosses pour être envoyées par la poste, peu de gens les feraient venir tous les quinze jours. Ainsi, après avoir tout pesé, on s'est résolu de ne les donner que tous les mois, en livret de cent pages ou environ. Le retardement serait dur si la chose se faisait comme on se le figure, c'est-à-dire si c'étaient des nouvelles de politique; mais comme ce n'en seront point, on ne s'impatientera pas d'attendre quelquefois trois mois. En effet, on ne pourra en faire tenir en France que par la voie des vaisseaux, qui, quelquefois, attendent le bon vent deux ou trois mois. »

Quelles que soient d'ailleurs les difficultés, « après tout le bruit que notre dessein de journal a fait, il faut l'essayer. »

Et il l'essaye en effet, et le 8 mai enfin il peut écrire à son frère : « Les Nouvelles du mois de mars sont achevées d'imprimer; mais le libraire ne les distribue pas encore, je ne sais pourquoi. Il ne m'en a pas seulement envoyé un exemplaire; il imprime cependant celles d'avril. » Et qu'on ose encore se plaindre des éditeurs du XIXe siècle!

On sait le succès qu'obtinrent tout d'abord les *Nouvelles de la république des lettres*, l'extrême avidité avec laquelle elles furent recherchées dans toute l'Europe. A une époque où la critique naissait à peine, où les journaux savants, créés de la veille, étaient hérissés de longues et lourdes dissertations,

faites pour effrayer les lecteurs les plus intrépides, on fut charmé de ces analyses sobres, rapides, claires, bienveillantes; de ce talent, que peu d'hommes ont possédé, même depuis, dans l'art d'exprimer et de résumer les idées d'autrui. Bayle, du reste, avait fini par faire quelques concessions au goût dominant. « Plusieurs personnes, et surtout de Paris, écrit-il à Lenfant le 18 juin 1684, l'avaient puissamment exhorté à ne point faire un journal uniquement pour les savants; elles lui avaient dit qu'il fallait tenir un milieu entre les nouvelles de gazettes et les nouvelles de pure science, afin que les cavaliers et les dames, et en général mille personnes qui lisent et qui ont de l'esprit sans être savantes, se divertissent à la lecture des *Nouvelles*. Elles lui avaient fait comprendre que par ce moyen le débit serait grand partout; qu'il fallait donc égayer un peu les choses, y mêler de petites particularités, quelques petites railleries, des nouvelles de roman et des comédies, et diversifier le plus qu'on pourrait. » Et l'on peut croire qu'il avait cédé assez facilement, car il était naturellement amateur de curiosités, de faits singuliers et inconnus, d'anecdotes; le côté de l'amusement de l'esprit le frappait et le séduisait en toute chose; les nouvelles mêmes l'amusaient, il était *nouvelliste à toute outrance*.

Selon que l'avaient prévu Bayle et ses amis, on voulut d'abord fermer les portes de la France au nouveau journal; mais il y entra à la sourdine, et même on peut croire que le gouvernement ne lui fut pas trop rigoureux. Il existait à peine, en effet, depuis quelques mois, qu'un écrivain officiel, le ré-

dacteur du *Mercure galant*, lui rendait un public et éclatant hommage. Cet article du *Mercure*, — que je ne connaissais pas quand j'écrivis, dans mon *Histoire de la presse*, l'article des *Nouvelles de la république des lettres*, non plus que les lettres de Bayle d'où j'ai tiré les détails qui précèdent, lettres qui ne se trouvent pas dans l'édition de ses œuvres que j'avais à ma disposition, — m'a paru assez curieux pour que je le reproduise. Le voici donc tel qu'il se trouve en tête du numéro de novembre 1684, sous la forme d'un avis au lecteur :

« On imprime en Hollande un livre qu'on donne tous les « mois au public, intitulé *Nouvelles de la république des lettres*. « Ce livre est une espèce de Journal des savants, mais plus « étendu, parce que les journaux ne sont qu'en feuilles. On « en estime l'auteur, et l'ouvrage est bien reçu ; il a beaucoup « de sel, ce qui ne contribue pas peu à son succès. Peut-être « que, s'il était permis à beaucoup de gens d'en user de « même, leurs écrits auraient le même agrément. On voit dans « ce livre non-seulement les sujets et les beautés des livres « nouveaux, mais encore les défauts que cet auteur prétend « y avoir trouvés. Ces défauts y peuvent être en effet, « mais ce qu'il en dit n'est pas une conséquence qu'ils y « soient. Les auteurs qui ne demeurent pas d'accord de ses « remarques, et qui croient avoir de bonnes raisons pour s'en « défendre, se trouvent embarrassés sur les moyens de faire « voir au public qui lit ce qu'on écrit contre eux les réponses « qu'il leur serait facile d'y faire. Ce serait pour eux un em- « barras et une dépense tout ensemble que de faire imprimer « leurs répliques ; et quand ils le feraient, elles seraient vues

« de fort peu de monde, puisqu'on ne s'aviserait pas toujours « d'acheter une réponse à une seule critique, quand on en « voudrait voir à cent autres. Ainsi le public a souhaité que « l'on eût dans le *Mercure* les réponses que les auteurs, de « quelque nation qu'ils soient, pourraient faire aux critiques « de l'auteur hollandais. On y a consenti, pourvu que ces ré- « pliques ne soient point injurieuses, et qu'en parlant des « écrits on n'attaque point les personnes. Cela sera cause que « l'auteur de la République des lettres sera plus retenu qu'il « n'est à parler contre les livres qui s'impriment dans toute « l'Europe, parce qu'il craindra de voir les défauts dont il « reprend les auteurs trop fortement défendus, et qu'il se ha- « sardera moins à critiquer que lorsqu'il pouvait tout écrire, « parce qu'il ne voyait pas d'apparence qu'on lui répliquât, « ou du moins que ces répliques fussent fort connues. Le pu- « blic profitera de ces différends d'esprit, parce que les uns « et les autres travailleront avec plus de soin.

« Je crois que l'auteur de la République des lettres ne doit « avoir aucun chagrin de ce qu'on répond aux intentions, « pour ne pas dire aux prières du public. Son livre, quoique « déjà connu et estimé, le sera encore davantage, et, s'il fait « bien, il triomphera, au lieu qu'il n'y avait point de victoire « à remporter pour lui lorsqu'il combattait tout seul.

« Les auteurs, tant étrangers que français, doivent con- « naître par cet avis qu'ils peuvent envoyer les réponses aux « critiques qu'on fera de leurs ouvrages dans le livre inti- « tulé *la République des lettres*, et qu'on les mettra dans le « *Mercure*. »

Etait-ce bien aux prières du public que cédait de Vizé dans cette circonstance, ou n'obéissait-il pas plutôt à ces mêmes inspirations qui lui avaient fait entreprendre à lui-même de réfuter les Lardons? Je serais tenté, pour ma part, de voir là moins une fiche de consolation offerte à l'amour-propre des auteurs critiqués qu'une charge sonnée contre le philosophe sceptique, contre le libre penseur *hollandais*, qu'un appel fait à la contradiction. Ce qui est certain, c'est qu'on ne s'empressa pas d'y répondre, d'un côté ni de l'autre. Je n'ai pas, dans toute l'année du *Mercure* qui suivit l'insertion réitérée de cet avis, trouvé une seule ligne à l'adresse des *Nouvelles de la République des lettres*, et Bayle continua à combattre et à triompher tout seul.

Lorsqu'en 1687, la fatigue et la maladie le contraignirent d'abandonner cette fonction de journaliste qui était si bien dans son goût et dans ses aptitudes, sa succession fut recueillie par Basnage, Leclerc, Chauvin, J. Bernard, La Roque, et quelques autres, la plupart ses amis, qui se montrèrent ses dignes continuateurs et maintinrent la critique littéraire dans les sphères élevées et sereines où il l'avait placée. Parmi ses successeurs se firent remarquer aussi quelques littérateurs hollandais, notamment Van Effen, qui non-seulement prit une large part à la rédaction des journaux français, mais encore, pour intéresser plus directement ses compatriotes et leur frayer la voie nouvelle, publia en hollandais une *République des savants* et plusieurs autres recueils du même genre.

Mais à peine la presse littéraire comptait-elle en Hollande une douzaine d'années d'existence, qu'au dire de Bayle, « on

commençait à s'y lasser de ces sortes d'écrits. » C'est qu'à la suite des maîtres s'étaient précipités une foule d'aventuriers sans vocation ni talent, pour lesquels un journal n'était autre chose qu'une affaire de spéculation.

Enfin, une remarque à faire en terminant, c'est qu'après en avoir tant produit, la Hollande aujourd'hui, du moins à ma connaissance, n'imprime pas un seul journal ou écrit périodique français; mais tous nos journaux, toutes nos revues, se trouvent dans ses nombreux clubs, si largement organisés et si hospitaliers, et les vitrines de ses libraires sont remplies de nos livres.

DEUXIÈME PARTIE

BIBLIOGRAPHIE

I

GAZETTES

Voici d'abord, à l'intention de mes lecteurs néerlandais, les gazettes hollandaises dont j'ai parlé p. 55, et qui se trouvent à la bibliothèque Mazarine :

TYDINGEN UYT VERSCHEYDEN QUARTIEREN. Gedruckt t'*Amsterdam* by Broer Jansz, out Courantier in't Leger van Sijn princel : Excellentie..... 1637-1643, in-fol.

COURANTE UYT ITALIEN ENDE DUYTSCHLANDT, etc. Ghedruckt tot *Amsterdam* voor Ian van Hilten..., by Ian Fredericksz Stam. 1637-1643, in-fol.

EXTRA-ORDINAIRE OF MIDDEL-WEECKSE COURANTE. Anno 1639. Ghedruckt tot *Amsterdam* voor Françoys Lieshout, in-fol.

COURANTE EXTRAORDINAIRE. t'*Amsterdam*, ghedruckt by Joost Broersz, 1639, in-fol.

Ces quatre feuilles ont le même format et la même périodicité : elles paraissaient une fois par semaine, en une demi-feuille in-folio à 2 colonnes. On aperçoit de temps en temps au bas de la dernière colonne une ou deux annonces, et quelques numéros ont un supplément. C'est tout ce que mon ignorance de la langue hollandaise me permet d'en dire. Je ne saurais non plus rien préciser quant à leur origine et à la durée de leur existence, qui cependant, comme je l'ai dit, ne me pa-

rait pas devoir être renfermée dans les dates que je donne d'après seulement ce que j'en ai vu.

Je noterai encore ici que notre Bibliothèque impériale possède les années 1725-1728 des gazettes hollandaises de La Haye, d'Amsterdam, de Leyde et d'Utrecht.

Voici maintenant, dans leur ordre chronologique, les gazettes françaises que j'ai pu déterrer, et qui se trouvent pour la plupart à notre grande Bibliothèque, représentées par des parties plus ou moins considérables, reliées ensemble, au moins les plus anciennes, et formant ainsi un recueil factice, où elles sont cependant rangées par ordre de dates.

La plus ancienne gazette française imprimée à Amsterdam, à ma connaissance, est une traduction qui m'a paru littérale de la première des gazettes hollandaises dont je viens de donner les titres, des *Tydingen uyt verscheyden Quartieren :*

NOUVELLES DE DIVERS QUARTIERS. *Amsterdam*, chez Broer Jansz, jadis courantier au camp de Son Excellence, demeurant à l'enseigne du Pot d'argent, près la Brasserie du Fenil, 1639-1643, 2 pages in-fol. à 2 colonnes.

Ce sont, comme, du reste, toutes ces premières gazettes, de simples nouvelles, classées par pays. Le français en est assez correct pour qu'on doive attribuer cette traduction à une plume française. J'y ai aperçu, entre autres expressions qui ont vieilli, celle-ci, qui revient assez fréquemment, et qui m'a paru n'être pas sans un certain charme : « *L'on bruit* que le nonce du pape insiste par devers le roi de France et autres potentats pour une cessation d'armes. Ce qui en est, le temps nous en fera l'évidence. » (1er août 1639.)

NOUVELLES ORDINAIRES. Imprimé chez Otto Barnert Smient, courantier auctorisé de Mess. les Bourgemaistres, Regents de la ville d'*Amsterdam*, rue de Reguliers, dans la neufve imprimerie, le.... 1655, gr. in-4 à 2 col., feuillet simple.

Je ne connais de cette feuille, qui paraissait tous les huit jours,

que 3 nos, 2 de 1660, nos 43 et 44, des 25 octobre et 1er novembre, et le no 4 de 1663, 22 janvier. Mais, d'après un renseignement qui m'a été fourni par M. Delprat, on saurait que les imprimeurs Otto Barent Smient (1) et fils sollicitèrent en 1655 la permission de publier une gazette hollandaise tous les quinze, et une gazette française tous les huit jours, le lundi, en remplacement des anciens éditeurs Jean Van Hilten et successeurs, de la maison desquels, en effet, était sortie la *Courante uyt Italien ende Duytschlandt*, ci-dessus. Or il est plus que probable que la gazette française pour laquelle les Smient obtinrent un privilége en 1655 est celle qui nous occupe. Mais la commencèrent-ils immédiatement, et jusqu'où alla-t-elle, c'est ce que je ne saurais dire. Elle semblerait avoir été continuée par la *Gazette ordinaire d'Amsterdam* (Voyez plus loin), qui sortait de chez les mêmes éditeurs.

La Gazette d'Amsterdam. Imprimé chez Corneille Jansz, marchand libraire, derrière la Neuve Église, le... 1663. Avec permission. In-4.

Le premier numéro que je connaisse est du 1er mars 1663; en tête, à droite, à la place de la pagination, on lit : Fol. 5.

En 1665, le titre est orné de deux vignettes : à gauche un Mercure courant, à droite un postillon. L'année suivante, ces vignettes sont remplacées, la première par les armes d'Amsterdam, la seconde par la marque de l'éditeur, un écusson soutenu par deux anges, au centre duquel se lisent, dans un cœur, les lettres : C. I. S., initiales de Corneille Jansz Zwol, dont le domicile est transféré sur le Dam, proche la maison de ville. On peut supposer que ce Corneille Jansz était un héritier de l'éditeur des *Tydingen*.

Cette première *Gazette d'Amsterdam* ne parut d'abord qu'une fois par semaine; ce n'est qu'à partir de 1672 qu'elle devint bi-hebdomadaire. On lit cependant cet avertissement dans le no du 8 avril 1666 : « Comme nous aurons dorénavant de fort bonnes correspondances

(1) Je trouve le nom et le prénom de ces éditeurs imprimés de trois ou quatre manières différentes : *Smient* et *Sminth*; *Barent*, *Barnert* et *Barnart*.

« dans les pays étrangers et dans les places les plus considérables de « ces provinces, par le moyen desquelles nous pourrons savoir tout « ce qui s'y passe de particulier, outre la gazette ordinaire du jeudi, « nous vous en donnerons une extraordinaire tous les lundis de cha- « que semaine, pour vous faire part de ce que nous aurons de plus « nouveau et de plus curieux. » Mais je n'ai pas trouvé trace de cet extraordinaire; je rencontre au contraire vers la même époque une nouvelle Gazette d'Amsterdam, paraissant précisément le lundi, mais portant le titre de *Gazette ordinaire*, et sortant de chez un autre éditeur. (Voir *infra*.)

En revanche, la feuille de Jansz Zwol eut dès l'origine de fréquents suppléments, qui sont annoncés à la fin de la gazette, ainsi :

17 juin 1666 : « Vous aurez à 7 heures du soir le détail de la vic- « toire que nous venons d'obtenir sur les Anglais et de tout ce qui « s'est passé sur notre flotte depuis qu'elle est sortie du Texel jusqu'au « 15 de ce mois, en forme de *Relation*, qui satisfera assurément votre « curiosité. »

— 3 mars 1667. « Vous aurez à l'heure de la bourse la lettre du « roi d'Angleterre à Nosseigneurs les Estats, avec la liste des mar- « chandises que la Compagnie des Indes d'Orient doit vendre en peu « de temps, le tout en un quart de feuille de papier fin. — 17 octobre. « Vous aurez aussi la suivante charge (Charge générale de 12 vais- « seaux revenant des Indes) plus correcte que celle qu'on vous a « donnée il y a un jour ou deux, dans le 8e d'une feuille de papier « fin, très-commode pour inclure dans des lettres. »

On y trouve aussi quelques annonces dans des genres divers : ventes de livres, de tableaux, départs et arrivées de navires, ainsi que des réclames dans le genre de celle-ci : « Gaspart Cassan, dit Orviétan, natif « de Rome, pour faire voir à tous les habitants de cette ville la bonté « de son orviétan, s'empoisonna sur son théâtre, le 8 de ce mois, en « présence d'une foule incroyable de peuple, et prit deux crapauds « vifs, 30 grammes d'arsenic, 30 de ringal (?), et 60 d'antimoine, « après les avoir fait visiter par plusieurs médecins, apothicaires et « droguistes là présents, qui avouèrent que c'était du poison et du

« meilleur ; et le lendemain il parut sain sur le même théâtre, sans « avoir usé, pour se désempoisonner, que de l'orviétan qu'il vend en « sa boutique sur le Dam, à Amsterdam. » (18 octobre 1668.)

On lit à la fin du n° du 15 septembre 1667 : « Les curieux auront « à l'heure de la bourse la *Gazette burlesque* de Paris. » Et le 22 : « Vous aurez aujourd'hui, et, dorénavant, le mercredi de chaque se- « maine, la *Gazette burlesque* de Paris, en demi-feuille de papier. » Je ne sais trop quelle était cette Gazette burlesque. On donnait vulgairement ce nom à la *Muse historique* de Loret ; mais elle avait cessé depuis mars 1665. Il s'agit probablement de quelqu'une de ses imitations.

L'exemplaire de la *Gazette d'Amsterdam* de notre grande Bibliothèque s'arrête au 4 mars 1677. Si ce n'est pas à cette date qu'elle mourut, ce ne saurait être bien longtemps après, car nous en rencontrerons bientôt une résurrection. Du reste, sa carrière ne fut pas sans encombre. C'est ainsi que le n° du 14 avril 1672 est suivi de 2 n^os^, des 18 et 22, ayant, au lieu du titre ordinaire, le suivant : *Relation désintéressée de celui qui faisait la Gazette d'Amsterdam ;* et à la place du nom de l'imprimeur, on lit : « Imprimé en « chemin, allant en lieu neutre, pour nous y établir, et vous envoyer « de là les... » (La suite rognée par les ciseaux stupides du relieur.)

Le titre et la signature ordinaire reparaissent au numéro du 28 avril, à la fin duquel on trouve cet Advertissement : « Ne sachant quelle « place serait neutre aux environs de ce pays, nous reprenons nos « premières erres, jusqu'à ce que la Providence divine en ait autre- « ment disposé. » (Voyez encore ci-dessous la *Gazette ordinaire d'Amsterdam.*)

Je n'ai rencontré aucun indice qui pût mettre sur la trace du rédacteur de cette feuille. On lit à la fin du numéro du 26 décembre 1669 cet avertissement assez amphigourique, qui pourrait avoir trait aussi bien au fond qu'à la forme du journal : « Nous « avons quelquefois des expressions que quelques-uns trouvent « dures ; mais si elles choquent des oreilles un peu trop délicates,

« nous protestons que c'est contre notre dessein, et qu'à l'avenir « nous aurons soin de les mieux adoucir. »

Jansz Zwol avait aussi entrepris la publication d'une gazette italienne. Il annonçait ainsi ce projet à ses lecteurs le 19 janvier 1668 : « Comme Messieurs les bourgmestres nous ont fait la grâce de nous « donner la permission d'imprimer une gazette en italien, nous vous « donnons avis que nous commencerons à la débiter dès que nous « pourrons avoir assez de bonnes nouvelles à y mettre; et ce sera « bientôt, s'il plaît à Dieu. » Il la commença le 2 mars, et continua à la donner chaque vendredi, « bon matin, et pour le même prix que la française. »

La Gazette ordinaire d'Amsterdam. A Amsterdam, chez Otto Barnart Smient, imprimeur et libraire, demeurant dans la rue des Réguliers, à la neufve imprimerie, 1667, in-folio.

Le titre est flanqué de deux vignettes grossières, représentant, l'une les armes d'Amsterdam, l'autre un gros bateau dans lequel deux hommes qui semblent des soldats.

L'auteur de cette feuille, qui sort, comme on le voit, de chez le même éditeur que les *Nouvelles ordinaires* (*suprà*, p. 138), m'a été révélé d'une façon assez insolite, par un portrait conservé à la Bibliothèque impériale, et dont je dois la connaissance, avec d'autres non moins bons renseignements, à M. Henry Lavoix, l'aimable critique du *Moniteur* (1), lequel avait un instant songé à donner l'histoire de cette guerre de pamphlets et de médailles faite à Louis XIV par la Hollande.

C'était un certain de La Font (qu'on trouve quelquefois écrit La Fond), un Français évidemment, mais sur lequel il m'a été impossible de savoir rien de positif; son nom ne figure dans aucune biographie ni bibliographie. Et pourtant il a joui dans son temps d'une assez grande notoriété. Bayle en parle à plusieurs reprises comme d'un homme qui avait « mis les gazettes de Hollande françaises dans la

(1) Je l'ai depuis rencontré chez M. le baron de Vinck, à Bruxelles, et à Amsterdam, chez M. Sautyn Kluit.

plus haute réputation où elles aient été » ; et il existe de lui, comme je viens de le dire, un très-beau portrait in-folio — dont nous donnons une esquisse en tête de ce volume, — gravé par Lambert, d'après un tableau de H. Gascar, et orné d'un distique de Santeuil, lequel portrait a été classé par le père Lelong parmi ceux des Français et Françaises illustres, en ces termes : « Fond (N. de la), *fameux gazetier de Hollande ....*» Je ferai remarquer, parce qu'on s'y est trompé, que le N. de la parenthèse n'est pas l'abréviation du prénom de de La Font, qu'il en tient seulement la place ; c'est l'*x*, l'inconnue du savant bibliographe : notre gazetier avait pour prénoms Jean-Alexandre. Il paraît, sur son portrait, avoir une quarantaine d'années. Il y est représenté tenant de la main gauche une gazette déployée, qu'il montre de la main droite avec sa plume, et en tête de laquelle on lit : *La Gazette ordinaire d'Amsterdam* du lundi 5 décembre 1667. C'est bien évidemment la feuille qui nous occupe, dont le titre est très-fidèlement reproduit, avec ses vignettes même. En bas on lit :

In effigiem Domini de La Fond, Galli,
Festivissimi apud Batavos Ephemeridum historicarum scriptoris,

DISTICHON.

Mille oculis videt hic Fondus, mille auribus audit ;
Plus audit naso, plus videt ille suo.

SANTOLIUS VICTORINUS.

La gravure ne porte d'autre millésime que celui qui se lit sur la gazette, 1667 ; cependant le P. Lelong lui donne la date de 1680. On doit supposer que ce n'est pas sans fondement, et, pour ma part, je serais disposé à admettre une date postérieure à 1667, époque où il paraît difficile que La Font fût déjà arrivé à la célébrité comme gazetier. Peut-être est-ce son point de départ qu'il a voulu marquer en se faisant représenter avec la *Gazette ordinaire d'Amsterdam ;* à moins qu'on ne le veuille considérer comme le rédacteur de la gazette de Jansz Zwol, dont il se serait alors séparé.

On ne peut sur tout cela que faire des conjectures. Toutes mes recherches, toutes mes interrogations pour avoir quelques renseigne-

ments sur ce « fameux gazetier», qui avait de si bons yeux, de si bonnes oreilles, et plus de nez encore, sont demeurées sans le moindre résultat. Dans le passage auquel je faisais tout à l'heure allusion, Bayle s'exprime ainsi : « La Font, qui a mis les gazettes de Hollande françaises dans la plus haute réputation où elles aient été, *et qui vivait quelques années avant la guerre de* 1672, se servait souvent de ce mot (le mot *recruter*), qui est depuis longtemps fort en usage dans les pays étrangers, quand on y écrit ou que l'on y parle français. » (Lettre à l'abbé Du Bos, Rotterdam, 3 janvier 1697.) Il semblerait résulter de ce passage que La Font était mort depuis longtemps, antérieurement même à 1672 ; mais dans une lettre d'une époque bien antérieure, où ses souvenirs devaient être plus présents, de 1685, répondant à Lenfant, qui lui demandait, dans le désir de se les procurer, de le renseigner sur les *gazettes raisonnées*, il disait : « On croit que celles du sieur La Font, que je n'ai jamais vues, sont les meilleures. »

Tout cela n'est pas très-clair ; et ce qui suit, malheureusement, ne l'est pas non plus autant que je le voudrais.

Il me serait, par exemple, impossible de dire quelle fut la durée de la *Gazette ordinaire ;* les numéros contenus dans le recueil où je l'ai rencontrée, et où elle alterne avec la *Gazette d'Amsterdam*, qui paraissait le jeudi, vont du 17 janvier 1667 au 13 juillet 1671 ; mais quelques indices me porteraient à croire qu'elle vivait encore en 1675. Dans le volume des gazettes de cette année-là, à notre Bibliothèque impériale, le numéro du 13 août de la feuille de Jansz est suivi de *Mémoires qui devaient servir à la composition de la* Gazette d'Amsterdam *du jeudi* 15 *août.* La forme de ce numéro extraordinaire est, du reste, absolument la même que celle du numéro qui précède ; mais on lit à la fin : *Imprimé pour J. A. de la Font.* Et ensuite vient un numéro de la *Gazette d'Amsterdam* du lundi 19 août, sortant de chez Otto Barent Sminth (*sic*), marchand libraire sur la Reguliers-Bree-Straet. Les caractères du titre sont bien évidemment les mêmes que ceux de la gazette de Jansz, mais les vignettes sont celles de la *Gazette ordinaire*, qui aurait donc eu, à cette époque, abandonné l'épithète qui la différenciait de sa rivale, — ou consœur.

La gazette de Jansz reprend ensuite son cours ordinaire; cependant les numéros entre le 19 novembre et le 10 décembre sont encore remplacés par des *Mémoires qui serviront à la place de la Gazette d'Amsterdam*, mais sortant, ceux-ci, de chez Jacques Du Mas, près la Bourse.

Sur tout cela je ne puis que m'en référer à la sagacité du lecteur. L'important, d'ailleurs, c'est la filiation des gazettes françaises en Hollande, et je ne me suis étendu sur les détails qui précèdent qu'à raison de l'intérêt qu'ils peuvent avoir pour la biographie de La Font, dont la vie, à cette époque, paraît avoir été assez accidentée, qui aura sans doute été plus d'une fois en butte aux tracasseries des puissants, forcé peut-être de quitter Amsterdam. C'est à Leyde, en effet, que nous allons le retrouver.

TRADUCTION LIBRE DES GAZETTES flamandes et autres. A *Leide*, chez J. van Gelder, à la Tortue, 1678-1679, in-4.

C'est la seule gazette française dont j'aie trouvé la trace à Amsterdam; encore puis-je ajouter que personne n'en soupçonnait l'existence. J'en dois la connaissance à M. Sautyn Kluit, un jeune avocat plein des meilleures dispositions, qui sera peut-être cet historien de la presse qu'attend la Hollande.

Cette petite gazette commence, du moins chez M. Sautyn Kluit, le 4 janvier 1678; elle paraissait deux fois par semaine. Au mois de juillet, le titre s'orne des armes de Leyde et d'un cartouche absolument semblable à celui de la *Gazette d'Amsterdam;* seulement, au lieu des initiales de Corneille Jansz Zwol, on lit les suivantes : D. L. F., qui sont évidemment celles de de La Font.— Le dernier numéro sous ce titre un peu prosaïque de *Traduction* est du 8 juin; vient ensuite :

— LA GAZETTE D'AMSTERDAM du mardi 13 juin 1679. A *Amsterdam*, chez Corneille Jansz Zwol, au Mercure, derrière la maison de ville, in-4.

Les armes d'Amsterdam ont remplacé celles de Leyde, mais la marque reste la même. C'est, en un mot, en tout la *Gazette d'Amsterdam* que nous connaissons déjà, sauf que les initiales de La Fon-

ont remplacé celles de l'éditeur. Que s'était-il passé à Leyde? Rien ne le dit. On peut supposer que La Font, frappé d'interdiction à Leyde, sera retourné à Amsterdam et y aura repris, — ou continué, — avec Jansz Zwol, la *Gazette d'Amsterdam*.

L'exemplaire de M. Sautyn Kluit s'arrête au 26 septembre 1679, et je perds la trace des gazettes françaises d'Amsterdam jusqu'en 1688; mais nous avons vu, *supra*, p. 94, par une plainte du prince d'Orange, qu'il en existait une au commencement de 1683; ce qui s'accorde avec ce que m'écrit M. Delprat, que la gazette française d'Amsterdam fut supprimée en 1683.

Voyez ci-dessous *Nouveau Journal universel*. — Voyez aussi les *Nouvelles solides et choisies*, qui pourraient bien être cette gazette interdite en 1683. D'ailleurs il paraît bien certain que la place ne demeurait jamais longtemps vacante; un journal supprimé, un autre apparaissait presque immédiatement, et c'est bien le cas de dire : *Uno avulso, non deficit alter*. Ainsi il résulte d'un passage des Négociations du comte d'Avaux cité plus haut, p. 96, qu'en 1686 encore Amsterdam avait une gazette française, rédigée par un certain Lucas, sur lequel je manque complétement de renseignements.

GAZETTE DE LEYDE. 1680-1814, in-4.

Je me sers de cette appellation pour la facilité des recherches, et pour me conformer à l'usage du temps qui faisait qu'on désignait les gazettes sous le nom de la ville où elles s'imprimaient, en dépit du titre qu'elles s'étaient donné. C'est ce qui arriva notamment pour les feuilles de Leyde, pour celle dont nous venons de parler, et peut-être encore pour d'autres antérieures à 1680; mais le nom de *Gazette de Leyde*, qui, de fait, n'a jamais existé, est plus particulièrement demeuré attaché à une feuille qui, créée à cette époque, vraisemblablement par La Font, persista jusqu'au commencement du XIXe siècle, et non sans jeter un assez vif éclat. Nous voulons parler des

— NOUVELLES EXTRAORDINAIRES DE DIVERS ENDROITS. 1680-14 mai 1798, in-4.

Les commencements de cette feuille célèbre, qui m'a, par cela

même, beaucoup préoccupé, sont assez obscurs. J'avais espéré en trouver sur les lieux au moins une collection bien complète; j'ai été trompé dans mon attente : l'exemplaire de Mme veuve Luzac, l'héritière des publicistes qui ont porté si haut la réputation de cette gazette, ne remonte pas au delà de 1712. Mais il paraîtrait, d'après ce que je tiens de M. Sautyn Kluit, qu'elle fut, en 1738, de la part d'un secrétaire de la ville de Leyde, l'objet d'un rapport qui aurait été inséré dans un des livres de priviléges de l'antique cité, et duquel il résulterait « qu'un Français, nommé Jean-Alexandre de La Font, imprimeur à Leyde, a été le premier qui, vers l'année 1680, a imprimé cette gazette, laquelle faisait probablement suite au *Mercure historique et politique.* »

Que La Font soit le créateur de la Gazette de Leyde, cela ne fait pas doute pour moi; mais qu'il l'ait *imprimée*, qu'il fût imprimeur, cela me paraît contredit par tout ce que j'en ai dit jusqu'ici, et par ce qui suivra. Quant à l'assertion qui fait de cette gazette la suite du *Mercure historique et politique*, elle ne mérite pas assurément qu'on s'y arrête.

Pour ce qui est de la date de sa fondation, on ne saurait la fixer d'une manière certaine, absolue. Le premier numéro que j'aie rencontré est du 1er octobre 1680; il est signaturé Kkkk, ce qui, à raison de deux numéros par semaine, la ferait commencer au plus tard avec cette année 1680. Dans tous les cas, elle ne saurait l'avoir devancée de beaucoup, étant admis que La Font en ait été le fondateur, puisqu'il était encore à la *Gazette d'Amsterdam* à la fin de septembre 1679.

Les deux premières années ne portent point de nom de lieu ni d'imprimeur; c'est seulement le 16 décembre 1681 qu'on lit *in fine* : « A Leide, de l'imprimerie de la veuve van Gelder », — la veuve de l'imprimeur de la *Traduction des gazettes* ci-dessus; et, à partir du 10 février 1682 : « A Leide, de l'imprimerie de la veuve Gelder, *pour* de la Font. » En 1684, le nom de l'éditeur a disparu, et le nom de l'auteur se lit au bas de la première colonne ainsi : *Pour J. A. D. L. F.* — L'année 1687 est sans aucune souscription; il est probable que

La Font était devenu de bonne heure, s'il ne l'avait pas été tout d'abord, propriétaire de la feuille qu'il rédigeait. Je dois ajouter que, comme on le verra plus loin, à l'article du *Nouveau Journal universel*, elle paraît avoir eu pendant quelque temps pour éditeur, dans ces premières années, soit avant, soit après la veuve van Gelder, un libraire du nom de Claude Jordan, que nous retrouverons à Amsterdam, et auquel on a attribué, vraisemblablement à tort, la création du *Journal de Verdun*.

J. A. de La Font paraît être mort en 1689. On voit en effet son fils admis, par une résolution de la régence de Leyde du mois de décembre de cette année, à lui succéder dans son œuvre. Ce fils, Antony ou Antoine, était né en Languedoc, suivant le rapport que j'ai déjà cité, ce qui viendrait à l'appui de ce que je disais en commençant, que Jean-Alexandre était le premier des La Font connu comme gazetier, l'homme du portrait. Pour s'assurer le débit exclusif de son journal, Antoine sollicita et obtint des États de Hollande un octroi ou privilége pour quinze années, lequel lui fut renouvelé en 1706, 1721 et 1736.

A sa mort, arrivée le 9 février 1738, la gazette devint la propriété de sa fille, à qui elle fut achetée, moyennant une pension de 1500 florins et une contribution annuelle de 300 florins au profit de la caisse communale, par Etienne Luzac, qui avait été l'un des collaborateurs de son père, et dont le nom se lit au bas des *Nouvelles extraordinaires* jusqu'au milieu de l'année 1798, pendant soixante ans!

Etienne Luzac était fils d'un marchand de Bergerac, qui avait réussi à sortir de France après la révocation de l'édit de Nantes, emmenant avec lui, outre Etienne, un autre de ses fils, Jean, qui fonda à Leyde une maison de librairie. On sait, sans que nous ayons besoin de le dire, quel rang honorable la famille Luzac a conquis dans sa patrie adoptive.

Le nouveau propriétaire de la Gazette de Leyde sut lui imprimer un cachet de véracité, de bonne foi, d'exactitude, qui lui fit bientôt une réputation européenne. Mais sa franchise, sa hardiesse, soulevèrent aussi contre lui bien des haines, bien des colères, et provoquè-

rent de nombreuses plaintes et réclamations. C'est ainsi que le fameux Poninski, dont la Gazette de Leyde n'avait pas été la dernière à démasquer les intrigues, écrivait de Varsovie, au commencement de 1774, au grand pensionnaire de Hollande, pour se plaindre de l'insolent gazetier. Étienne ne comprend pas ce qui peut avoir si fort allumé la bile du maréchal et excité son esprit de vengeance « contre une feuille (il ne la nomme pas) qui ne fait que répéter ce qui se dit partout, et en termes plus forts », et il continue à louer les « grandes ressources d'un homme qui, dans l'espace de quelques mois, était monté d'un état médiocre à celui de la plus magnifique opulence. » Le prince, alors, voyant que sa vengeance n'avait rien à attendre des magistrats hollandais, qui avaient pour l'intègre journaliste autant de considération qu'ils devaient en avoir peu pour l'intrigant maréchal, s'adressa à la diète de Pologne, qu'il avait dans sa main, et il obtint qu'elle fulminât, le 23 août, un décret contre la Gazette de Leyde. On lit à ce propos dans le numéro du 13 septembre : « L'arrêt lancé contre une feuille étrangère devenue odieuse au prince Poninski et à ses partisans, peut-être par son trop de véracité, a été exécuté aujourd'hui. On se rappelle à ce sujet, et à plusieurs autres qui arrivent de nos jours, le mot de Tacite : *Quo magis socordiam eorum irridere libet qui præsenti potentia credunt extingui posse etiam sequentis ævi memoriam.* En effet, il est malheureux pour le pouvoir qu'il ait un terme d'existence, et que, souvent plus tôt qu'on ne s'y attend, la vérité soit à même de ne plus le respecter. » Je ne sais en quoi pouvait consister l'exécution de cet arrêt : Luzac ne le cite pas; il dit seulement, en le discutant au point de vue juridique dans le supplément du 27 septembre, qu'il « était faux que l'entrée de la Gazette de Leyde eût été défendue en Pologne sous peine de 2,000 florins d'amende; que la peine statuée était celle de l'*infamie.* » (Voyez les *Nouvelles extraordinaires* des 6, 13 et 27 septembre 1774.)

Quelques jours après, c'était du gouvernement prussien que venaient les plaintes; une autre fois du grand maître de l'ordre de Malte; une autre fois des envoyés d'Angleterre, de Danemark, etc. Je ne parle pas de la France, ses réclamations contre les ga-

zetiers hollandais étaient perpétuelles. Et à ce sujet je ne puis résister au plaisir de reproduire une sorte de mémoire jusificatif qu'Etienne Luzac adressa en 1772 à Desnoyers, qui gérait la légation de France en l'absence de l'ambassadeur, le marquis de Noailles.

« J'ai eu plus d'une fois, dit l'honorable publiciste, l'honneur d'ex-
« poser mes sentiments et mes idées à messieurs vos prédécesseurs, en
« dernier lieu à M. l'abbé Duprat, et toujours j'ai eu la satisfaction
« de les voir approuver. Comme je l'ai déjà dit, sous tous les mi-
« nistères de France, y compris celui du cardinal de Fleury, qui sûre-
« ment était le plus grand politique je ne dirai pas de son temps,
« mais peut-être de tout le siècle, et dont la sévérité, toujours mêlée
« d'une prudente équité, a été universellement reconnue, je n'ai ja-
« mais reçu des reproches tels que ceux que j'essuie aujourd'hui.
« M'assujettir à ne répéter, pour ce qui regarde la France, que la
« seule Gazette de Paris, ce serait faire apercevoir au public français
« une retenue qui produirait un effet contraire à celui qu'on s'en
« promet. Déjà depuis quelque temps l'on ne s'aperçoit que trop des
« ménagements que j'observe. D'ailleurs toutes les cours de l'Europe
« n'ont-elles pas le même droit d'exiger que je ne copie que ce que
« leurs gazettes publient des affaires intérieures sous leurs yeux ? Or,
« Monsieur, je vous le demande à vous-même, si cela avait lieu, quel
« cas feriez-vous de ma gazette ? quel cas en feraient ceux qui ne veu-
« lent que le tableau actuel des affaires du monde ? Si les faits qu'on
« rapporte sont faux, si les pièces qu'on communique sont suppo-
« sées, ces faits, ces pièces, ne sauraient se soutenir devant un pu-
« blic éclairé ; si les faits sont vrais, si les pièces sont authentiques,
« il n'y a aucun motif de les supprimer, et l'exiger, ce serait se déshо-
« norer. Il me semble que ce raisonnement est trop simple et trop
« naturel pour le rejeter. La *Gazette de France*, écrite par autorité et
« sous les yeux du ministre, trace elle-même la route que doit tenir
« un annaliste public. Voyez, Monsieur, ce qu'elle dit des pays
« étrangers, surtout de la Pologne et de tout ce qui concerne la con-
« duite de la Russie. Consultez, par exemple, l'article de Dantzig,

« dans la dernière qui vient d'arriver. — Cette feuille est écrite non « en langue de ce pays, mais en français, j'en conviens; mais vous « voudrez bien convenir aussi que la langue française est depuis « longtemps une langue universelle, que par toute l'Europe un « homme de naissance ou de quelque éducation se pique d'entendre « presque aussi bien que sa langue maternelle, et ce n'est pas le « petit peuple qui raisonne de la politique ou dont on craint le ju- « gement.

« Ce n'est pas que j'aie la moindre démangeaison de mendier le « suffrage ou l'empressement du public par des assertions hardies ou « qui sentent la satire. Ce ne fut jamais mon caractère et ce ne le « sera jamais. S'il l'eût été, j'aurais transcrit dans mes nouvelles de « Pologne bien des choses qui, vraies ou fausses, n'auraient certai- « nement pas fait plaisir au ministère de France.

« Enfin, Monsieur, au cas que quelque malheur m'arrivât, le *nil* « *conscire sibi* fera toute ma consolation. Pardonnez, au reste, si je « vous parle avec tant de franchise; pardonnez à la sensibilité d'un « homme qui a blanchi dans sa profession, qui croit avoir appris ses « devoirs par une expérience d'un demi-siècle, et qui se voit dans la « triste nécessité de justifier des droits qui ne lui ont jamais été con- « testés. »

« Ce noble et mâle langage prouve, à lui seul, à quelle hauteur la Gazette de Leyde s'était élevée dès cette époque », ajoute avec infiniment de raison M. Vreede, auquel je dois ces particularités diplomatiques, qu'on trouvera plus au long dans son Introduction à l'Histoire de la diplomatie hollandaise (*Inleiding tot eene Geschiedenis der Nederlandsche Diplomatie*, Utrecht, 1858), appendice, n° 19, pages 50-64.

Étienne Luzac s'était associé, en 1772, son neveu Jean, fils du libraire, savant helléniste et jurisconsulte éminent, qui devait succéder à l'illustre Walkenaer dans la chaire de littérature grecque et dans celle d'histoire nationale à l'université de Leyde; il ne tarda pas, orcé qu'il était par l'âge, à lui abandonner à peu près complétement a direction, et pendant quelque temps on voit le nom du neveu fi-

gurer avec celui de l'oncle au bas des numéros. Jean, du reste, était de tout point digne de recueillir un pareil héritage; il porta la Gazette de Leyde plus haut encore dans l'opinion que ne l'avait fait son oncle, et il la plaça au premier rang parmi les gazettes de l'Europe. Ami et correspondant de John Adams et de Washington, il recevait d'Amérique, pendant cette guerre de l'indépendance qui passionnait si fort les esprits, les premières et les plus sûres nouvelles, et cela ne contribua pas peu au grand succès auquel atteignirent, à cette époque, les *Nouvelles extraordinaires*.

Jean Luzac, qui était libéral, mais non jacobin, ne traversa pas sans tribulations l'époque révolutionnaire. Il finit même par être dépossédé de ses chaires, sur la plainte du gouvernement français, pour un article du 7 décembre 1795, où, sous la rubrique de Paris, et à propos du rapport de Lafond-Ladébat au nom de la commission des cinq, il était parlé en termes peu révérencieux du gouvernement révolutionnaire, « qui était dès lors l'opprobre de l'humanité, et qui serait à jamais l'exécration des siècles à venir. » Les pièces du procès, l'acte d'accusation et la défense du courageux publiciste se trouvent dans un recueil de documents, *Verzameling van Stukken*, publié à Leyde en 1797.

Jean Luzac reporta alors toute son énergie sur sa gazette, et plus d'une fois encore il eut maille à partir avec le gouvernement révolutionnaire. C'est ce qui arriva notamment après le coup d'État du 18 fructidor, qu'il n'avait pas craint de flétrir dans les termes les plus sévères. Dès le 28, François Noël, ministre de la république française, présentait au comité diplomatique de la Convention nationale batave une note par laquelle il exigeait la punition immédiate d'un écrivain « téméraire et licencieux, qui avait forfait à la justice et à la vérité. » (Voyez, pour cet incident et les débats auxquels il donna lieu à l'assemblée des représentants du peuple, l'Histoire de la diplomatie de la République batave de M. Vreede, *Gesch. der Diplomatie de Bataafsche Republick*, I, 297.)

Enfin les *Nouvelles extraordinaires* furent supprimées par décret du pouvoir exécutif de la république batave en date du 23 avril 1798;

mais elles furent reprises quelques jours après, par Abraham Blussé le jeune, sous le titre de

— NOUVELLES POLITIQUES PUBLIÉES A LEYDE. 11 octobre 1798-5 octobre 1804, in-4.

C'était une continuation déguisée des *Nouvelles extraordinaires*, à laquelle, on le pense bien, ne manqua pas le concours de Jean Luzac, qui ne paraît s'être retiré de la lice que depuis 1800. Un article inséré dans le n° 71, du 4 septembre 1804, touchant l'indemnité que la République batave devait payer à son ancien stathouder, émut le gouvernement impérial, et, à la sollicitation de l'ambassadeur français, les *Nouvelles politiques* furent suspendues pour six semaines; mais, pour échapper au préjudice qu'aurait pu lui causer cette suspension, Blussé recourut de nouveau au subterfuge déjà employé par son prédécesseur, et quinze jours après il fit reparaître sa feuille sous le titre légèrement déguisé de

— JOURNAL POLITIQUE PUBLIÉ A LEYDE, par J. C. Texier Westmuller. 23 octobre 1804-29 novembre 1811.

Blussé, malgré les apparences, continua d'être le seul rédacteur; Westmuller n'était qu'un prête-nom, chargé de la partie matérielle de l'entreprise. Le 22 mai 1810, son nom est remplacé au bas du journal par cette mention : *De l'imprimerie du Journal politique.*

La fin de cette feuille célèbre est entourée d'obscurité. La propriété en avait été acquise en 1807 par le roi Louis; elle disparaît à la fin de 1811, sans qu'on en voie le motif, peut-être par une application qui lui aurait été faite tardivement du décret impérial du 3 août 1810, qui réduisait les feuilles politiques à une par département. Elle avait, du reste, perdu toute son importance depuis la réunion de la Hollande à l'empire français. Elle fut reprise en 1814, par Texier Westmuller, qui, le 1er mars, rétablit sur son titre le lion de Hollande, avec cette devise à double entente : *Resurrexit.* Cette reprise se trouve à la Bibliothèque royale de Bruxelles; j'ignore où elle s'arrête.

J'en ai dit assez pour qu'on puisse se faire une idée de l'importance

de la Gazette de Leyde. Elle est surtout précieuse pour l'histoire de la seconde moitié du XVIIIe siècle, et tout particulièrement pour la guerre de l'indépendance américaine, en raison des relations que j'ai dites de Jean Luzac avec les chefs du mouvement. C'est dans cette feuille, rédigée, comme nous l'avons vu, avec une complète indépendance, et longtemps regardée comme le seul journal véridique, qu'on trouve les documents les plus authentiques sur les événements contemporains.

Dès l'origine, les *Nouvelles extraordinaires* publièrent de fréquents suppléments, qui devinrent bientôt réguliers, permanents, et de bonne heure chaque numéro est suivi d'un supplément également de 4 pages, en lignes pleines et caractère serré. Ces suppléments sont peut-être la partie la plus importante du journal; c'est là qu'on trouve généralement les articles raisonnés, les articles de fonds, et aussi de longues correspondances, particulièrement de Paris, dans le genre de celles que l'on voit aujourd'hui dans l'*Indépendance belge*. On ignore de qui émanaient ces correspondances; parmi les collaborateurs français de Luzac, je puis seulement nommer Cerisier, qui devait se faire un nom parmi les journalistes constitutionnels de la Révolution française.

La collection relativement la plus complète que je connaisse de la Gazette de Leyde est celle de la famille Luzac, aujourd'hui chez la veuve de Louis Caspar, le frère, je crois, et sans doute le collaborateur de Jean, et qui fut pendant plusieurs années le chef de l'opposition libérale dans la seconde chambre des états généraux : elle embrasse une période non interrompue de quatre-vingt-dix-huit années, de 1712 au 29 septembre 1809. Notre Bibliothèque impériale posséde des parties incomplètes des premières années, depuis 1680, et une suite à peu près ininterrompue de 1760 à 1810. La bibliothèque Sainte-Geneviève a les années 1682 et 1687; celle de l'Arsenal, les années 1769-1788.

On a publié à la Haye, en 1802 et 1803, une *Chronique ou Exposé succinct des événements* relatifs, en particulier, à la révolution française et à ses suites, depuis 1788 jusqu'en 1803, — 11 livraisons

de plus de 100 pages in-8° chacune, — composée d'articles extraits de la Gazette de Leyde.

Nous savons que les *Nouvelles extraordinaires* furent contrefaites, notamment à Vienne en 1786. (Voyez ci-dessus, p. 47.)

LES NOUVELLES DU TEMPS. *S. l.*, 1681, in-4.

Je ne connais de cette feuille que deux numéros, sans lieu ni date, mais de la fin d'août et du commencement de septembre 1681, que j'ai trouvés à la Bibliothèque impériale, au milieu de numéros des *Nouvelles extraordinaires*, dans un volume de gazettes diverses. La dernière rubrique est d'Amsterdam.

NOUVELLES SOLIDES ET CHOISIES. *S. l*, 1683-1685, in-4.

Sans nom d'imprimeur, non plus que de lieu, probablement d'Amsterdam. Les numéros que j'en ai rencontrés, dans le même recueil de gazettes diverses que ci-dessus, vont de septembre 1684 à la fin de 1685; mais il est certain qu'elles remontent plus haut. Nous avons vu, en effet, *supra*, p. 94, l'ambassadeur d'Angleterre se plaindre du contenu du numéro du 11 mars 1683. Bayle parle à diverses reprises de cette feuille au titre quelque peu ambitieux, mais toujours d'une façon peu claire. Écrivant à son frère, et après lui avoir parlé des *Lardons*, « il y a, lui dit-il, d'autres petites feuilles de nouvelles raisonnées, en prose, dont l'auteur s'appelait Saint-Guislain, qui faisait aussi une gazette en français et en prose, sous le titre de *Nouvelles solides et choisies*. Il est mort depuis quelque temps. On m'a dit que sa veuve continuait la même chose. » (Rotterdam, 11 avril 1684.)

J'ai déjà dit ce qu'était ce Saint-Guislain, ou plutôt Saint-Glain, auteur, entre autres ouvrages, d'un *Traité des cérémonies superstitieuses des Juifs*, traduction pure et simple du *Tractatus theologico-politicus* de Spinosa, et qui avait ensuite travaillé à la gazette d'Amsterdam.

L'année suivante, répondant à Lenfant, qui lui demandait des renseignements sur les gazettes de Hollande, Bayle s'exprimait ainsi : « A l'égard des *gazettes raisonnées*, je vous dirai qu'il y a trois per-

sonnes qui passent pour en faire, et qui, ni les uns ni les autres, ne distribuent ici qu'à très-peu de gens leur écrit. Ils ne le destinent presque qu'aux pays étrangers, et ainsi cela ne fait guère de bruit en Hollande, si ce n'est quand l'ambassadeur de France s'en plaint quelquefois. J'ai vu quatre ou cinq fois celles que mademoiselle de Saint-Glain, veuve d'un gazetier de ce nom, d'Amsterdam, dont la gazette s'intitule *Nouvelles solides et choisies*, a fait faire, tantôt par de Versé, tantôt par le sieur Fleurnois (ou Flournois), tantôt par d'autres; et cela n'était pas grand'chose. On croit que celles du sieur La Font, que je n'ai jamais vues, sont les meilleures. Si vous souhaitez avoir le recueil entier, il faudrait faire connaître, à quelque marque, si ce sont celles de La Font, ou celles de Saint-Glain, ou les troisièmes, que vous souhaitez, et il sera facile de vous les procurer toutes. » (Rotterdam, 18 janvier 1685.)

Ce passage, d'ailleurs important pour notre sujet, n'est pas, malheureusement, aussi clair qu'on pourrait le désirer. On ne voit pas bien quelles sont ces troisièmes gazettes qui viennent après celles de La Font et celles de Saint-Glain, si ce n'est celles, — dont on ne dit pas le nom, — que faisait faire, ou plutôt qu'avait fait faire la veuve de Saint-Glain, tantôt par Flournois, tautôt par de Versé, et qui seraient autres que les *Nouvelles solides*. Cependant Senebier, dans son *Histoire littéraire de Genève*, dit que Flournois (Gédéon) travailla quelque temps à une gazette d'Amsterdam intitulée *Nouvelles solides et choisies*. D'un autre côté, je lis dans la *France protestante* qu'Aubert de Versé, qui avait obtenu le droit de bourgeoisie à Amsterdam et y exerçait son art, offrit, pour suppléer aux faibles ressources que lui procurait l'exercice de son art, sa collaboration à divers journaux, entre autres à la *Gazette d'Amsterdam*, publiée par la veuve de Saint-Glain. La veuve de Saint-Glain a-t-elle publié une *Gazette d'Amsterdam*, ou mieux, a-t-elle publié à Amsterdam une autre gazette que les *Nouvelles solides*, c'est ce que j'ignore. Tout ce que je puis dire, c'est que, comme nous le verrons tout à l'heure, elle publia plus tard la *Gazette de Rotterdam*.

Nous avons vu que les *Nouvelles solides* avaient une certaine pa-

renté avec les Lardons; on peut donc se faire une idée de leur caractère d'après ce que nous avons dit de ces feuilles satiriques.

LETTRES SUR LES MATIÈRES DU TEMPS. 1er février 1688-15 décembre 1690, in-4.

D'abord sans nom d'éditeur, mais à partir de la 12e lettre : « A Amsterdam, chez Pierre Savouret, dans le Calver-Straet. »

Bien que cette publication, qui, disons-le tout de suite, renferme d'excellents matériaux pour l'histoire de l'époque qu'elle embrasse, tienne moins du caractère des gazettes, dont elle a cependant le format, que de celui des mercures, j'ai cru devoir la placer tout de suite ici pour plusieurs motifs, entre autres, à cause de la part que son auteur eut à la feuille suivante, et de l'espèce de connexité qui existe de ce fait entre les deux publications.

L'auteur de ces Lettres s'appelait Tronchin Du Breuil. C'est à peine si l'on trouverait dans nos Biographies le nom de cet écrivain, qui mériterait cependant d'être mieux connu, comme on en pourra juger par quelques détails que j'emprunte à son éloge par de Limiers, inséré dans le *Journal des Savants*, édition de Hollande, numéro de décembre 1721, p. 689. Du Breuil était né à Genève, le 9 février 1641. A dix ans et demi il savait le latin et le grec; à quinze ans et demi il était maître ès arts. Malheureusement son extrême application lui avait de bonne heure affaibli la vue, et il avait dû renoncer à poursuivre des études qui auraient pu faire de lui une des gloires de son siècle. Envoyé à Paris par ses parents, il fut mis en relation avec Colbert, qui l'admit dans son intimité, et qui, appréciant ses rares capacités, essaya, pour pouvoir l'employer, de le faire changer de religion; mais ce fut en vain, et Bossuet lui-même ne put le décider à abjurer. Pour échapper aux obsessions dont il était l'objet, et prévoyant d'ailleurs l'orage qui allait fondre sur les protestants, Du Breuil passa en Hollande deux ans avant qu'il éclatât. Il se fixa à Amsterdam, où son mérite ne tarda pas à lui faire des amis et des protecteurs. Les magistrats l'engagèrent à travailler sur les matières politiques. Les conjonctures ne pouvaient être plus favorables pour

faire briller ses talents: la révolution d'Angleterre fournissait un vaste champ à ses réflexions; il en fit le sujet des *Lettres sur les matières du temps*. Comme elles se publiaient par feuille, chaque quinzaine, sans nom d'auteur, et que le secret fut bien gardé, on demeura longtemps sans savoir qui les composait, et on les attribua aux plus habiles politiques de l'Europe, notamment à Bayle, qui, d'ailleurs, en faisait le plus grand cas. On peut voir, *Cabale chimérique*, chapitre 4, combien longuement et dans quels termes il en parle.

Nous allons retrouver Du Breuil au journal qui suit.

NOUVEAU JOURNAL UNIVERSEL, où l'on voit tout ce qui se passe de considérable dans toutes les cours de l'Europe, contenant aussi une relation exacte des principaux exploits des armées qui sont présentement en campagne. *Amsterdam*, 18 novembre 1688-1792, in-4.

C'est une nouvelle Gazette d'Amsterdam, la plus connue, parce qu'elle fut la plus persistante; elle vécut en effet plus d'un siècle, sous des titres différents, le plus longtemps même sans titre, comme nous l'allons voir, mais toujours dans la même forme.

La première année ne porte pas de nom d'éditeur; mais on sait, à n'en pas douter, que cette feuille importante fut fondée par un libraire du nom de Claude Jordan, que nous avons vu établi à Leyde, où, d'après ce qu'il nous dira lui même tout à l'heure, il aurait eu part à la publication des *Nouvelles extraordinaires*, et qui aurait ensuite transporté son industrie à Amsterdam. Son nom ne figure au bas du *Nouveau Journal* qu'à partir de 1690; mais on lit à la fin du numéro du 20 janvier 1689 cet avertissement très-remarquable :

« Un de nos correspondants de France étant venu à mourir, quoi-« que nous en ayons encore deux autres, nous serions bien aises « d'en augmenter le nombre, afin d'être d'autant mieux en état de « satisfaire le public. C'est pourquoi, s'il y a quelque personne qui « veuille remplir sa place, elle peut se présenter et faire ses propo-« sitions les plus accommodantes. Cependant nous avertissons que « nous ne souhaitons pas de ces esprits satiriques qui ne s'attachent

« qu'à déchirer les réputations ou chagriner quelque particulier.
« Nous n'aspirons pas non plus aux nouvelles du cabinet : nous sa-
« vons que peu de gens y ont accès et que la matière est trop déli-
« cate. Nous ne demandons que les nouvelles dont le public peut être
« informé, et desquelles il peut tirer de la satisfaction et de l'utilité;
« et, sur toutes choses, qu'on s'attache à la certitude et à la so-
« lidité.

« Écrire à l'auteur du *Nouveau Journal universel*, sous le couvert
« de Claude Jordan, à Amsterdam. »

On ne peut qu'applaudir à ce programme, aussi bien qu'à la leçon donnée en passant aux gazetiers pamphlétaires.

On remarquera que Jordan ne se donne que comme l'éditeur du *Nouveau Journal*, l'intermédiaire entre les correspondants et l'auteur; mais quel était cet auteur? Ç'est ce qu'il ne m'a pas été possible jusqu'ici de découvrir.

A partir de 1690 le journal est souscrit : « A Amsterdam, chez « Claude Jordan. » Le numéro du 20 mars se termine par cet avertissement, auquel nous faisions allusion tout à l'heure :

« Claude Jordan, ayant pendant plusieurs années fait imprimer
« avec succès la gazette intitulée *Nouvelles extraordinaires de divers*
« *endroits*, et depuis quelque temps *Nouveau Journal universel*, donne
« avis au public que, Messeigneurs les Magistrats d'Amsterdam
« l'ayant autorisé pour faire imprimer, *lui seul*, la gazette française
« de leur ville, il commencera la semaine prochaine de donner ses
« nouvelles au public sous le titre de *Gazette d'Amsterdam*.

« On avertit en particulier les libraires, imprimeurs et autres per-
« sonnes particulières de la ville d'Amsterdam, que le bon plaisir de
« Messieurs les Magistrats est qu'il ne s'imprime ou délivre dans
« leur ville d'autres nouvelles que celles qui sont autorisées. »

A la façon dont cette note est rédigée, il semblerait que le *Nouveau Journal* était la suite immédiate des *Nouvelles extraordinaires*, qui n'auraient fait que changer de nom. Cela conduirait à supposer que Jordan, qui serait devenu éditeur de cette dernière feuille à la place de la veuve van Gelder, l'aurait abandonnée, de gré ou de force, et

serait venu fonder à Amsterdam une nouvelle gazette, qu'il aurait présentée comme la suite de celle de Leyde. Nous en sommes réduits là-dessus aux conjectures, car je n'ai point rencontré l'année 1690 des *Nouvelles extraordinaires;* mais il n'en est pas moins certain qu'elles furent continuées à Leyde, après ou sans interruption.

Comme il avait été annoncé, le nouveau journal parut, le 27 mars, sous le titre de :

— GAZETTE D'AMSTERDAM. A Amsterdam, chez Claude Jordan, dans le Berg-straat; et se vendent sur le Dam, chez A. D. Oossaan, 1690, in-4.

Le titre est coupé par les armes d'Amsterdam, que surmonte le numéro d'ordre. Mais, chose étrange et dont je ne saurais donner d'explication, ce titre, dont se prévaut si hautement Jordan, disparaît dès la fin de 1690, ainsi que le nom de Jordan lui-même (1), et je trouve dans l'exemplaire de la Bibliothèque impériale, comme suite immédiate de la *Gazette d'Amsterdam :*

— RECUEIL DES NOUVELLES du.... 1691-22 octobre 1693, in-4.

Sans nom de lieu ni d'éditeur, sans armes ni privilége. Je trouve seulement le nom d'un M. Maussy, dans deux *Nota bene* qui m'ont semblé bons à reproduire : ils montrent qu'il y avait dès lors, comme il y en a encore aujourd'hui, des gens qui s'imaginaient que les gazettes de Hollande s'imprimaient en France; les voici :

11 février 1692 : « *N. B.* Nous sommes avertis que quelques per-

(1) J'ai encore rencontré, à vingt et trente ans de là, des annonces de la librairie de Claude Jordan, notamment, dans la *Quintessence* du 13 octobre 1718, la suivante : « On trouve chez le sieur Claude Jordan, libraire d'Amsterdam, dans le Gapersteegh, proche la Bourse, la *Clef du cabinet des Princes*, ou Journal historique du mois de septembre passé, et tous ceux qui l'ont précédé depuis 1704, par le même auteur, ce qui forme une quarantaine de volumes fort intéressants. » Était-ce encore le Claude Jordan du *Nouveau Journal universel*, ou son fils? et quel rapport y a-t-il entre ce ou ces libraires et l'auteur de la *Clef du cabinet*, autrement dite le *Journal de Verdun?* Je laisse aux Saumaises futurs à résoudre ces questions.

« sonnes croient que ces Mémoires sont écrits ailleurs que dans Ams-
« terdam. Afin qu'elles s'en désabusent, nous prions ceux qui au-
« raient de bonnes nouvelles à y faire insérer de les adresser à
« M. Maussy, à Amsterdam, et, pourvu qu'ils en payent le port, ils
« les y trouveront l'ordinaire suivant. »

27 octobre même année : « *Nota :* Que, pour désabuser quelques
« personnes, persuadées par des gens jaloux du débit et de la répu-
« tation que ces Recueils ont par toute l'Europe, qu'ils n'étaient
« pas faits en Hollande, nous les priâmes, par un avertissement, de
« nous adresser quelques nouvelles, en affranchissant le port, ce qu'ils
« firent, et eurent la satisfaction de les y trouver insérées l'ordinaire
« suivant. On nous a depuis averti que ce faux bruit se renouvelait,
« et nous avons cru que nous n'en pouvions mieux désabuser le pu-
« blic qu'en le priant d'observer que, presque tous les ordinaires, à
« peine les lettres d'Angleterre étaient arrivées en Hollande qu'elles
« se trouvaient imprimées dans les Recueils, ce qui est une preuve
« convaincante de cette fausseté, n'étant pas possible autrement.
« C'est pourquoi, s'il y a encore des incrédules sur ce fait, qu'ils
« adressent leurs mémoires à M. Maussy, à Amsterdam, en affran-
« chissant le port : ils les y trouveront sans faute l'ordinaire suivant,
« pourvu qu'ils ne blessent point le respect dû aux têtes cou-
« ronnées. »

Il n'en reste pas moins que les auteurs du *Recueil des nouvelles* s'entouraient d'un certain mystère, par prudence sans doute, et pour plus de liberté.

Le Recueil finit, sous ce titre, le 22 octobre 1693, nº 87, et les suivants portent simplement en tête, avec les armes de Hollande, les mots :

— AVEC PRIVILÉGE de Nos-Seigneurs les États de Hollande et de Westfrise. 26 octobre 1693-novembre 1703.

Les dates, comme on le voit, se suivent immédiatement; mais la différence entre les deux titres est si brusque, si grande, qu'on se prend à douter, malgré l'affirmation d'une note manuscrite que

j'ai trouvée sur la garde d'un volume de la Bibliothèque impériale, qu'il n'y ait là qu'un simple changement de titre.

Quoi qu'il en soit, la gazette se continua dans cette forme jusqu'à la fin de 1703. Les numéros portent d'abord *in fine :* « Publié à Amsterdam, le .... » Le 7 janvier 1694, cette formule est remplacée par celle-ci : « A Amsterdam, chez le sieur J. T. Dubreuil, et se vendent.... »; en 1695 : « Publié à Amsterdam, et se vendent chez Pierre Brunel, près la Bourse »; en 1696 et années suivantes : « Chez J. T. Dubreuil. » Ce Du Breuil est, on l'aura deviné, le même que l'auteur des *Lettres sur les matières du temps*, ci-dessus. Cette disparition, pendant une année, du nom de Du Breuil, explique, sans la justifier, l'assertion de la note manuscrite dont je viens de parler, que « Du Breuil a imprimé cette gazette et vendue pour la première fois, et souscrite à la fin, le 23 janvier 1696. Il est même probable que Du Breuil y eut une part quelconque dès avant 1695, que sa plume ne sera pas restée si longtemps inactive après la cessation de ses Lettres. Suivant un renseignement qui m'a été donné par M. Delprat, d'après la Description d'Amsterdam de Jean Wagenaar, « en 1694, l'imprimeur Gaspard Commelin ayant obtenu privilége pour la publication des gazettes hollandaises, allemandes et françaises, se serait associé dans ce but avec Jean Tronchin Du Breuil, déjà admis comme gazetier français en 1690. » Jusqu'à quel point cette assertion au fond, et la date de 1690, sont-elles exactes, c'est sur quoi je ne saurais me prononcer. Ce qui est certain, c'est que Du Breuil obtint un privilége pour quinze années, le 1er août 1691. Cela résulte authentiquement du registre d'octrois conservé aux Archives de l'État à La Haye. Mais je dois ajouter que ce même jour, 1er août 1691, et le 24 du même mois, trois autres priviléges furent donnés pour Rotterdam, Leyde et La Haye; ce qui nous porte à croire que ce n'étaient que des renouvellements de privilége accordés dans les circonstances que nous avons rapportées page 97, et cela, notamment, est certain pour Leyde, dont la gazette existait depuis onze ans déjà, en vertu d'un octroi de la régence de la ville. D'un autre côté, on lit dans Bayle : « M. Tron-

chin Du Breuil, qui faisait autrefois les *Lettres sur les matières du temps*, a obtenu le privilége de faire une gazette. S'il était le seul qui eût ce privilége en ce pays, il y gagnerait beaucoup. » (27 août 1691.) Enfin, Limiers s'exprime ainsi dans l'éloge de Du Breuil que j'ai déjà cité : « Il commença en 1691 la Gazette française, et son nom la fit rechercher davantage. Comme il avait l'art de dire la vérité d'une manière dont chaque parti était également satisfait, on le lisait partout avec plaisir, et l'on était surpris de trouver dans un écrit qui se fait en poste toute la délicatesse des pensées et toute la force des expressions de l'ouvrage le plus médité. Surtout les *Récapitulations* qu'il publiait chaque année, où, dans une demi-feuille, il rappelait d'une manière claire et concise tout ce que l'année avait de plus important, seront à jamais et l'admiration du public et le plus parfait modèle qu'on puisse se proposer en ce genre. »

A la fin de 1703, le titre de la gazette de Du Breuil s'augmente du mot *Amsterdam*, qui le domine, en gros caractères, et semble le nom du journal, ainsi :

— AMSTERDAM. Avec privilége..... 13 novembre 1703-1792.

Les mots : *Avec privilége*, etc., coupés, comme auparavant, par les armes de Hollande.

De ce moment les Extraordinaires deviennent plus fréquents, et bientôt chaque numéro a son supplément, sous le titre de *Suite des nouvelles d'Amsterdam*, et même deux quelquefois. On trouve aussi intercalées dans les volumes de la Bibliothèque impériale des pièces diverses, qui se vendaient, comme la gazette, chez Dirck Schouten, sur le Dam.

Chaque numéro se termine par des annonces plus ou moins nombreuses, qui m'ont paru, dans leur ensemble, intéresser vivement l'histoire littéraire et artistique des Pays-Bas, même leur histoire morale, et qui ne sont pas non plus sans intérêt pour notre littérature, ajoutons encore pour l'histoire de l'empirisme, si quelqu'un jamais s'avisait de l'écrire.

Les dernières années ont une table des principales matières.

Du Breuil, dit Limiers, avait préparé de loin ses successeurs, en ormant lui-même ses fils à l'emploi qu'il devait leur laisser. Il paraît être mort en 1721, probablement au mois d'octobre; le 21 de ce mois, en effet, la gazette est souscrite: Par C. T. Dubreuil, au lieu de Par J. T., et en 1767 : Par le sieur J. P. TRONCHIN DU BREUIL. Le registre des octrois dont nous parlions tout à l'heure constate que le privilége fut renouvelé le 27 septembre 1704 en faveur de Du Breuil, le 10 janvier 1715 et le 17 septembre 1733 en faveur de son fils, enfin le 17 juillet 1743 en faveur de Louise de Roussillon, veuve de César Tronchin du Breuil, et de ses six enfants.

La Bibliothèque impériale possède de cette gazette une collection à laquelle il ne manque qu'un nombre de volumes relativement peu considérable; elle s'arrête à 1792. Sainte-Geneviève en a environ 60 volumes, de 1727 à 1785, avec 30 à 40 doubles; l'Arsenal 55 volumes, de 1726 à 1779, et la Mazarine 53 volumes, de 1739 à 1791. Il y a là évidemment une superfétation dont on pourrait faire profiter les bibliothèques de Hollande, auxquelles cette gazette fait absolument défaut.

Nous avons vu que la Gazette d'Amsterdam fut contrefaite dans plusieurs villes, notamment à Liége et à Genève.

GAZETTE DE ROTTERDAM. 168., in-4°.

Rotterdam paraît avoir eu de bonne heure une gazette française. D'après les notes conformes de MM. Delprat et Campbell, il s'y en publiait une en 1689; mais l'éditeur, qui était, croit-on, un certain J. F. Du Four, n'ayant pas réussi, transporta ses presses à La Haye, où la régence l'admit en 1690. (Voyez *infra*.)

D'après mes conjectures, ce serait plus haut qu'il faudrait chercher l'origine des gazettes françaises dans la patrie d'Erasme, — un journaliste venu avant l'heure. Je lis, en effet, dans une lettre de Bayle du 12 août 1683, écrite de Rotterdam, où il demeurait alors : « Pour ce qui est de notre gazetier, on l'a prié de divers endroits de France de ne parler de nos affaires ni en bien ni en mal. Il est devenu si complaisant pour la France qu'il supprime presque tout ce qui pour-

rait déplaire à M. d'Avaux, ambassadeur de cette couronne à la Haye. »

Il s'agit évidemment ici du gazetier de Rotterdam; mais quel était ce gazetier, quelle était sa gazette, voilà ce que je ne saurais dire. Je rappellerai seulement un autre passage de l'illustre philosophe, que j'ai cité p. 156, où il parle des gazettes que faisait faire en 1685 Mlle de Saint-Glain, veuve d'un gazetier d'Amsterdam de ce nom, tantôt par de Versé, tantôt par Flournois. Or j'ai trouvé à notre grande bibliothèque une *Gazette de Rotterdam* sortant précisément de chez la veuve de Saint-Glain, qui avait donc quitté Amsterdam, peut-être pour venir prendre la succession de Du Four. Le plus ancien numéro que j'aie vu de cette gazette est du 3 mai 1694; mais dans le registre des octrois dont j'ai parlé s'en voit un accordé, ou renouvelé, pour quinze ans, en 1691, à Marie Patoillat, veuve de Gabriel de Saint-Glain, à Rotterdam.

J'ai pu suivre cette feuille jusqu'à la fin de 1716. Elle porte les armes de Hollande et le privilége des États généraux. Quelques numéros de 1715 sont signés : Par S. A. de Saint-Glain, docteur en droit, probablement le fils de l'éditeur. On sait qu'entre autres rédacteurs elle compta Janiçon, que nous retrouverons à Utrecht.

Dans l'origine, la *Gazette de Rotterdam* ne paraissait qu'une fois par semaine; elle se doubla ensuite d'un *Journal historique*, avec lequel, autant qu'on le peut conjecturer, elle parut d'abord alternativement; mais bientôt on la trouve, du moins dans l'exemplaire de la Bibliothèque impériale, tantôt sous l'un de ces titres, tantôt sous l'autre, sans qu'on voie rien qui puisse expliquer cette anomalie. Ainsi l'année 1701 commence ainsi : Lundi 3, *Journal historique*, n° 1; — jeudi 6, *Gazette de Rotterdam*, n° 1; — lundi 10, *Journal historique*, n° 2; — jeudi 13, *Journal historique*, n° 2; — lundi 17, *Journal historique*, n° 3; — jeudi 20, *Journal historique*, n° 3; et ainsi de suite. On remarquera cette particularité, que présentent d'autres gazettes, que les deux numéros d'une semaine portent le même numéro d'ordre. En 1701 et 1702, la feuille de la veuve de Saint-Glain porte le titre primitif de *Gazette de Rotterdam;* en 1703, elle reprend le titre de

Journal historique, jusqu'au 26 novembre, où reparaît le premier titre, et à la fin du numéro de ce jour on lit cette note : « On avertit le public que nous continuerons à donner la gazette le lundi et le jeudi, et que l'essentiel des lettres qui arrivent après l'impression se trouvera toujours dans le supplément. » En 1704, c'est tantôt l'un, tantôt l'autre titre; les années suivantes, ce n'est plus que le *Journal historique*.

Comme on le voit par la note qui précède, la gazette de la veuve Saint-Glain avait, ainsi, du reste, que toutes les gazettes de Hollande, un supplément régulier ; mais ce supplément offrait cette particularité, qu'il consistait en un simple feuillet, long et étroit, imprimé d'un seul côté. J'en ai parlé, d'ailleurs, *supra*, p. 114.

GAZETTE DE LA HAYE. 1690, in-4.

Dans un historique du journal officiel de La Haye publié en 1856, et dont la substance m'a été transmise par M. Campbell, il est constaté que des journaux hollandais ont été publiés dans cette ville depuis 1657 au moins jusqu'à nos jours, sans interruption. On y lit encore que J. F. Du Four, l'imprimeur dont nous avons parlé à l'article de la *Gazette de Rotterdam*, obtint en 1690 la permission de publier en langue française les nouvelles courantes, *Postydingen*, littéralement les nouvelles arrivant par la poste. Mais l'auteur de la notice ignorait quelle autorité avait conféré ce droit à Du Four, et ne savait pas davantage quel titre celui-ci avait donné à sa feuille. Je suis assez heureux pour pouvoir combler cette lacune. La première feuille française publiée à La Haye aurait été, si mes conjectures ne me trompent, une

— HISTOIRE JOURNALIÈRE de ce qui se passe de plus considérable en Europe. Avec privilége de Nosseigneurs les États généraux de Hollande et de Westfrise (et les armes de Hollande). *A La Haye*, chez Jean-François Du Four; et se vendent.... à Amsterdam, chez Jean Potgieter. In-4°.

Je dis : Si mes conjectures ne me trompent, car je ne connais

l'*Histoire journalière* que depuis 1697; elle est publiée alors par la veuve de Du Four.

Il est plus que probable, d'ailleurs, que ce dernier n'en était que l'éditeur, et le rédacteur était vraisemblablement un Paul Acéré, seigneur des Forges, réfugié français à La Haye, auquel on voit les États accorder, à la date du 24 août 1691, un privilége qui n'était selon toutes les probabilités qu'un renouvellement, rendu nécessaire par les circonstances que j'ai dites (p. 97), du privilége précédemment octroyé à Du Four.

L'*Histoire journalière* paraissait deux fois par semaine, avec supplément in-folio format d'agenda, tiré en blanc, comme celui de la *Gazette de Rotterdam*. L'Arsenal possède les années 1697-1698; la Bibliothèque impériale a les mêmes années, plus l'année 1699 et quelques numéros de 1701.

Suivant la notice que je viens de citer, un éditeur du nom de Stephanus de Groot publiait en 1764 un journal français portant le titre de *Gazette de La Haye*. Cette gazette, d'après le registre de priviléges déjà cité, remonterait à 1744. On y voit, en effet, qu'à cette date les Du Breuil portèrent plainte contre un certain Anthonie de Groot, journaliste hollandais, qui depuis le 1er mars faisait paraître trois fois par semaine, à La Haye, une gazette française, ce qui, à les entendre, allait contre le droit exclusif qu'ils prétendaient avoir de publier un journal français dans la province.

Je vois cette gazette, dont je n'ai pu, du reste, trouver un seul numéro, figurer encore dans une liste des journaux qui se lisaient à Paris en 1779, et il est probable même qu'elle alla bien au delà. En effet, le 9 janvier 1783, le représentant de la république de Fribourg se plaint d'un article inséré dans le numéro 140 du journal français de La Haye, et du rapport auquel cette plainte donna lieu il résulte que le journaliste de La Haye publiait simultanément une gazette hollandaise et une gazette française. Enfin M. Vreede, dans son Introduction à l'histoire de la diplomatie hollandaise (t. II, 1re partie, p. 24), parle d'une plainte adressée par le prince-évêque de Liége, en 1788, au grand pensionnaire Van de Spiegel, contre des invectives que s'é-

tait permises le gazetier de La Haye. Je ne saurais dire cependant s'il s'agit dans ce dernier cas du gazetier français ou du gazetier hollandais.

GAZETTE D'UTRECHT. 1710-1787, in-4.

On pense qu'Utrecht n'a point eu de gazette française avant 1710. Cette année-là, suivant ce qu'a bien voulu me mander M. Delprat, la régence de la ville accorda la permission d'en publier une à Nicolas Chevalier, qui s'est fait un nom comme archéologue (V. Banduri, *Bibliotheca nummaria*, n. CLXX, p. 189, et Sax, *Onomasticon litterarium*, t. V, p. 422). A la fin de 1720 on lui donna pour successeur Fr. M. Janiçon, littérateur originaire de Paris, jouissant alors d'un certain renom, et auteur, notamment, d'un *Etat présent de la République des Provinces-Unies* assez estimé. Janiçon était connu à Utrecht; il y avait un oncle pasteur, et, à son instigation, il était venu achever ses études à l'université de cette ville, qui s'honorait alors de compter parmi ses professeurs des hommes d'un rare mérite, tels que Grœvius, de Vries, etc. S'étant plus tard fixé à Amsterdam, il s'y était fait connaître avantageusement, dit la *Biographie universelle*, par les articles qu'il fournissait à la gazette de cette ville; il s'était ensuite chargé de continuer celle de Rotterdam, et enfin, sur l'invitation des magistrats, il aurait *entrepris* celle d'Utrecht, « que le public distingua bientôt de la foule des écrits périodiques qui inondaient alors la Hollande. » Son privilége lui fut retiré par le fait d'un de ses amis, qui aurait, dit-on, abusé de sa confiance pour faire imprimer chez lui un écrit condamnable, que M. Delprat croit être *le Nouvelliste sans fard* (1).

(1) Ce que je puis affirmer, c'est que *le Nouvelliste sans fard*, *ou la Gazette sans privilége*, parut sous la rubrique de Cologne et de Clèves, d'octobre 1723 au 27 avril 1725, et forme vingt-sept numéros in-8. On lit dans le préambule : « Il faut des priviléges pour manifester la vérité : privilége en France, « privilége en Italie, mais privilége qui ne s'accorde pas plus aujourd'hui à « Paris et à Rome que l'entrée du Sérail à Constantinople. Cependant, dire la « vérité sans privilége, c'est s'exposer à perdre la liberté... Malgré ces dan-

Mais il paraît qu'on sentait à Utrecht le besoin d'une gazette française. Une résolution du magistrat, en date du 14 février 1724, nomma, en effet, comme successeur de Janiçon, H. Ph. de Limiers, lui accordant en même temps, ainsi qu'à sa famille, le droit de bourgeoisie et un subside annuel de 150 florins pour trois ans. On ne dit pas combien de temps Limiers, qui était né en Hollande de parents français réfugiés, et fut l'un des plus infatigables écrivains de son temps (1), rédigea la gazette d'Utrecht, « la plus mauvaise de toutes celles qui paraissaient en Hollande. » — Ce jugement est, comme celui porté ci-dessus sur le même journal, à propos de Janiçon, de la Biographie universelle, et du même écrivain, M. Weiss, qui ajoute, d'après l'abbé Lenglet, « que Limiers reçut plus d'une fois des réprimandes des Etats généraux pour quelques impertinences qu'il y avait insérées. »

Quoi qu'il en soit, Limiers eut pour successeur son fils, qui continua la publication du journal jusqu'en 1758, époque où on lui permit de céder le privilége à E. E. Peuch, moyennant un versement de cent ducats comptant et une redevance annuelle de deux à trois cents florins au profit des écoles publiques.

A ces renseignements, que je dois pour la plupart à l'obligeance de M. Delprat, j'ajouterai ceux que m'ont fournis mes propres recherches ; ils compléteront l'histoire de cette feuille, qui ne m'a paru valoir ni plus ni moins que les autres gazettes de Hollande.

Le plus haut que remontent les collections que j'en ai rencontrées, non pas à Utrecht, où je ne sais s'il en existe un numéro, mais à Paris, c'est à l'année 1734. Elle est alors souscrite Par le sieur H. P. de Limiers, sans doute le fils du savant, qui aurait

« gers évidents, j'ai toujours senti la même difficulté à me taire que le barbier « de Midas... Je ne suis ni pensionné ni privilégié pour mentir... Je suis, à « Cologne, dans une sécurité parfaite. . »

(1) On lit, à la date du 19 août 1720, dans *la Quintessence*, une petite feuille dont je parlerai bientôt : « Je dirai comme le singe : Du nouveau ! Et « où y en a-t-il ? M. Arouet pille Racine... M. Limiers pille les gazettes, et, « nous autres gazetiers, nous nous pillons les uns les autres : c'est la mode. »

porté les mêmes prénoms que son père, lequel, d'après la Biographie universelle, serait mort en 1725. En 1750, elle l'est par H. F. de Limiers, « sur la place de Saint-Jean. »

En 1751, le 21 décembre, elle ajoute à son titre, qui est orné déjà des armes de la ville : « Avec privilége exclusif. »

H. F. de Limiers se retira en 1758, devant certaines préventions, devant je ne sais quelle *imputation*, qui, autant qu'on peut le deviner, s'attaquaient à son impartialité. Voici, du reste, comment il s'en explique dans le supplément du 30 juin ; peut-être cela aidera-t-il les Saumaises de la localité à trouver le mot, *assez connu* alors, de ce qui est pour nous une énigme. La pièce, d'ailleurs, est assez curieuse.

« L'auteur de cette gazette termine aujourd'hui l'occupation à la-
« quelle il a été attaché depuis l'année 1728, et prend congé du
« public. Malgré le peu d'étendue de ses lumières et la médiocrité de
« ses talents, sa gazette n'a pas laissé de parvenir à un degré de suc-
« cès qui a surpassé de beaucoup son attente. Il remercie ceux qui
« ont eu de l'indulgence. Si les bonnes intentions, si l'envie de con-
« tenter avaient suffi pour lui assurer une entière approbation, peut-
« être fût-il parvenu à la mériter ; mais les bonnes intentions sont
« souvent infructueuses quand elles ont à combattre le préjugé, et
« quand un auteur, avec les peines qu'il se donne pour informer
« exactement le public des événements du temps, se voit encore
« obligé de lutter contre les effets de la prévention. Dès lors l'ému-
« lation, qui, dans un ouvrage de cette nature, a besoin d'être en-
« couragée, commence à languir, et un écrivain, pour peu qu'il soit
« sensible à l'honneur, n'est qu'imparfaitement consolé par le gain.
« Si l'intérêt avait été le seul motif qui ait animé l'auteur, il aurait
« borné sa satisfaction au profit que lui rapportait un débit considé-
« rable, mais il fallait quelque chose de plus pour la remplir ; elle
« aurait dû n'être pas traversée par des reproches non fondés, ni par
« l'injustice de certaine *imputation* assez connue. Quelque sujet qu'il
« ait eu de s'en plaindre, il préfère de garder le silence sur cet ar-
« ticle, plutôt que d'entrer dans une explication qui le mènerait trop

« loin ; il ne pourrait s'y engager sans mettre au jour toute la fausseté « des conséquences du principe sur lequel porte cette imputation. « Comme si les variations d'idées que la différence des temps fait « naître devaient être la règle du respect qu'un écrivain doit aux « puissances, et comme si les réserves que la bienséance prescrit de- « vaient être taxées de partialité dès qu'elles déplaisent à un certain « ordre de lecteurs ! Sur ce pied-là, un auteur de gazettes devra « moins consulter la vérité que les passions de ceux auxquels il aspi- « rera de plaire. Tout particulier même qui ne voudra pas asservir « son opinion à des jugements outrés passera pour mauvais citoyen. » Et il terminait en exprimant les sentiments dont il était rempli envers e vénérable magistrat d'Utrecht pour les bienfaits qu'il en avait reçus et la protection qu'il en avait éprouvée, et en souhaitant bonne chance à celui qui prenait sa place.

Le 4 juillet, le nom de Limiers est remplacé au bas de la gazette par celui d'Etienne-Elie Peuch, sur le Ganse-Markt, et un peu plus tard par celui de Claude-Isaac Peuch, sur le Guzze-Markt.

Ce dernier, qui posséda la gazette pendant d'assez longues années, finit, à ce qu'il paraît, par une déconfiture. On lit, en effet, dans plusieurs numéros du milieu de 1781 et du commencement de 1782, cet avis :

« Tous les débiteurs du sieur et maître Peuch pour les gazettes, « annonces et autres objets, sont priés d'envoyer en droiture les « sommes dont ils lui sont redevables à monsieur et maître Antoine « Du Cloux, avocat à la cour provinciale, et à monsieur Jean « Klemmé, notaire et procureur de la ville d'Utrecht, directement « autorisés par le vénérable magistrat pour les gazettes d'Utrecht et « les affaires y relatives. »

Et en même temps un autre avis était inséré dans toutes les gazettes de Hollande à l'effet d'informer le public que le privilége exclusif pour écrire, imprimer et débiter les gazettes hollandaise et française d'Utrecht, allait finir incessamment, et prévenant tous ceux qui désireraient d'en jouir que les conditions y relatives se trouvaient, quant à la gazette hollandaise, au bureau de police de ladite ville, et, à

l'égard de la gazette française, chez MM. Du Cloux et Klemmé.

Enfin, on lit en tête du numéro du 20 février 1782 : « Notre vé-
« nérable magistrat a accordé avant-hier à M. Des Essarts, rédacteur
« actuel de cette gazette, le privilége exclusif de l'écrire, de l'impri-
« mer et de la débiter à commencer du 1er avril prochain; » et de ce jour, en effet, elle sort de l'imprimerie d'Alexandre Des Essarts, auteur et propriétaire.

Je ne sais d'où venait ce Des Essarts; ce qui est certain. c'est qu'il ne tarda pas à attirer sur sa tête les foudres de Versailles. Voici ce qu'écrivait M. de Vergennes au lieutenant de police le 7 septembre 1782 :

« Le sieur Des Essarts, auteur de la gazette française d'Utrecht,
« a donné lieu, monsieur, à plusieurs plaintes sur la licence de cette
« feuille, et récemment encore à l'occasion de deux articles calom-
« nieux et outrageants pour MM. de Fleury et de Grasse, insérés
« dans le nº 63. Sur la réclamation des parties offensées, j'en ai écrit
« à l'ambassadeur du roi à La Haye, qui a fait réprimander l'auteur
« par les magistrats de la ville d'Utrecht.

« Cet écrivain a reçu la réprimande avec quelque apparence de re-
« pentir; mais il a en même temps adressé à son correspondant à
« Paris une lettre dans laquelle il tourne en ridicule les bourgmestres
« hollandais et leur mercuriale, et recommande au correspondant de
« ne rien changer à ses bulletins, résolu de conserver à sa gazette
« l'avantage de *faire du bruit*, suivant son expression. L'insolence
« obstinée de ce gazetier nous a déterminés à interdire l'entrée et le
« débit de sa feuille dans le royaume. Je marque à M. d'Oigny (le
« directeur des postes) de donner des ordres en conséquence au bu-
« reau des gazettes étrangères. J'en informe M. de La Vauguyon, et
« lui mande de prévenir le sieur Des Essarts, en l'avertissant que,
« s'il retombait dans des écarts du genre de ceux qu'il a à se repro-
« cher, nous poursuivrions sa punition personnelle auprès des États
« généraux de la province d'Utrecht.

« Le correspondant de Des Essarts, qui l'est en même temps
« d'autres gazetiers, tels que celui de Bruxelles, etc., est un sieur

« Fouilhoux, logé maison du magasin des eaux minérales, rue Plâ-
« trière, à Paris. Il reçoit ses lettres sous l'adresse de demoiselle
« Rosalie Thomas, qui n'est autre que sa femme. Il s'est avoué au-
« teur du bulletin dont le gazetier a tiré les deux articles qui forment
« le corps du délit. Une pareille indiscrétion mériterait un châtiment
« exemplaire; mais son aveu, d'un côté, et la présomption qu'il y a
« eu plus d'imprudence que de mauvaise intention dans sa conduite,
« nous ont déterminé à user d'indulgence envers lui. Vous voudrez
« bien cependant le mander par-devant vous, lui faire une sévère
« réprimande, et lui défendre d'avoir désormais aucune correspon-
« dance avec Des Essarts, sous peine de désobéissance et de puni-
« tion. »

Je dirai tout de suite, pour ce qui est de Fouilhoux, qu'il ne se corrigea point. Ordre fut donné, au commencement de 1786, d'arrêter l'obstiné *bulletinier*, ou *bulletiniste*, comme on appelait les faiseurs de bulletins, correspondants des gazettes étrangères, ou auteurs de nouvelles à la main. Voici le signalement qui accompagnait cet ordre : « Cinq pieds quatre pouces, larges épaules, long visage, plein et rond, haut en couleur, cheveux châtain clair, yeux hagards et inquiets, habit de camelot gris de lin très-clair, veste et culotte de nankin, catogan. Il est souvent au Caveau ; sa place ordinaire est du côté de Philidor. » Ainsi renseigné, l'exempt chargé du mandat posta un soir ses hommes au café du Caveau. Fouilhoux fut reconnu par eux dès qu'il se présenta ; ils ne le perdirent pas de vue jusqu'à minuit moins un quart, et, quand il sortit, ils le suivirent pour s'assurer de sa demeure. Le lendemain, de grand matin, son domicile était envahi par la police. « Nous avons, dit le rapport de l'exempt, cherché avec beaucoup de soin les preuves de sa correspondance, mais il paraît qu'il brûle tous les papiers dont il n'a plus besoin. Interrogé sur les différents articles de ses bulletins qui ont donné lieu à sa punition, il a assuré, comme de règle, n'avoir été que l'écho des bruits publics, et n'avoir eu aucune intention de blesser le gouvernement ni les particuliers. Pour éviter l'éclat qu'il aurait pu faire et la scène à laquelle la douleur de sa femme n'aurait pas manqué de don-

ner lieu au moment de la séparation, j'ai cru devoir lui laisser ignorer le lieu où j'allais le conduire. Aussi, croyant n'aller qu'à la Bastille ou à l'hôtel de la Force, il a soutenu courageusement son extraction; mais, lorsqu'il s'est vu sur la route de Bicêtre, il s'est fait chez lui une révolution qu'il serait difficile de vous peindre, et toute sa philosophie l'a abandonné. » Et certes l'on trouvera qu'il y avait bien de quoi, si l'on considère les torts possibles d'un gazetier, et que l'on songe que Bicêtre était alors la sentine de tous les vices.

Quant à Des Essarts, s'il n'avait pas, heureusement pour lui, à redouter un pareil abus de pouvoir, il n'était cependant pas complétement à l'abri des atteintes de notre diplomatie. Je ne sais ce qui peut s'être passé relativement à lui, mais ce qui est certain, c'est que son nom disparaît de la gazette vers le milieu de l'année suivante; le numéro du 15 août 1783 commence par un *Hommage* — très-plat et très-insignifiant — *du nouvel auteur de cette feuille*, L. F. de Gilbal.

J'ai eu la curiosité de rechercher les articles qui avaient si fort ému M. de Vergennes. Voici tout ce que j'ai lu dans le numéro 63, du undi 5 août 1782 :

« Jeudi dernier, le *libidineux*, et, ce qui en est une conséquence, « *morbifique* de Grasse, évêque d'Angers, est mort comme il devait « mourir, corrompu, infect et insolvable. Malgré le cercueil de plomb « qui enveloppait ses membres putrides, ceux qui l'ont suivi jusqu'au « caveau de l'église de Saint-Sulpice, où il devait être déposé, s'en « sont enfuis le plus tôt qu'il leur a été possible : ils périssaient, s'ils « n'avaient promptement changé d'atmosphère. Il est célèbre pour le « soufflet qu'il donna au pauvre de Fleury, archevêque de Cam- « brai. »

Ce petit fait peut donner une idée du ton auquel était montée la gazette de Des Essarts, au moins dans ses correspondances parisiennes, qui devaient forcément se ressentir de l'état des esprits en France à cette époque éminemment sceptique et frondeuse.

La *Gazette d'Utrecht* avait, comme les autres, un supplément

régulier. Vers 1760, elle avait commencé à donner dans les premiers numéros de l'année une chronologie historique des principaux événements de l'année précédente.

L'année 1787 est la dernière que j'en connaisse. Son titre alors est ainsi modifié : *Gazette ou Nouvelles impartiales d'Utrecht;* et la souscription est : Chez Detune, avec privilége exclusif.

Voici d'ailleurs ce que nos grandes bibliothèques possèdent de cette feuille : Arsenal, 1734-1773; Sainte-Geneviève, 1740-1784; Impériale, 1767-1787.

II

REVUES ET PETITS JOURNAUX

LA GAZETTE BURLESQUE. *Amsterdam*, 1684. En vers.

Je ne connais cette feuille que par la mention réitérée que j'en ai rencontrée, à la date de 1684, dans la correspondance de Bayle, qui l'attribue à un nommé Crosnier. C'était une imitation de la *Muse historique* de Loret, vulgairement nommée *Gazette burlesque*, la transplantation d'un genre fort à la mode en France du temps de la Fronde.

MERCURE HISTORIQUE ET POLITIQUE, contenant l'état présent de l'Europe, ce qui se passe dans toutes les cours, l'intérêt des princes, leurs brigues, et généralement tout ce qu'il y a de curieux, le tout accompagné de réflexions politiques sur chaque État. *La Haye*, 1686-1782, environ 200 vol. in-12.

Un des plus importants parmi les recueils historiques du siècle dernier. « Il n'y a rien, lit-on dans l'avant-propos, après quoi nous courions avec plus d'avidité qu'après les nouvelles, et celles des mois ne sont pas moins impatiemment attendues que celles des semaines... Mais il y a encore une autre raison qui m'oblige à faire un mercure : je vois que celui de Paris est si partial que ceux qui voudraient y puiser quelque chose pour l'histoire courraient risque de s'y tromper. Ce ne sont que perpétuelles flatteries... » Le nouveau Mercure, bien entendu, ne dira, lui, que la vérité. Et de fait, il poussa la franchise

jusqu'à la rudesse, quelquefois même jusqu'à la calomnie. Il y avait ainsi contre-poids.

L'auteur de cette première des revues hollandaises est un compilateur bien connu, Sandras de Courtilz. « C'était, dit Bayle, un petit particulier sans biens, sans fortune, et qui apparemment n'écrivait tout cela que pour le vendre aux libraires de Hollande. Il fallait pourtant qu'il eût quelque habitude avec les fainéants de Paris, qui lui apprenaient tout ce qui s'y contait de vrai ou de faux entre les nouvellistes. On souhaiterait, ajoute notre philosophe, que dans quelque journal on décréditât les ouvrages de cet homme-là, qui infatue une infinité de lecteurs. » Bayle revient très-souvent sur le compte de Courtilz, qu'il appelle un « grand registre d'anecdotes », un « emballeur sans pareil de toute sorte de contes », et finalement il avoue que, si ses écrits sont romanesques, il a néanmoins du vif et de la clarté dans le style.

Au bout de quelques années, Courtilz fut obligé d'abandonner le journal qu'il avait créé, parce qu'il « ne pouvait assez contraindre sa partialité pour la France ». Si cette phrase signifie bien ce qu'elle semble vouloir drie, Courtilz ne pouvait être mieux remplacé qu'il ne le fut. Il eut en effet pour successeur principal Jean Rousset de Missy, qui, celui-là, ne péchait certainement pas par tendresse pour la France. Rousset, dit M. Sayous, est un type achevé du réfugié vindicatif. La persécution, qui avait ruiné sa famille, l'avait rendu orphelin, et à dix-huit ans il s'était échappé du collége Du Plessis pour aller s'enrôler dans les rangs des cadets français à la suite de l'armée hollandaise. Il se battit contre sa patrie à Malplaquet et il la combattit jusqu'à la fin de sa vie dans les journaux où il travailla et dans tous ses écrits.

Rousset déploya cependant dans la rédaction du Mercure des qualités qu'on ne saurait méconnaître. Il avait la pénétration et la sagacité de l'historien et possédait une connaissance approfondie des affaires et des intérêts politiques de l'Europe. Malheureusement il se laissait tellement emporter par la passion qu'un anonyme crut devoir lui opposer :

— LE COURRIER VÉRIDIQUE, ou l'Anti-Rousset, mémoires pour servir à l'histoire du siècle présent. *Genève*, 1743, in-8.

« C'est probablement le premier anti-périodique, dit Prosper Marchand (*Dictionnaire historique*, I. 55), à qui nous devons ce curieux détail. C'est une réfutation du *Mercure historique et politique*, présentement dirigé par Jean Rousset, auteur et éditeur de quantité d'autres ouvrages, composés et recueillis quelquefois à la hâte et publiés souvent avec indiscrétion. Rousset répondit dans le Mercure de mai 1743 (t. 114, p. 483). Là il se félicite d'aller de pair avec les Rousseau, avec les Baillet, les Saumaise, les Bellarmin, les Machiavel, et tant d'autres savants généralement reconnus pour tels, comme si, pour être nommé parmi beaucoup de savants réels, l'on méritait place parmi eux. Au reste, son antagoniste, qui fait tant le zélé pour la vérité et qui donne ses *Courriers* pour le *correctif et l'antipode* du sieur Rousset, ment encore plus impudemment en faveur de la France que lui en faveur des alliés, et surtout de la Russie, et à cet égard un lecteur impartial peut très-légitimement appliquer également à tous deux ce trait de paroli :

L'un dit que le *Mercure* est plat et pitoyable,
L'autre que le *Courrier* est un menteur affreux ;
Et le grand Apollon, toujours juge équitable,
Trouve qu'ils ont raison tous deux.

Le *Mercure historique* a été contrefait. Rousset, dans une publication postérieure, *l'Epilogueur*, se plaint que « tous les mois un misérable bouquiniste de Liége imprime en papier gris et avec des têtes de clous son Mercure, qu'il sabre, châtre, rogne et défigure comme il lui plaît. »

Nous retrouverons les deux principaux rédacteurs du *Mercure historique*. On cite encore, comme y ayant travaillé, La Brune, Lefèvre, Saint-Élier, Saint-Bonnet, Guiot de Morville, etc.

Citons pour mémoire et pour n'être pas taxé d'omission :

— MERCURE HOLLANDAIS, contenant les choses les plus remarqua-

bles de toute la terre, et surtout dans les guerres de France, d'Angleterre et de Hollande. *Amsterdam*, 1672-1684, 13 vol. in-12.

— MERCURE HOLLANDAIS, ou l'Histoire des guerres de l'Europe depuis 1672, par P. Louvet. *Lyon*, 1673 et suiv., 15 vol. in-12.

Ces deux publications ne sont pas des journaux, comme leur titre pourrait le faire croire, mais de pures annales historiques, dans le genre du *Mercure français* de Richer, dont nous avons parlé.

Disons enfin que le *Mercure de France* fut, au moins à une certaine époque, contrefait en Hollande, et que cette contrefaçon, comme celle qui fut faite également du *Journal des Savants*, est beaucoup plus intéressante que l'original; elle est augmentée, en effet, d'*Additions politiques de Hollande*, et d'*Additions de Hollande*, additions littéraires, celles-ci, contenant même, sous une rubrique spéciale, une *Correspondance littéraire secrète*, qui est peut-être une reproduction de celle de Métra... — La Bibliothèque impériale possède un volume de ces Additions, année 1780.

HISTOIRE ABRÉGÉE DE L'EUROPE, par Jacques Bernard. *Leyde*, juillet 1686-décembre 1688, 5 vol. in-12.

Ce recueil, comme on le voit, suivit de près le *Mercure historique;* les mêmes motifs présidèrent à sa création, et l'on retrouve dans sa préface les arguments de Renaudot en faveur de ses Relations des mois. « Il n'y a peut-être, y lit-on, jamais eu de siècle si soigneux d'in-
« struire le public de tout ce qui se passe de curieux dans le monde
« que le nôtre. Un évènement n'est pas plutôt arrivé qu'on en voit
« paraître plusieurs relations différentes. Chaque pays a ses journaux,
« il y en a même quelques-uns qui en ont de plus d'une sorte, et il
« semble que, bien loin qu'on ait encore quelque chose à souhaiter
« sur ce sujet, on ait au contraire quelque *raison de se plaindre d'être*
« *comme accablé de la multitude de ces ouvrages*. Cependant en voici
« encore un nouveau que nous donnons au public. Non-seulement le
« grand nombre qu'il y en a ne nous a pas pu détourner de ce des-
« sein, mais même ç'a été la principale raison qui nous l'a fait entre-

« prendre. La plupart de ces relations ne parlent que de certaines « matières particulières..., et ne consistent qu'en des feuilles volan- « tes, qui se perdent bientôt. Il faut aussi remarquer que, comme on « se hâte souvent de donner ces relations au public sur le premier « bruit qui court, il y en a un très-grand nombre de fausses et sur « lesquelles on ne peut point faire de fonds. »

L'auteur de cette revue est assez connu pour que nous n'ayons pas besoin de nous y arrêter. L'éditeur était ce même Claude Jordan dont nous avons eu plus d'une fois déjà l'occasion de parler. On lit dans plusieurs numéros successifs de l'année 1687 du *Nouveau Journal universel* (ci-dessus, p. 158) : « L'on continue d'imprimer tous les mois à Leyde, chez Claude Jordan, un journal intitulé *Histoire abrégée de l'Europe*, qui, dans son petit volume, renferme tout ce qui se passe de considérable chaque mois dans les États, dans les armes, dans la nature, dans les arts et dans les sciences.... La bonté et l'utilité de ce livre a obligé quelques libraires d'une ville frontière de le contrefaire... L'impression de Leyde contient ordinairement cinq feuilles chaque mois, et elle est faite sur du papier fin d'Italie, pour la commodité de ceux qui la font venir par la poste. »

En tête du troisième volume est une dédicace « aux très-nobles et très-illustres seigneurs le grand baillif, les bourgmestre, échevins et conseillers de la ville de Leyde. » Jordan y remercie ces magistrats de ce qu'ils ont bien voulu le recevoir au nombre de leurs sujets ; il a été l'un des premiers à ressentir les effets de cette généreuse hospitalité qui devait bientôt s'exercer si largement envers les réfugiés. Si celui qui est l'auteur du recueil qu'il leur offre, et que les étrangers lui font l'honneur d'appeler *Journal de Leyde*, n'a pas joint son nom au sien, c'est parce qu'il n'est pas connu des honorables régents.

LETTRES HISTORIQUES, contenant ce qui s'est passé de plus important en Europe, et les réflexions convenables à ce sujet, depuis janvier 1692 jusqu'à juin 1728, par Jacques Bernard, Basnage, Jean du Mont, etc. *La Haye*, in-12.

La collection de ce recueil, non moins important que le *Mercure*

historique, doit, selon Barbier, se composer de 111 volumes. La bibliothèque de l'Arsenal en possède 85 ; la Bibliothèque impériale, 73.

L'auteur de la préface fait appel à tous ceux qui pourront lui envoyer des nouvelles ; mais il n'insérera jamais ni satires personnelles, ni rien qui puisse choquer la religion des particuliers ou qui soit contre le respect qui est dû à toutes les puissances de la terre. Il avait exigé de l'éditeur la promesse qu'il ne le ferait jamais connaître. Il ne promettait pas d'être impartial à la façon de certains auteurs. « Je déclare, dit-il, que je suis Hollandais par inclination et par de-« voir, si je ne le suis pas par la naissance. La prospérité de la Hol-« lande fait le plus ardent de tous mes souhaits, et, si elle ne peut « arriver qu'au préjudice de ses ennemis, je souhaite leur abaisse-« ment de tout mon cœur. Je ne suis pas non plus de l'avis de ceux « qui croient qu'un historien ne doit point avoir de religion : j'ai une « religion, et cette religion est la protestante ; aucune considération « ne m'obligera d'en trahir la cause. »

La Quintessence des nouvelles historiques, critiques, politiques, morales et galantes. *La Haye* et *Amsterdam*, 1689-1730, in-fol.

C'est d'après Barbier, et sous toutes réserves, — car la bibliographie des journaux était bien peu avancée à l'époque où écrivait le savant bibliographe, — que je marque le point de départ de cette « petite feuille satirique, publiée, dit-il, en Hollande *vers* 1689, et dirigée contre Louis XIV », mais qu'il paraît n'avoir point vue, car il n'en indique pas le format et il n'en donne même le titre que d'une façon très-insuffisante. Elle aurait été, ajoute-t-il, successivement rédigée par Lucas, disciple de Spinosa, de l'origine à 1714, puis par Mme Du Noyer, qui aurait été remplacée en 1730 par Jean Rousset.

Pour ma part, je n'en connais rien avant 1707. Il est vrai que sa forme étrange et plus légère encore que celle des autres feuilles devait en rendre la conservation d'autant plus difficile. C'est un in-folio

format d'agenda et imprimé d'un seul côté, quelque chose comme une colonne d'un de nos grands journaux, seulement un peu plus large. C'était, nous le savons, la forme des *lardons*, forme que quelques gazettes avaient également adoptée pour leurs suppléments. Elle n'a cependant jamais porté le titre de *Lardon*, comme le dit par erreur la *Biographie universelle*, à l'article de Mme Du Noyer, mais il serait possible que, dans l'usage, on l'eût désignée sous ce nom. Cela semblerait même résulter d'un remerciement en vers adressé par Mme Du Noyer à la princesse de Conti (no du 30 juillet 1716), et dont voici le commencement et la fin :

On dit que l'aimable Bourbon
S'amuse quelquefois un instant à me lire,
Et que les traits de mon *Lardon*
Plus d'une fois l'ont fait sourire.
. . . . . .
Mais ma verve m'emporte un peu loin du rivage,
Et le prend sur un trop haut ton.
Rapprochons-nous du port, de crainte du naufrage :
C'en est assez pour un *Lardon*.

Quoi qu'il en soit, le titre de cette feuille, que le biographe de Mme Du Noyer qualifie un peu légèrement de libelle, le nom de *Quintessence*, était heureusement trouvé et attrayant. Je ne sais comment s'en expliquait son fondateur, si tant est qu'il s'en soit expliqué, mais le rédacteur de 1719 en donne ainsi, tout en maugréant, la définition :

« Maugrebleu de celui qui a inventé le titre de *Quintessence !* « Pourquoi n'avoir pas suivi le torrent et pris le nom de *Gazette ?* « Quelle facilité alors à remplir sa tâche ! Il ne faudrait que piller « adroitement ses confrères les gazetiers, et, à la faveur d'une tra- « duction, revendre en français ce que d'autres ont déjà débité en « flamand, ou, faisant venir les mêmes nouvelles de trois ou quatre « endroits différents, remplir son papier à peu de frais. Mais donner « la quintessence des nouvelles, c'est-à-dire séparer le faux du vrai,

« et ne donner que ce qu'il y a de plus pur en politique, en morale, « en galanterie, etc., c'est ce qui s'appelle une tâche aussi difficile à « remplir que..... » (23 novembre 1719.)

Si les auteurs de la *Quintessence* eussent fait de cette définition leur règle de conduite, leur feuille eût été le phénix des gazettes ; malheureusement il fut loin d'en être ainsi. La manière dont les nouvelles y sont généralement présentées, en botte, si je pouvais ainsi dire, ne dénote pas un grand effort fait pour les trier. Et si l'on veut chercher dans ce chaos l'intention, on ne l'y découvrira pas aisément. Je parle en général, car le ton en change, et quelquefois de la façon la plus frappante, à chaque changement de rédacteur.

Quant à ces rédacteurs, voici ce qu'on lit en tête du numéro du 4 octobre 1723 :

« Cette feuille a passé, depuis son institution, par tant de mains « différentes que, quoiqu'elle ait toujours porté le même titre, on « pourrait presque dire que ce n'a pas toujours été le même ouvrage. « Le sieur Lucas, son fondateur, écrivait Dieu sait comment ; son « style bas, sa fade poésie, et les flots d'impertinences qu'il répandait « sur le parti qu'il pouvait insulter impunément, font son caractère : « que le lecteur juge là-dessus d'un tel écrivain. Le sieur Véron, qui « lui a succédé, était assez bon horlogeur et honnête homme. De ses « mains la *Quintessence* est passée dans celles de Mme Du Noyer, « après avoir fait un court séjour sous la direction de M. Gueude- « ville. Je ne parlerai pas de celui-ci : ses écrits et sa réputation dans « la république des lettres m'en dispensent. La même raison m'impo- « serait silence par rapport à Mme Du Noyer, si je n'avais à dire « qu'elle a donné à cette feuille toute sa réputation, par la manière « agréable dont elle débitait et les nouvelles et les aventures. On « peut y reprendre un peu trop de flatterie dans certains endroits, « mais on lui a volontiers passé ce défaut, pour des raisons auxquelles « il n'y a rien à répondre. Après Mme Du Noyer, MM. Rousset « et Guyot l'ont composée successivement : comme ce sont des per- « sonnes d'étude, dont le dernier a de beaux talents pour la poésie, « on a vu un changement assez remarquable et dans le style et dans

« les choses; la narration était plus claire, et on y trouvait une « connaissance plus exacte de l'histoire, de la géographie et des intérêts des princes, qu'on n'y avait pas vue auparavant; on ne pouvait « y critiquer que le génie véridique et libre du premier. Après ceux-« ci est venu le sieur D. C. et B., auquel je succède. Et voilà, en « peu de mots, la généalogie de cette feuille. Je ne ferai pas de magnifiques promesses à mes lecteurs : ils savent ce que signifie le « nom de Quintessence; il me prescrit mes obligations, que je « tâcherai de remplir en ne leur donnant que ce qui me paraîtra de « plus sûr dans les nouvelles, de plus agréable dans les historiettes et « de meilleur dans les petites pièces. Je me bornerai à ce qu'on peut « nommer nouvelles *politiques*, *critiques* et *galantes*. » — Et de fait le titre est ainsi modifié.

Ce Lucas qui aurait fondé la *Quintessence* serait-il le même que ce gazetier d'Amsterdam châtié en 1686 sur la plainte du comte d'Avaux (*supra*, p. 96)? Cela paraît assez vraisemblable.

Je ne saurais d'ailleurs rien dire autre chose des commencements de cette petite gazette, qui se recommande par-dessus toutes celles du même genre par sa longue durée. Je n'en connais qu'une suite un peu importante, à la bibliothèque de l'Arsenal, qui en possède une série non interrompue du 3 octobre 1712 au 22 décembre 1727. J'en ai rencontré, en outre, d'assez nombreux numéros intercalés dans les recueils de gazettes de Hollande qui se trouvent à la Bibliothèque impériale; les plus anciens, je l'ai dit, remontent à 1707. Elle est alors sans lieu; mais en 1708 elle se vend à La Haye, chez la veuve de Meyndert Uytwerf; à Amsterdam, chez Steenhouwer et Uytwerf, sur le Rokin. Elle paraissait deux fois par semaine.

En 1712, à l'époque où commence la collection de la bibliothèque de l'Arsenal, elle est rédigée par Mme Du Noyer, et ce n'est rien moins alors qu'un pamphlet. Après le paquet de nouvelles vient ordinairement quelque historiette fort innocente, quelque poésie, le tout on ne peut plus anodin, et propre à être lu par les altesses sérénissimes. On connaît la vie aventureuse de cette dame, qui eut au moins le mérite de trouver dans sa plume des moyens d'existence pour elle

et pour ses deux filles, dont la cadette, Pimpette, faillit devenir Mme Arouet de Voltaire. Elle mourut en 1719, « après une vie de cinquante et un ans passés dans la tribulation, dit son successeur dans un éloge funèbre qui commence le numéro du 1er juin 1719. Quatre traits, ajoute-t-il, qui se trouvent rarement réunis dans une même personne, font tout le portrait de cette dame : je veux dire une naissance distinguée, jointe à un grand attachement à sa religion, un esprit au-dessus de son sexe, qui a brillé au milieu de longues et continuelles adversités. » Il paraîtrait que, outre la *Quintessence*, qu'elle « composa avec succès pendant huit années, Mme Dunoyer avait commencé à donner au public un *Mercure galant*, sur le plan de celui de Dufresny de Paris, et qu'elle ne l'avait discontinué qu'à cause de la mort du libraire.

« Devenu son successeur dans la composition de cette feuille, continue le nouveau rédacteur, il serait peut-être nécessaire de me faire connaître et d'avertir les lecteurs du plan que je vais tenir, mais je n'ai à lui donner pour tout avertissement que ce vers de Boileau :

J'appelle un chat un chat, et Rollet un fripon;

c'est-à-dire qu'amateur sincère de la vérité, je la mettrai au jour toutes les fois que je serai sûr de la connaître. » C'était, paraît-il, un mauvais plan, car il abandonnait la partie dès la fin de l'année, « convaincu par une expérience de sept mois qu'il n'y avait rien qui plût moins aux hommes que la vérité. »

Pendant cette courte période, les lettres sont adressées à M. G**, probablement Guyot, d'après la note ci-dessus, qui donne pour successeurs à Mme Du Noyer Jean Rousset et Guyot.

Le numéro du 28 août 1721 est signé : Par Mlle de Saint-G***, et débute ainsi :

« Me voilà enfin auteur en titre d'office, et il n'y a plus de moyen « de m'en dédire. Pour en commencer les fonctions dans les formes, « je devrais débuter aujourd'hui par une préface; mais, ma foi, je « ne sais qu'y mettre. Vous devez me croire, puisque j'en jure : car

« femme qui jure que la langue lui manque doit être crue sur sa pa-
« role.... Entrons donc en matière. Si je veux suivre l'ordre de mon
« titre (modifié), j'entamerais une tirade de conjectures *politiques*.
« Mais une femme parler politique ! Montez vos coiffures ! dira quel-
« qu'un ; parlez de *falbalas*, de *pélicans*, de *venez-y-voir*, de *tâtez-y !*
« Voilà un plaisant quelqu'un ! Hé ! pourquoi une femme ne parlera-
« t-elle pas politique, puisque ce sont les femmes qui gouvernent la
« plupart des cours et la tête de tous les ministres ! »

Et on lit dans le numéro du 21 décembre 1722 que, « le public ayant témoigné que Mlle de Saint-G*** — qui probablement n'a jamais existé — n'était plus de son goût, elle était remplacée par M. D. C. », auquel succéda l'auteur de la notice du 4 octobre 1723.

A partir du 19 juin 1724, les numéros sont ainsi souscrits : « Imprimé aux dépens de l'auteur, et se vend chez tous les libraires. » Cet auteur se nomme le 17 août : c'est J. de Cœur, et à partir du 30 novembre, il ajoute à son nom la qualité de notaire et traducteur à La Haye. Son nom disparaît à partir du 11 avril 1726, et la feuille est souscrite alors : « A Amsterdam, chez Herm. Uytwerf, et se vend à La Haye, chez Moetjens, etc. » Le 29 juillet, elle est signée par le sieur Dumont-des-Creutes.

La *Quintessence* a pris à cette époque un assez grand développement. Dès 1724 les nouvelles, avec quelques annonces, avaient commencé à déborder sur le verso de l'unique feuillet dont elle se composait ; bientôt cela était devenu l'état normal, et il lui arrivait même quelquefois de donner un feuillet double. On y trouve alors de la musique notée, des gravures de mode au trait; c'est tout à fait un journal du beau monde.

La collection de l'Arsenal s'arrête, comme je l'ai dit, à 1727. Il paraîtrait que la *Quintessence* fut supprimée cette année-là, mais qu'elle aurait bientôt reparu sous le titre de *Nouvelles historiques, politiques, critiques et galantes :* cela résulte d'une plainte de l'ambassadeur d'Autriche que j'ai relatée p. 98, et la façon dont en parlent les *Lettres sérieuses et badines*, dont la publication commença en 1729, porterait à croire qu'à cette époque elle avait repris son premier titre.

L'auteur de ces Lettres, La Barre de Beaumarchais, avait été le collaborateur de Rousset au *Mercure historique*, et en avait reçu, paraît-il, d'importants services; mais la jalousie les avait ensuite brouillés, et on les vit bientôt se jeter mutuellement à la tête les plus violentes injures. Or les premiers numéros des *Lettres sérieuses et badines* sont consacrés à l'*éreintement*, comme on dirait aujourd'hui, de l'auteur de la *Quintessence*. « Qu'y a-t-il de plus inutile au monde, de plus abject, de plus méprisable que toi! Qu'on t'ôte les bouffonneries grossières contre l'Église romaine, les satires impertinentes contre les puissances, les traits piquants et outrés contre toute sorte de personnes, et quelques lambeaux ennuyeux de poésie que tu couds sur ton armure comme un charme puissant pour répandre sur tes ennemis un profond assoupissement, que te restera-t-il? » Rousset n'est pas nommé, mais il est désigné de façon à ce qu'on ne puisse s'y méprendre, notamment par la nomenclature critique de ses nombreux écrits. Parmi ces écrits que La Barre attribue à Rousset, je vois figurer : un *Censeur*, « premier ouvrage de l'auteur de la *Quintessence*, ouvrage malin s'il en fut jamais, et qui ne fut pourtant pas goûté, parce qu'il était aussi sot que malin », mais que je ne connais pas autrement; — un *Courrier*, « commencé par deux hommes d'esprit, Potin et Van Effen, des mains desquels il ne passa dans celles de l'homme en question que pour y finir avec honte une course heureuse et honorable dans le commencement », très-probablement la petite feuille que j'enregistre ci-dessous; enfin une *Gazette des Savants*, « qui passait pour être imprimée à Anvers, chez..., et se vendait à la Haye, chez.... » Pour ce qui est de cette dernière feuille, je puis dire qu'il se publia, en effet, à Anvers, ou du moins sous la rubrique d'Anvers, en 1729, une *Gazette des Savants*, ou Relation des livres qui paraissent dans toute l'Europe », qui fut continuée, en 1730, à La Haye, sous le titre de *Supplément à la Gazette des Savants*, et qui n'était proprement qu'une annonce des livres nouveaux, dont on exposait le sujet et le plan, mais sans aucun examen ni critique, ce qui semblerait peu s'accorder avec le tempérament de Rousset.

Une autre plainte portée contre la *Quintessence* par le gouvernement

russe (*supra*, p. 99) prouve qu'elle existait encore au milieu de 1730.

En résumé, cette petite feuille, outre sa longue durée, a un caractère à elle propre qui doit la faire remarquer au milieu des écrits périodiques français publiés à l'étranger à l'époque où elle vécut; mais elle ne vaut guère que comme signe du temps, pour me servir d'une expression aujourd'hui consacrée. Du reste, son caractère a varié avec ses nombreux rédacteurs; ainsi, dans les mains de Mme Du Noyer, c'était une sorte de *Mercure galant;* dans celles de Rousset, ce fut de plus un journal satirique, un lardon.

— COURRIER DE LA PAIX, passe-temps utile et agréable. Par J. de Cœur, et se vend à *La Haye*, chez A. van Dolen, 1731-1732, in-4.

L'astre qui préside aux saisons,
En commençant le cours de ses douze maisons,
Annonce à l'univers une nouvelle année;
Et moi, qui la désire heureuse et fortunée,
J'annonce, pour chasser la tristesse et l'ennui,
Que mon défunt Courrier ressuscite aujourd'hui.

Sur ce début on peut juger du talent poétique de J. de Cœur, que nous connaissons déjà comme l'un des rédacteurs de la *Quintessence;* sa prose vaut ses vers, et le fond ne m'a pas paru valoir beaucoup mieux que la forme. Voici, du reste, comment l'auteur expose son plan : « 1. Je broderai les nouvelles qui seront susceptibles de quel-« ques réflexions historiques, politiques, critiques, poétiques, véridi-« ques ou étiques, suivant que mon imagination sera féconde ou sté-« rile, ou suivant que les jours seront longs. — 2. Je ferai chanter et « danser mes lecteurs, et tous ceux qui voudront les accompagner, « en leur donnant les airs et les chansons notés. Cependant j'obser-« verai qu'il n'y ait rien d'obscène ni de contraire aux bonnes mœurs. « — 3. J'avertis néanmoins qu'à l'égard de la chansonnette il faudra « qu'on use de quelque condescendance, parce que l'équivoque bien « ménagée fait souvent tout le prix de la chanson, sauf à l'abbesse « du couvent à examiner s'il n'y a rien qui soit contraire à la règle

« du couvent. — 4. Pour ce qui concerne les faits de religion,
« tâcherai de satisfaire là-dessus tous mes lecteurs, de quelque reli-
« gion qu'ils puissent être, en observant la règle que je me suis pres-
« crite de n'en plus parler. — 5. Ma morale, ma critique et mon
« style, on l'aura comme à l'ordinaire. J'éviterai de dire des vérités
« imprudentes, et, quand il faudra mentir avec les autres, j'avi-
« serai.... »

J'ai trouvé cette feuille à la bibliothèque Sainte-Geneviève, intercalée dans un volume de la Gazette d'Amsterdam. Elle paraissait deux fois par semaine. Il résulte du début en vers que j'ai cité, et de quelques phrases de l'avant-propos, que c'était une reprise d'un Courrier que J. de Cœur avait entrepris probablement en quittant la *Quintessence*. Je n'ai point rencontré cette première série, et je l'ai peu regretté.

LE COURRIER GALANT. *Amsterdam*, 1693, in-12.

Je ne connais cette petite feuille, dont j'ai déjà parlé, que par la mention qu'en fait Bayle dans une lettre à Minutoli, du 16 mars 1693. « On a commencé à Amsterdam, y dit-il, un ouvrage semblable au *Mercure galant*. On le publie le 2 de chaque mois. Cela s'appelle le *Courrier galant*, et ne vaut pas grand'chose. On nous y donne des aventures amoureuses qui sont dans le *Mercure galant* depuis cinq, six ou sept ans. Ils ne sont point ici en pays à fournir, comme Paris fournit au sieur de Visé, ample matière tous les mois. Un autre libraire s'est avisé d'imprimer le *Nouvelliste galant*, qui est un tissu d'aventures d'amourette où les noms sont le plus souvent déguisés. »

Je trouve encore, à une date postérieure, la mention d'un recueil dans le même genre :

— AMUSEMENTS DU BEAU SEXE, ou Nouvelles historiques et aventures galantes, tragiques et comiques. *La Haye*, 1740-1741, in-12.

L'ÉLITE DES NOUVELLES de toutes les cours de l'Europe, par Sandras de Courtilz. *Amsterdam*, 1698, in-12.

Ce n'était pas sans regret que Courtilz s'était vu forcé d'aban-

donner son mercure. Il en commença donc un autre après la paix de Riswic; mais il paraît qu'il ne s'était pas corrigé de sa partialité pour la France, car au bout de trois mois, dit Bayle, son libraire fut chassé à cause de cette impression. — Je n'ai, du reste, rien pu trouver de cette petite feuille.

L'ESPRIT DES COURS DE L'EUROPE, où l'on voit ce qui s'y passe de plus important sur la politique, et en général ce qu'il y a de plus remarquable dans les nouvelles, par Gueudeville. *La Haye* et *Amsterdam*, juin 1699-avril 1710, 19 vol. in-12.

Supprimé en 1701, comme nous l'avons déjà vu plus haut (p. 65), sur les plaintes du comte d'Avaux, ce recueil, qui fit un certain bruit, fut continué pendant quelque temps sous le titre de *Nouvelles des cours de l' Europe;* on trouve même les deux titres concurremment, ce qui produit une certaine confusion. Bayle nous donne l'explication de cette anomalie dans une lettre à Marais, du 6 mars 1702, où il entre, sur l'auteur et son journal, dans des détails qui ne lui sont pas habituels. « Gueudeville, dit-il, est fils d'un médecin de Rouen. Il a été bénédictin, et commençait à devenir célèbre prédicateur. Il vint en ce pays environ l'an 1690, et se fit huguenot dans Rotterdam, et il y demeura plusieurs années, s'occupant à enseigner le latin chez lui et à tenir des pensionnaires. S'ennuyant de cette occupation, et se sentant capable de se signaler par sa plume, il fut s'établir à La Haye en mai 1699; et dès le mois suivant il publia, sans y mettre son nom, un petit livre intitulé *l'Esprit des cours de l'Europe*, ce qu'il a continué de faire chaque mois jusqu'à présent, hormis que l'an passé il cessa pendant trois mois, à cause que M. d'Avaux demanda qu'un livre aussi satirique contre la France que celui-ci fût défendu. Ces trois mois furent remplis par le sieur Lamberty, Grison de nation, mais, au lieu de *l'Esprit des cours de l'Europe*, il prit pour titre *Nouvelles des cours de l'Europe*. Notre ex-bénédictin, s'étant remis sur les rangs quelque temps après le départ de M. d'Avaux, a pris le même titre de *Nouvelles*... C'est lui qui a fait la critique de *Télémaque*. Je le connais assez particulièrement. Il est fort agréable en conversation, et

ne hait pas le plaisir. » Cet amour du plaisir, il le porta, paraît-il, jusqu'à la débauche. » C'était, dit Leclerc dans sa *Bibliothèque ancienne et moderne*, un libertin déclaré, et qui, sur la fin de sa vie, s'enivrait d'eau-de-vie, comme il avait fait de vin quand il en avait eu. (On attribue à Gueudeville un *Éloge de l'ivresse*.) Il est mort à peu près comme il avait vécu, aussi bien que Gabillon, autre moine défroqué qui ne valait pas mieux que lui. »

Ce qui est certain néanmoins, c'est que l'*Esprit des cours de l'Europe* eut une grande vogue tant que les circonstances fournirent à son auteur les moyens d'amuser la malignité publique. Une citation permettra de juger de son genre :

« Le 17e de mai (1703), jour que les chrétiens célébraient en « mémoire de la triomphante entrée du Sauveur dans le ciel, le sé- « rénissime doge se remaria, suivant la coutume, avec la mer, et les « noces furent d'une magnificence proportionnée à la dignité des « époux. Cette cérémonie, pesée à la balance de la saine raison, n'a « rien que d'absurde et que de choquant.... En effet, quel rapport « de l'union conjugale avec la puissance que les Vénitiens s'arrogent « sur un espace de mer? La mer, je l'avoue, tient assez du naturel « qu'on attribue aux femmes, avec plus de malignité pourtant que « de justice : inconstante, perfide, orgueilleuse, emportée, insatiable; « mais en est-elle plus habile et plus propre à la génération hu- « maine? Je ne crois pas que le doge s'avise jamais de caresser sa « chère moitié : la copulation serait mortelle et la couche nuptiale se- « rait infailliblement le tombeau du mari.... Les seuls Vénitiens sont « épris et touchés de tendresse pour cette prostituée, et, l'aimant en « tout bien et en tout honneur, ils contractent avec elle une alliance « monstrueuse et l'épousent dans toutes les formes. Encore si cette « bizarre cérémonie se proposait comme un divertissement et comme « un jeu, l'on n'aurait rien à dire : il faut amuser les peuples, et la « politique leur coûte assez cher pour les repaître de spectacles con- « formes à leur faible portée. Mais ce n'est pas cela; on agit très-sé- « rieusement.... Après tout, le mariage est d'une teneur bien fragile, « et je ne m'étonne point qu'on le renouvelle tous les ans. L'épouse

« ne fait pas grand cas du marché, et, sans avoir égard à la persévé-
« rance inimitable de monsieur son mari, elle est toujours prête à se
« donner au premier venu. Cette coquette achevée ne s'abandonne
« pas au plus riche ; non, sa galanterie n'est pas mercenaire, et l'in-
« térêt ne la domine point, mais le plus fort l'accommode, et celui chez
« qui la munition se trouve la plus copieuse jouit de cette lubrique
« sans qu'elle fasse la moindre résistance. Les Français, non moins
« grands perturbateurs du repos conjugal que de la tranquillité pu-
« blique, fournissent actuellement des preuves de ce que je dis ; la
« mariée se divertit impunément avec eux à la barbe de son époux,
« et le chevalier de Forbin a déjà fait, je ne sais combien de fois, le
« sérénissime doge cocu. Qu'il est bon ce mari, non-seulement de
« ne se point rebuter des fréquentes infidélités de sa femme, mais
« même de resserrer tous les ans avec elle le nœud de la conjonction
« matrimoniale !.... »

NOUVELLES POLITIQUES. *Amsterdam,* 1704, in-4.

Sous forme de lettres. L'auteur supplie son correspondant de ne pas trouver mauvais qu'il laisse de côté les relations ordinaires, qui sont l'ouvrage des gazettes ; il s'attachera à l'entretenir sur certaines matières principales, à mesure qu'elles se présenteront.

JOURNAL HISTORIQUE, politique, critique et galant. 1719, 2 part. in-12.

Attribué par le *Journal des Savants* à Van Effen. Les auteurs, disent les *Nouvelles littéraires*, s'étaient proposé pour modèle les *Lettres sur les matières du temps*, ouvrage bien écrit, rempli de réflexions solides et judicieuses.

MÉMOIRES HISTORIQUES ET CRITIQUES. *Amsterdam*, 1722, 2 vol. in-12.

La préface de ce recueil, qui se trouve à la bibliothèque de l'Arsenal, et qui n'est guère historique que littérairement parlant, m'a ré-

vélé un fait assez curieux ; on y lit : « Les gros livres ne sont pas à « la portée de beaucoup de gens qui aiment sincèrement la vérité, « mais qui, ne s'instruisant que dans les journaux, sont exposés à « devenir les victimes de la passion ou de la politique des journalis- « tes. Je m'explique : les journalistes des savants évitent de parler de « ces matières délicates (les intérêts de la religion et les maximes du « royaume), ceux de Trévoux les embrouillent et cherchent à sur- « prendre les faibles par leurs airs triomphants et leurs déclamations « outrées. Ce n'est pas seulement sur le fond des matières que l'on « veut nous en imposer, c'est presque sur les faits qui se passent « sous nos yeux. On voit un malheureux libelle anathématisé par les « puissances ecclésiastiques et séculières ; on voit, dis-je, ce malheu- « reux libelle, ce supplément fade et informe, se répandre dans tout « le royaume et séduire une multitude ignorante, qu'il empoisonne « insensiblement par des principes séditieux dont on ne verra que trop « les pernicieux effets. »

Or ce libelle était un « *Supplément à la Gazette de Hollande* qui s'imprimait à Lyon, chez les Jésuites ou du moins par leurs soins, et qui avait été condamné par l'évêque d'Agen, par le parlement de Besançon et par les lieutenants de police de Bourges et de Lyon. » On conviendra que l'invention était jolie et qu'il eût été difficile de s'y prendre plus adroitement pour faire succéder immédiatement l'antidote au poison : je n'ai pas besoin de dire, en effet, que les Jésuites étaient peu ménagés par les journaux de Hollande. Mais leurs batteries ne tardèrent pas à être démasquées ; on lit dans le numéro du 15 février de la même feuille : « On a enfin surpris en flagrant délit le libraire de Lyon qui imprimait le calomnieux et extravagant *Supplément à la Gazette de Hollande*, dont les Jésuites sont les auteurs et les Capucins les colporteurs. Ce libraire s'appelle Chise et est beau-frère des Bruisset, imprimeurs et agents de la Société. Il a pris la fuite. » Et dans le numéro du 19 mars : « Les Jésuites ont changé le titre et la forme de leur gazette depuis l'accident arrivé au capucin de Lyon ; ils ne la nomment plus *Supplément à la Gazette de Hollande*, mais *Lettres curieuses ;* in-12. »

Trente ans après, les Jésuites employaient un expédient semblable contre les *Nouvelles ecclésiastiques*. Ne pouvant avoir raison de cet ennemi invisible qui les harcelait sans trève ni merci, ils résolurent de le combattre avec les mêmes armes, d'opposer journal à journal, et ils lancèrent, au commencement de 1734, un *Supplément des Nouvelles ecclésiastiques* qui demeura sur la brèche jusqu'en 1748. Dès auparavant, si nous en croyons leur adversaire, ils avaient essayé la publication d'une autre gazette, que « le mépris et l'indignation du public les avaient obligés d'abandonner. » Serait-ce celle dont les *Mémoires historiques* nous ont révélé l'existence?

Revenant à ces Mémoires, j'ajouterai que j'ai encore rencontré dans la *Gazette d'Utrecht* du 3 janvier 1741 l'annonce de *Mémoires historiques et politiques* qui se publiaient à Amsterdam et qui étaient, dit-on, remplis de faits curieux et intéressants.

LE COURRIER. *Amsterdam*, 1723-1724, pet. in-8.

Je n'en ai vu que les numéros 30-47, de 1724, que j'ai trouvés intercalés dans un volume de la *Quintessence*. Un avis prévient le public qu'on trouvera encore chez l'éditeur, Herman Uytwerf, quelques exemplaires des huit tomes précédents du *Courrier*, à 20 sous le volume.

D'un passage des *Lettres sérieuses et badines* que je cite à l'article de la *Quintessence* il résulterait que cette petite feuille eut pour auteurs Potin, Van Effen et Rousset. Plus loin nous verrons Rousset s'attribuer un *Courrier politique*, qui est probablement le même.

LE NOUVELLISTE politique, galant et savant. *La Haye*, 1728, in-12.

Mentionné dans les *Lettres sérieuses et badines* de La Barre de Beaumarchais, qui lui donne pour auteur un ingénieur français.

Dans le dossier, conservé aux archives de l'État, à La Haye, d'un procès intenté en 1724 à un certain Gosler, pour avoir fourni des nouvelles aux journaux, se trouve une liste de journaux français et hollandais parmi lesquels un *Nouvelliste universel*, que je n'ai pas rencontré.

LETTRES SÉRIEUSES ET BADINES sur les ouvrages des savants et sur d'autres matières, par La Barre de Beaumarchais. *La Haye*, 1729, 5 vol. in-8.

« On s'efforce, disait la *Critique désintéressée*, de faire passer ces Lettres pour un journal littéraire, parce que les auteurs joignent à plusieurs réflexions énigmatiques des extraits de quelques livres nouveaux; mais cet ouvrage roule presque tout sur des démêlés de particuliers à particuliers; ou n'y trouve que des particularités injurieuses qui servent à caractériser certains auteurs. » Le *Nouvelliste du Parnasse*, sous ces mêmes réserves quant au fond, mais des deux premiers volumes seulement, où il n'est guère parlé, en effet, que des aventures secrètes des écrivains hollandais et de leurs querelles particulières, et où les faiseurs de rapsodies politiques et littéraires sont accablés de railleries, n'hésite pas à reconnaître le mérite de ce recueil, écrit avec feu, bien que le style se sente un peu du terroir. L'auteur, dit-il, a du talent pour railler agréablement et pour traiter avec succès les matières sérieuses.

Les *Lettres sérieuses et badines*, « composées, disait le *Glaneur* du 2 août 1731, par un certain qui se fait appeler Barre de Beau Marchais, ci-devant chanoine de Saint-Victor à Paris, à présent écolier en médecine dans l'académie de Leyde, quoique marié et âgé de plus de 35 ans », furent supprimées par arrêt de la cour de Hollande du 26 juillet 1731, pour avoir soutenu des propositions scandaleuses au sujet du mensonge officieux.

Quelques années après, La Barre entreprit la publication d'un autre recueil dans le même genre, les

— AMUSEMENTS LITTÉRAIRES, ou Correspondance politique, historique, philosophique, critique et galante. *Francfort* et *La Haye*, 1739, 1740, 3 vol. in-12.

« Cette feuille, dit le *Journal des savants*, n'est pas toute littéraire, car l'auteur y fait entrer beaucoup de nouvelles et de raisonnements politiques, des généalogies, des phénomènes extraordinaires, de petits contes, des aventures singulières, des vers choisis, des

chansons ingénieuses. Sa critique n'est ni amère ni maligne, quoiqu'il ne néglige pas l'avantage que lui donne la Hollande de parler librement de toute sorte de choses. »

LE GLANEUR historique, moral, littéraire, galant et calottin, par J. B. de La Varenne. *Amsterdam, Utrecht* et *La Haye*, 1731-1733, 3 vol. in-12.

En 1733, le titre s'augmente des adjectifs *critique* et *politique*. Les titres des volumes portent en plus : « ou Recueil des principaux événements arrivés dans le cours de cette année, accompagnés de réflexions. On y trouve aussi les pièces fugitives les plus curieuses qui aient paru, tant en vers qu'en prose, sur toute sorte de sujets, et en particulier sur les affaires du temps. »

Les deux premiers numéros seulement furent publiés à Amsterdam, les 1er et 4 janvier. Le troisième parut, un mois après, à Utrecht. L'auteur explique ce retard par une envie de courir les champs qui lui aurait pris subitement; « pour ce qui est de son changement de résidence, il importe peu au lecteur. » Nouveau déménagement au commencement du mois de novembre suivant, 1731 ; notre Glaneur quitte Utrecht pour La Haye, mais cette fois sans donner la moindre raison.

L'auteur de la table du *Journal des savants* assigne au *Glaneur* la date de 1728, Amsterdam, et s'exprime ainsi à son sujet : « L'abbé de La Varenne passa pour l'auteur de cette espèce de gazette littéraire, qu'il faisait distribuer par feuille de 4 pages chaque semaine, e dont il y a eu une centaine de feuilles. « Ouvrage bien écrit, dit *le* « *Nouvelliste du Parnasse*, et, d'ordinaire, rempli de traits ingénieux « et satiriques. Il y a dans le style un air cavalier qui divertit, et cer« taines nouvelles y sont tournées assez agréablement. L'auteur avait « pris le ton ironique, parce qu'il est quelquefois dangereux de dire « crûment les vérités désagréables, qui ne perdent rien de leur mérite « lorsqu'elles sont cachées sous une enveloppe ingénieuse. On les « trouve mieux écrites aujourd'hui, et le tour des réflexions et des « plaisanteries est d'un meilleur goût. » Quelques pages plus loin, le

même écrivain, à propos d'un *Glaneur* français qui parut à Paris de 1734 à 1737, s'exprime ainsi : « L'*Observateur sur les écrits modernes*, en annonçant ce *Glaneur français*, en prit occasion de tomber de la manière la plus forte sur le *Glaneur* de La Haye, qui parut à peu près dans le même temps, et qu'il faut bien distinguer d'un troisième *Glaneur*, imprimé à Amsterdam, dont j'ai parlé plus haut. « Le Gla-« neur français, disait l'abbé Desfontaines, n'est point un glaneur de « plates médisances, d'horribles calomnies et de mensonges impu-« dents, tel que le libelle diffamatoire qui s'imprimait à La Haye « sous le même titre, ouvrage audacieux, digne du dernier mépris et « de la punition la plus exemplaire. Les magistrats de la république « firent la grâce au moine métamorphosé qui en était l'auteur de sup-« primer seulement son libelle, où tout ce qu'il y a de plus respecta-« ble dans la société était déchiré par cette main téméraire. »

Il y a là une confusion évidente. Le premier numéro de 1731 du *Glaneur* commence par une courte préface qui ne permet pas de douter que ce soit là le début de l'entreprise; et, d'un autre côté, l'auteur s'y montre animé des intentions les plus sages. « Les auteurs de quelques feuilles, dit-il, abusant de la pensée d'Horace, *Ridendo dicere verum quid vetat?* ont poussé si loin la liberté de débiter leurs imprudentes vérités ou leurs fades plaisanteries, qu'ils ont avec raison soulevé contre eux tout le monde en général, et par là ont mérité que leurs écrits fussent supprimés par l'autorité publique...

Instruit par leur malheur, je veux être plus sage.

« Je déclare donc formellement que je ne m'écarterai jamais du respect que tout bon citoyen doit aux princes, aux souverains et à la religion, et je proteste que mon unique but sera d'instruire ou de divertir mes lecteurs, et que j'éviterai soigneusement tout ce qui pourrait sentir la satire et surtout le libertinage. » C'était parler d'or; mais La Varenne eut probablement des collaborateurs, et dans le nombre il put s'en trouver de moins sages. Ainsi, par exemple, nous entendrons tout à l'heure Rousset, dans *l'Épilogueur*, se vanter d'avoir eu une large part dans la rédaction du *Glaneur*, et nos lecteurs savent que le ré-

dacteur du *Mercure historique* et de la *Quintessence* était incapable de ménagements. Je dois dire cependant que tous les numéros du *Glaneur*, de celui de La Haye aussi bien que de celui d'Amsterdam, portent la signature de J. B. de La Varenne. Je manque, du reste, de renseignements sur cet écrivain.

Quoi qu'il en soit, le jugement porté sur cette petite feuille politique et littéraire par le *Nouvelliste du Parnasse* nous a paru bien fondé; c'est assurément une des plus instructives, à la fois, et des plus agréables à lire.

La Bibliothèque impériale possède, du Glaneur, qui paraissait deux fois par semaine, les années 1731, 88 numéros, et 1732, 104 numéros. Je ne connais de l'année 1733 que quelques numéros que j'ai trouvés dans un recueil factice, à l'Arsenal, et dont le dernier est du mois d'avril. M. Barbier, le conservateur si bienveillant de la bibliothèque du Louvre, en possède un volume dans cette précieuse collection voltairienne que lui a léguée M. Beuchot.

On attribue encore à La Varenne le recueil suivant, que je ne connais pas autrement :

— L'OBSERVATEUR, ouvrage polygraphique et périodique. *Amsterdam*, 1736, 12 vol. in-8.

LE POSTILLON, ouvrage historique, critique, politique, moral, littéraire et galant, par François Bruys. *Utrecht*, *Cologne* et *Neuwied*, 1733-1736, 4 vol. in-12.

Les pérégrinations de cette feuille prouvent son peu de consistance. Son auteur, pauvre diable pressé par la misère, s'était mis aux gages d'un libraire, pour lequel il composa divers ouvrages qui se ressentent tous de l'aiguillon du besoin. Il avait fini par devenir secrétaire du comte de Neuwied. Nous le retrouverons.

L'ARGUS DE L'EUROPE, ouvrage historique, politique, critique, où l'on développe les intérêts et les maximes des souverains depuis la mort de Charles VI jusqu'à la fin de la guerre que son auguste

fille, Marie-Thérèse, reine de Hongrie, grande-duchesse de Toscane, soutint avec beaucoup de gloire; par M. G. de F.... (Forget), docteur en médecine. *Amsterdam,* chez Henri Boussière, libraire sur le Dam, 1741, 30 numéros ou coups d'œil, in-12.

Avec cette épigraphe : *Lux in tenebris*, et une épître dédicatoire aux animaux partisans du bon sens.

LES CRIBLURES POLITIQUES, ou Réflexions bourgeoises, en forme de dialogues, sur les matières et les ouvrages politiques du temps, par maître Jérôme. *Amsterdam*, 1741, in-12.

Je ne connais ce recueil que par la mention que j'en ai trouvée dans le *Sage Moissonneur*, et la manière élogieuse dont il en parle m'a fait regretter de ne le point rencontrer. « Pour peu, dit-il, qu'on ait d'esprit et de goût, on avouera ingénument que cette feuille l'emporte sur toutes les feuilles périodiques qui paraissent aujourd'hui, et bien des gens penseront que messire Jérôme n'est rien moins qu'un maître d'école, et que cet ouvrage n'est assurément pas son coup d'essai. »

LE CYCLOPE ERRANT, ou Lettres allégoriques sur les affaires du temps, politiques et galantes. *Amsterdam*, 1741, 24 numéros in-8.

Dans le genre des Spectateurs. J'ai vu cette petite feuille chez M. Ulysse Capitaine, à Liége. La première lettre est adressée au *Secrétaire d'Etat de l'Europe*, et une note dit que tel est le titre d'un journal politique paraissant tous les mois en Hollande.

Il y eut dans le même genre : un *Misanthrope*, Amsterdam, 1711-1712, 2 vol. in-12, par Van Effen, qui publia aussi un *Spectateur français*, lequel, d'après le *Journal des savants*, aurait eu 28 numéros ;— un *Censeur*, ou Caractère des mœurs de la Haye, par M. de G., et un *Inquisiteur*, fondés l'un et l'autre en 1714, à l'imitation du *Misanthrope*, qui avait rencontré le succès; — un *Fantasque*, par Du Sauzet fils, *Amsterdam*, 24 mai-16 août 1745, 13 numéros in-12, etc., etc. Et je ne parle pas des traductions qui furent faites des Spectateurs anglais.

Les Hollandais s'exercèrent aussi dans ce genre ; je me bornerai à citer *de Hollandsche Spectator* (le Spectateur hollandais), *Amsterdam*, 1731, œuvre bien pensée et bien écrite, qui dut bientôt doubler sa périodicité et paraître deux fois par semaine, au lieu d'une, pour répondre à l'empressement du public. Il y avait eu dès auparavant un Babillard, *den Babbelaer*, et une Contrôleuse spirituelle, *de Verstandige Bedilster ;* mais, disent les *Nouvelles littéraires*, ces prétendus Spectateurs avaient la vue si courte qu'ils ne voyaient que ce que tout le monde voit ou dédaigne de voir.

LE MAGAZIN DES ÉVÉNEMENTS de tous genres, passés, présents et futurs, historiques, politiques et galants, etc., etc., recueillis par une société d'amis. *Amsterdam*, 1741-1742, 4 vol. in-12.

Au tome 5, le titre est devenu le suivant :

— L'ÉPILOGUEUR politique, galant et critique, pour servir de suite au *Magazin des événements*, composé par une société d'amis. 1743-février 1745, 8 vol. in-12.

En tout 12 volumes. Une seconde édition en a été faite en 13 volumes, sous le double titre de : *le Magazin des événements...*, *ou l'Epilogueur...* On lit dans la préface à propos de ce changement apporté dans le titre après les quatre premiers volumes : « Il faut « vous avouer que, dans nos courses, nous avons été arrêtés par un « mécontentement dont nous n'avons jamais pu découvrir la cause. « C'est ce qui nous a fait quitter notre premier titre pour lui sub- « stituer celui d'*Epilogueur*. Ce contre-temps nous a fait d'autant « plus de peine que nous sommes remplis d'une admiration égale à « notre respect pour l'auguste personne à qui nous avons eu le « malheur de déplaire. »

Le titre de cette deuxième édition porte : « Par M. de R. de M. » Ce sont les initiales de Rousset de Missy, que nous connaissons déjà comme rédacteur du *Mercure historique* et de la *Quintessence*, et qui paraît avoir été le principal auteur du *Magazin des événements*. Cela résulte encore d'un avis au public, très-curieux du reste, placé

en tête du tome 7 ; voici ce qu'on y lit : « Grâce à vos bontés, j'ai « poussé cette feuille périodique jusqu'au 7e tome inclusivement. « L'empressement avec lequel vous l'avez recherchée m'est une « caution que vous en êtes content. C'est ainsi que vous avez bien « voulu favoriser ci-devant la *Quintessence*, le *Courrier politique*, le « *Glaneur*, que j'ai publiés ou auxquels j'ai eu bonne part. C'est là « le plus grand encouragement que puisse avoir un auteur ; et quant « à moi, je tâcherai par de nouveaux efforts de mériter la continua- « tion des applaudissements dont vous avez bien voulu m'honorer, « pendant que le contraire a fait plier bagage à plusieurs de mes « confrères. Le *Cyclope* est retourné dans ses cavernes, *Mercure* a « étouffé *Argus*, le *Sansonnet* se tait, le gnome de l'*Esprit des cours* « est rentré d'abord dans le sein de la terre ; il n'est pas jusqu'à « l'*Ombre de Démocrite* qui n'a pu soutenir vos regards et qui d'abord « a regagné les champs Élysées. Leur départ a contribué au profit « de mon libraire et à ma gloire ; et c'est là votre ouvrage. »

Je n'ai rencontré ni le *Sansonnet*, ni l'*Ombre de Démocrite*, en supposant que ce soient là les vrais titres de petits journaux.

L'*Epilogueur* est rédigé dans la même forme que le *Glaneur*, avec autant d'esprit et plus de malice encore. Il avait pris pour devise dans ses dernières années ce vers de Boileau :

Des sottises du temps je compose mon fiel.

C'est un des recueils les plus curieux à consulter. La vogue dont il jouit auprès des contemporains est attestée par les contrefaçons qui en furent faites, notamment à Liége, et encore par l'empressement qu'on mit à recueillir sa succession quand il mourut, le 22 février 1745, et, paraîtrait-il, de mort violente.

Les recueils suivants se présentèrent comme ses continuateurs :

—Le Démosthènes moderne, ou Réflexions sur les affaires présentes de l'Europe. *Utrecht*, 1745-1746, 2 vol.

C'est pour céder aux instances de ses amis que ce Démosthènes s'est décidé, quoique indigne, à prendre l'*intérim* de l'*Epilogueur*, dont

il partage, du reste, la façon de penser, et avec la formelle intention de lui rendre sa place aussitôt qu'il lui sera permis de la reprendre.

— L'AVOCAT POUR ET CONTRE, ou Réflexions pour servir de suite au *Démosthènes moderne*. *Amsterdam*, 1746, 5 vol.

— LE VRAI PATRIOTE HOLLANDAIS, ou Réflexions... pour servir de suite à l'*Avocat pour et contre*. *Amsterdam*, 1748, 5 vol.

— L'ÉPILOGUEUR MODERNE, historique, galant et moral. 16 vol.

— CORRESPONDANCE GÉNÉRALE du cœur et de l'esprit. 1 vol.

— LE NOUVELLISTE DU PARNASSE, de Cythère et de la cour. 2 vol.

Je ne connais ces trois dernières séries que par une annonce de la Gazette d'Amsterdam du 2 janvier 1770, qui les présente comme faisant corps avec les précédentes, mais sans indication de lieu ni d'année. Dans tous les cas, et à en juger par le titre, elles auraient un caractère beaucoup plus léger.

Une annonce du *Vrai Patriote* offrait quelques exemplaires des feuilles qui l'avaient précédé, sous les titres de *Magazin*, d'*Epilogueur*, de *Démosthènes* et d'*Avocat*, au prix de 1 florin le volume, 1 1/2 sol le numéro.

LE SAGE MOISSONNEUR, ou le Nouvelliste historique, politique, critique, littéraire et galant. *Utrecht*, 1741-1742, 6 vol. in-18.

L'Arsenal possède 4 volumes de cette petite feuille, qui m'a paru assez légère. Imitant le vieux *Mercure français*, où l'on trouvait toute sorte d'actes publics, des arrêts, des édits, enfin tous les extraits des pièces les plus authentiques, parce que tous ces monuments peuvent beaucoup servir dans la suite des temps et fournir d'excellents mémoires aux auteurs qui écriront dans cent ou deux cents ans, le *Sage Moissonneur* consacra d'abord un supplément à ces documents historiques; mais ayant ensuite remarqué qu'ils se trouvaient avec bien

du discernement et de l'exactitude dans les Mémoires historiques par M. Rousset, il jugea que ce supplément serait parfaitement inutile.

LE JOURNAL UNIVERSEL, ou Mémoires pour servir à l'histoire civile, politique, ecclésiastique et littéraire du XVIIIe siècle. *La Haye, Utrecht* et *Amsterdam*, 1743-1747, 14 vol. in-12.

Un des recueils de ce genre les plus importants. Je ne sais quels en furent les auteurs. Après s'être publié trois ans à La Haye, il fut transféré à Utrecht en janvier 1746, et on lit à ce propos en tête du numéro de mars :

« Mon dessein n'est pas de faire illusion au public en lui faisant « passer ce qui s'imprimera dans la suite sous le titre de *Journal* « *universel* pour une production du même auteur... Pour pousser la « sincérité encore plus loin, je déclare que ceux qui n'ont cherché « jusqu'ici dans le *Journal universel* que des déclamations contre le « pape, les cardinaux, les évêques, les jésuites, des réflexions viru- « lentes contre la France, l'Espagne, le Prétendant, et autres ob- « jets des traits satiriques du premier auteur, ne trouveront rien de « pareil ni dans ce mois-ci ni dans les suivants. Je n'ai nulle envie « de faire coûter au libraire des amendes, ni de m'attirer la sévère « censure des magistrats...

« Ne vous figurez pas que je veuille pour cela vous promettre un « journal dont tout le monde soit content : je sais qu'il est impos- « sible qu'il s'en trouve jamais un tel tant que les hommes seront « partagés entre différents partis ; et quand ne le seront-ils plus ?...

« Ne fera-t-on jamais comprendre aux auteurs de mercures, de « mémoires, de journaux, que leur partialité ne fait aucun bien au parti « qu'il leur plaît d'embrasser; qu'une vérité simple et historique « trouverait infiniment plus d'approbateurs que tous ces traits où il y « a plus de malignité que d'esprit, que la plupart des réflexions dont « ils lardent le peu de faits qu'ils rapportent sont presque toujours « de trop, parce qu'elles sont souvent ou fausses ou triviales et uni- « quement fondées sur des conjectures téméraires, et qu'enfin le pu- « blic demande à l'auteur d'un journal universel des faits constatés,

« rapportés sans passion, sans préférence de nation, de religion, « sans prédilection de parti, et non point de longs raisonnements qui « portent à faux...

« Pour moi, je déclare que je n'apporte à cet ouvrage ni haine « personnelle, ni prédilection nationale, ni zèle désordonné pour la « religion que je professe... Je ne suis ni esprit fort ni déiste, ni ul- « tramontain ni janséniste, ni Piémontais ni Génois, ni royaliste ni « jacobite. Ainsi on ne doit point s'attendre à trouver ici une satire « amère des uns, ni une chaude apologie des autres. L'exactitude, la « vérité, l'impartialité et la modération, voilà ce que je me pro- « pose... »

On peut juger par cette citation de l'esprit de cette feuille dans les deux phases de son existence, et même du caractère général des journaux de Hollande à cette époque. En 1747 elle est imprimée à Amsterdam, sans qu'on voie le motif de ce nouveau changement de lieu.

Nous avons fait mention, *supra*, p. 100, d'une plainte portée contre le *Journal universel* par le ministre russe.

L'OBSERVATEUR HOLLANDAIS, par une société de gens de lettres (de Francheville et autres). *Leuwarde*, 1745, 100 numéros in-8.

Je n'ai pas vu cette feuille.

Il y eut encore un *Observateur hollandais*, ou Lettres de M. Van*** à M. H***, de La Haye, par Moreau, 1755-1759, 5 vol. in-8, publié sous la rubrique de la Haye, mais imprimé à Paris.

LETTRES CURIEUSES, instructives et amusantes, ou Correspondance historique, galante, critique, morale, philosophique, littéraire, etc., entre une dame de Paris et une dame de province, contenant un grand nombre d'histoires-anecdotes et d'aventures aussi vraies que curieuses et intéressantes, publiées par madame de Beau. *La Haye*, 1759, in-12.

« Les Lettres que je donne ici sont un larcin que je fais à l'amitié « dont m'ont honoré et m'honorent encore deux dames illustres et

« peut-être des plus aimables qui soient en France. La solidité des « instructions qui s'y trouvent répandues, l'agrément du style, le « tableau historique du grand monde, qui s'y trouve peint d'après « le naturel, la vérité, l'intérêt et la variété presque infinie des évé- « nements-anecdotes qui y sont rapportés, m'ont fait prendre la « hardiesse de les publier, et pour cela j'ai cru devoir recourir à « l'étranger, et les ai envoyées dans cet heureux pays où la *Vérité*, « soutenue par sa sœur la *Liberté*, jouit de l'inestimable privilége de « pouvoir faire entendre sa voix sans avoir rien à craindre des in- « fâmes délateurs, dont le nombre est si grand dans ce pays-ci... « Par un mélange aussi heureux que nouveau, et qui était réservé « aux dames de notre siècle, dont on ne borne plus aujourd'hui le « talent à savoir simplement *aimer*, *coudre et filer*, on trouve dans « ces Lettres une partie de ce que tous les autres genres d'écrire ont « d'instructif et d'amusant. »

La Bigarrure, ou Mélange curieux, instructif et amusant, de nouvelles, de critiques...., d'événements singuliers et extraordinaires..., avec des réflexions critiques sur chaque objet. *La Haye*, sept. 1749-mars 1753, 20 tom. in-12.

A partir du tome 4, le sous-titre devient : « ou Gazette galante, historique, littéraire, critique, morale, satirique, sérieuse et badine, contenant les événements journaliers les plus curieux et les plus amusants... »

— La Nouvelle Bigarrure..... 1753-juin 1754, 16 tomes in-12.

Cette dernière série, composée en grande partie d'articles extraits du *Mercure* de France, est moins curieuse que la première, qui contient de nombreuses anecdotes inédites.

Continué par

— Le Nouvelliste œconomique et littéraire, ou Choix d ce qui se trouve de plus curieux et de plus intéressant dans les journaux, ouvrages périodiques et littéraires, qui paraissent en France et ailleurs. 1754-1761, 38 vol. in-12.

Dans le même genre, et non moins intéressant :

— LES SOTTISES DU TEMPS, ou Mémoires pour servir à l'histoire générale et particulière du genre humain, ouvrage critique et moral, badin et sérieux, amusant et instructif, contenant les sottises qui se font journellement dans le monde, ainsi que les nouveautés curieuses et amusantes qui y paraissent. *La Haye*, 1754, 2 tom. en 1 vol. in-12.

Attribué à Clément.

L'OBSERVATEUR DES SPECTACLES, ou anecdotes théâtrales, ouvrage périodique, par M. de Chevrier. *La Haye*, 1762-1763, in-12.

> Toujours prêt à me rendre à vos justes raisons,
> Je vous donne un conseil, et non pas des leçons.
>
> VOLTAIRE

C'est, à ma connaissance, le premier journal de théâtre. Je n'en connais qu'un volume, qu'un heureux hasard a fait tout dernièrement tomber dans les mains d'un amateur parisien. Il contient le premier tome, ou trimestre, de 1762, et le premier également de 1763. Voici un extrait du prospectus :

« Le discrédit dans lequel les trois quarts des ouvrages pério-
« diques sont tombés vient de deux causes également nuisibles au
« progrès des lettres : je veux dire de la ressemblance monotone qui
« règne dans toutes ces feuilles, et des personnalités dont elles sont
« remplies. On n'aura pas à reprocher ces deux défauts à l'*Obser-*
« *vateur des spectacles*. L'objet de cette feuille est aussi neuf qu'il
« est varié; et l'on ose dire que les vues qu'on se propose en la
« composant honoreront tout à la fois les mœurs, les talents et les
« lettres.

« L'*Observateur* embrassera tous les spectacles de l'Europe. Ce
« projet avait d'abord paru trop composé; mais on a su le simplifier
« en établissant dans chacune des villes où il y a un spectacle, n'im-
« porte en quelle langue et en quel genre, un correspondant im-

« partial, qui n'aura d'autre soin que d'envoyer les nouveautés « originales, telles qu'elles auront été représentées, et de faire le « détail des anecdotes qui mériteront de fixer l'attention des lecteurs « délicats....

« L'*Observateur des spectacles* a quatre objets, tous également « intéressants : les *pièces* et les *ballets*, les *auteurs*, les *acteurs* et les « *danseurs*, et enfin les *mœurs*...

« L'auteur, qui n'aura pour guide que la vérité, se propose de « rendre un compte exact de toutes les pièces jouées sur tous les « théâtres de l'Europe, en observant de dire un mot de la manière « dont elles auront été rendues; seul moyen de flatter l'acteur à « talents, d'encourager celui qui donne des espérances, et d'éloigner « du théâtre les sujets qui ne promettent que de l'ennui... Et comme « cette feuille doit amuser et instruire le lecteur, on sera exact à « détailler toutes les anecdotes relatives aux pièces dont on parlera, « qui seront suivies de quelques éclaircissements sur les auteurs de « ces mêmes pièces.

« La danse, qui n'était autrefois qu'un accessoire du spectacle, « en étant devenue la partie principale, grâce à la stérilité des écri- « vains dramatiques, qui n'ont plus le talent de faire rire, parce « qu'en courant après l'esprit ils ont perdu le ton de la belle nature, « nous nous ferons une loi de rendre compte de tous les ballets « nouveaux...

« La partie la plus essentielle de nos feuilles est celle qui concerne « les mœurs des comédiens, et surtout des actrices. On embrasse « cet objet moins pour égayer les lecteurs que pour réconcilier le « théâtre avec les personnes austères et lui donner toute la décence « et l'honnêteté dont il est susceptible... Il est inutile de remarquer « ici que l'*Observateur* n'ira point porter un œil indiscret et curieux « dans les intrigues des actrices. Une passion est moins un vice « qu'une faiblesse de l'humanité : celles qui en sont exemptes sont « bien respectables; mais doit-on moins estimer celles dont le cœur « paye, en se rendant, un tribut à la fragilité?... »

Chevrier ne tint pas sans doute tout ce que promettait ce beau

programme; sa feuille cependant ne laisse pas d'offrir un assez vif intérêt. Le temps, d'ailleurs, lui manqua pour donner à son plan la perfection qu'il était capable de lui donner. Il mourut en juillet 1762, et ce qui a pu être publié de l'*Observateur des spectacles* après cette époque n'est, par conséquent, pas de lui.

FEUILLE SANS TITRE. *Amsterdam*, 1er février-31 décembre 1777, 334 numéros in-4.

Journal quotidien, entièrement calqué sur le *Journal de Paris*, auquel il empruntait la plupart de ses articles. L'éditeur explique ainsi la dénomination bizarre qu'il lui avait donnée : « D'après la foule innombrable de journaux et d'ouvrages périodiques qui couvrent la surface de l'Europe, on n'est pas peu embarrassé de trouver, pour une feuille à naître, un titre dont la différence avec les autres soit marquée; c'est pour cette raison que nous n'en donnons aucun à la nôtre. » J'ai trouvé cette feuille à Liége, chez M. Ulysse Capitaine, qui a cru avoir de bonnes raisons pour la classer, malgré la rubrique d'Amsterdam, parmi les journaux sortis des presses liégeoises.

Pour ne rien omettre, enfin, de ce que j'ai rencontré, je citerai encore un *Journal du citoyen*, La Haye, 1754, in-8, dont j'ai trouvé l'indication dans un catalogue; et une *Correspondance politique sur les affaires présentes de la Hollande*, feuille périodique pour servir à l'histoire du siècle, avec cette épigraphe : « Je ne sers ni Baal ni le Dieu d'Israël », que la Gazette d'Amsterdam du 7 décembre 1781 annonce comme ayant commencé à paraître le 15 octobre précédent.

III

RECUEILS LITTÉRAIRES.

Le nombre des journaux littéraires français publiés en Hollande n'est pas moins grand que celui des journaux politiques. En France, dans l'origine, la presse littéraire n'était pas plus libre que la presse politique; il n'était pas plus permis d'empiéter sur le domaine du *Journal des savants* que sur celui de la *Gazette*. On finit, il est vrai, par comprendre qu'on pouvait sans inconvénient laisser un champ plus libre à la critique littéraire, que la rigueur sur ce point était au moins inutile; on capitula, et, moyennant un tribut — 2 ou 300 fr. — payé au suzerain des recueils littéraires, le premier venu à peu près obtint la permission d'avoir son petit journal. Mais il fallut des années pour qu'on en vînt là, et, pendant trente ou quarante ans, tous ceux qui, soit par vocation, soit par spéculation, voulaient fonder un recueil littéraire, durent recourir aux presses étrangères. Bayle avait montré aux esprits curieux de liberté et de discussion le chemin de la Hollande, et cette petite république était bientôt devenue le refuge de tous les libres penseurs. Les persécutions religieuses jetèrent en outre sur cette terre hospitalière une foule d'hommes instruits, qui devaient chercher dans cette nouvelle voie une diversion aux ennuis de l'exil ou des moyens d'existence. C'est en Hollande que prit véritablement naissance la critique périodique, et qu'elle s'est développée. A la suite des Bayle, des Leclerc, des Basnage, qui en furent les créateurs, se précipitèrent, nous l'avons déjà

dit, une foule d'esprits aventureux, enflammés par l'exemple et le succès de ces maîtres, ou tout simplement aiguillonnés par le besoin.

Nous allons passer rapidement en revue les principales publications issues de ce mouvement : l'histoire de ces premiers essais du journalisme littéraire est aussi curieuse qu'instructive.

NOUVELLES DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES, par Bayle et autres. *Amsterdam*, mars 1684-juin 1718, 56 vol. in-12.

Recueil suffisamment recommandé par le nom de son auteur. Nous croyons donc pouvoir nous borner à donner un court extrait de la préface :

« On se croit obligé, y lisons-nous, d'avertir de bonne heure le pu-
« blic, à cause de ce qui a été touché ci-dessus de la liberté dont jouis-
« sent nos libraires, qu'on ne prétend point établir un *Bureau d'adresse*
« *de médisance*, ni employer les mémoires qui n'auraient pour but
« que de flétrir la réputation des gens : c'est une licence indigne
« d'un honnête homme... On se tiendra dans un raisonnable milieu
« entre la servitude des flatteries et la hardiesse des censures. Si l'on
« juge quelquefois d'un ouvrage, ce sera sans prévention et sans au-
« cune malignité, et de telle sorte que l'on espère que ceux qui sont
« intéressés à ce jugement ne s'en irriteront point; car nous décla-
« rons premièrement que nous ne prétendons pas établir aucun pré-
« jugé pour ou contre les auteurs : il faudrait avoir une vanité ridi-
« cule pour prétendre à une autorité si sublime. Si nous approuvons
« ou si nous réfutons quelque chose, ce sera sans conséquence; nous
« n'aurons pour but que de fournir de nouvelles occasions aux sa-
« vants de perfectionner l'instruction publique. Nous déclarons, en
« second lieu, que nous soumettons, ou plutôt que nous abandon-
« nons nos sentiments à la censure de tout le monde... Les goûts
« sont si différents, même parmi les grands esprits, même parmi
« ceux qui passent pour les meilleurs connaisseurs, qu'on ne doit ni
« s'étonner ni se fâcher de n'avoir pas l'approbation de tous les bons
« juges; cela ne doit nullement troubler la satisfaction que les au-
« teurs ont d'eux-mêmes et de leurs ouvrages... »

Nous avons dit le succès européen qu'obtinrent tout d'abord les *Nouvelles de la république des lettres*. Pendant trois ans Bayle fut comme le rapporteur universel de l'Europe, entretenant chaque mois le public de la plupart des ouvrages qui paraissaient dans l'Europe. Une remarque à faire, cependant, parce qu'elle a son importance, comme on le verra bientôt, c'est qu'il n'est guère question dans sa feuille que de livres latins et français, et d'un petit nombre d'anglais; il n'y est rendu compte d'aucun ouvrage allemand ou espagnol, et seulement de deux italiens, et encore n'en dit-il autre chose que ce qu'on lui en avait mandé. Malheureusement le mauvais état de sa santé força Bayle à interrompre son journal en février 1687; il fut continué jusqu'en 1718, mais non sans interruptions, par La Roque, Barrin, Jacques Bernard et Jean Leclerc.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE, par J. Leclerc. *Amsterdam*, 1686-1693, 26 vol. in-12.

— BIBLIOTHÈQUE CHOISIE, par le même. *Amsterdam*, 1703-1713, 27 vol. in-12, plus 1 vol. de tables.

— BIBLIOTHÈQUE ANCIENNE ET MODERNE, par le même. *La Haye*, 1714-1727, 29 vol. in-12, dont un de tables.

On trouve dans ces trois recueils justement estimés, et qui peuvent être considérés comme n'en formant qu'un, outre des jugements et des extraits des ouvrages de toute nature qui se publièrent en Europe, une foule d'articles originaux, de dissertations, de biographies, etc., à peu près comme dans nos revues modernes. — Leclerc, que nous venons de nommer parmi les continuateurs de Bayle, dont il approcha, fut un des plus éminents critiques et des auteurs les plus féconds du dix-septième siècle. Dans sa préface il annonçait qu'il parlerait de toutes sortes d'ouvrages, *en quelque langue qu'ils fussent écrits;* qu'il en donnerait des extraits plus étendus et plus exacts, surtout des livres de quelque importance, que n'avaient fait les journalistes précédents; mais qu'il ne s'étendrait pas sur les louanges des

auteurs, ni sur la critique des écrits, ne voulant ni louer ni blâmer personne.

J'ai trouvé à la Bibliothèque royale de La Haye un petit volume intitulé *le Gazetier menteur*, ou Leclerc convaincu de mensonge et de calomnie, par F. Budman, *Utrecht*, 1710, in-12.

HISTOIRE DES OUVRAGES DES SAVANTS, par H. Basnage de Beauval. *Rotterdam*, septembre 1687-juin 1709, 24 vol. in-12, fig.

L'un des meilleurs recueils littéraires qui aient été publiés à l'étranger. On en fera l'éloge en un mot, en disant qu'il n'est pas resté trop au-dessous des *Nouvelles* de Bayle, dont il est une sorte de continuation. Lorsque celui-ci, en effet, se vit dans la nécessité d'abandonner son journal, il jeta les yeux sur Basnage, avec lequel il s'était lié depuis son séjour en Hollande, comme sur l'homme le plus capable de continuer sa publication. Basnage voulut bien accepter l'héritage de son ami, mais non pas pourtant à titre de continuateur des *Nouvelles*. « On aurait toujours cherché, dit-il, dans la continuation des *Nouvelles*, l'illustre auteur qui leur a donné naissance, et le même titre mal soutenu n'aurait servi qu'à redoubler les regrets d'avoir perdu un homme inimitable. »

JOURNAL SUR TOUTES SORTES DE SUJETS, par Gabriel d'Artis. *Amsterdam* et *Hambourg*, 1693-1696, 5 vol. in-8°.

Commencé à Amsterdam en septembre 1693, continué à Hambourg depuis le 3 septembre 1694 jusqu'au 27 avril 1696. Dans une épître dédicatoire aux très-illustres et très-magnifiques seigneurs les seigneurs du sénat et régence de la ville et république de Hambourg, l'auteur dit « qu'il était tout porté à Amsterdam, mais que son inclination donnait la préférence à Hambourg, pour plusieurs raisons qu'il estimait des plus importantes; c'est ce qui l'avait fait résoudre à commencer son journal sous le titre de *Journal d'Amsterdam*, et à prendre en même temps les mesures nécessaires pour le pouvoir continuer sous le titre de *Journal de Hambourg*. » — Gabriel d'Artis était

un réfugié français. Bayle, dans ses lettres, parle de ce journaliste, mais il paraît en faire peu de cas. Son journal cependant se recommande par une particularité : la numismatique y occupe une assez large place, et l'on y trouve la représentation de médailles rares et curieuses.

NOUVEAU JOURNAL DES SAVANTS, dressé à Rotterdam par le sieur C. *Rotterdam* et *Berlin*, 1694-1698, 4 vol. in-8o.

Sous cette initiale se cachait Et. Chauvin, réfugié français d'un grand savoir, également lié avec Bayle, qu'il suppléa dans sa chaire de philosophie pendant une longue maladie. On lit dans l'avertissement de son journal, qu'on a pu comparer à celui de Bayle : « L'unique but des journaux doit être d'informer de bonne heure le public « de ce qui se passe dans le monde savant, et de lui donner des ex- « traits fidèles des livres nouveaux, afin que l'on en puisse juger sai- « nement sur leur rapport. Une simple analyse, tout instructive qu'elle « est, ne saurait guère plaire, non plus qu'un squelette n'est agréable « à voir, quoiqu'il nous fasse bientôt connaître tous les ossements « d'un animal, en nous les présentant dans leur véritable situation. » D'où la conclusion qu'il faut dans les journaux de longs extraits, accompagnés de réflexions tirées directement du sujet. C'est ce que fit Chauvin, et non sans quelque succès.

Bayle, en annonçant la première livraison de cette feuille, disait : « On commence à se lasser de ces sortes d'écrits ; et je ne sais si le sel et les agréments de ce nouveau journal réveilleront le goût languissant ; j'en doute. » Chauvin n'eut pas à en faire l'expérience ; appelé par l'électeur de Brandebourg, il alla, après une année, le continuer à Berlin, où il devint pasteur de l'église française, professeur de philosophie et inspecteur perpétuel du Collége royal français, et enfin membre de la Société royale des sciences de Prusse.

Dans ce même passage que nous venons de citer, Bayle ajoutait qu'il se publiait alors à Rotterdam un journal en flamand, dont il paraissait tous les deux mois un cahier de 12 feuilles, et qui avait beaucoup de débit. Cette feuille, intitulée *Boekzaal van Europa* (Bibliothèque de

l'Europe), avait pour auteur Rabus, et vécut, je crois, de 1692 à 1702.

HISTOIRE CRITIQUE DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES, tant ancienne que moderne, par Philippe Masson. *Utrecht* et *Amsterdam*, 1712-1718, 15 vol. in-12.

Le principal but de l'auteur, réfugié français et ministre de l'église réformée à Dort, était « de faciliter aux gens de lettres les moyens de communiquer au public leurs pensées. » C'était une de ces tribunes comme on a tant de fois essayé depuis d'en élever, et qui ont eu généralement si peu d'écho.

JOURNAL LITTÉRAIRE. *La Haye*, 1713-1722, 1729-1736, 24 vol. in-12.

Le mieux écrit, selon l'abbé Desfontaines, des journaux composés par des étrangers (c'est-à-dire à l'étranger), et l'un des meilleurs qui existent. Il est précédé d'une préface que nous ne pouvons que recommander à certains critiques d'aujourd'hui. Les auteurs y exposent l'utilité des journaux, et même de leur multiplicité, les principes qui constituent un bon journal, et la grande difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité, qu'un seul auteur travaille avec succès à un ouvrage dont la bonté dépend de bien des qualités différentes et souvent opposées. Ils y abordent aussi une question que nous avons déjà rencontrée : « Les journalistes, disent-ils, se font ordinairement un de-« voir de ne pas décider du mérite d'un livre, et de laisser deviner « dans leurs extraits à quel degré de bonté un ouvrage doit être « mis. Nous croyons cette prudence excessive et inutile, et nous « avons résolu de nous expliquer sans détour sur ce que nous trou-« verons de bon et de mauvais dans un livre. » Ils exceptent cependant les matières de théologie et les sujets philosophiques qui influent sur la religion : là-dessus ils ne diront jamais leur sentiment ; ils se contenteront de faire des extraits fidèles, et de mettre les opinions différentes dans tout leur jour.

Le *Journal littéraire* de La Haye fut fondé en mai 1713 par une

société de jeunes gens tous distingués, dit Prosper Marchand, par leur génie et leur savoir, et étroitement unis par les liens de l'estime et de l'amitié. Les principaux étaient S' Gravesende, Marchand, van Effen, Sallengre, Alexandre et Saint-Hyacinthe. Les articles fournis pour le journal par chacun d'eux étaient examinés dans une assemblée générale de la société avec toute la sévérité possible, et ceux qui n'étaient pas approuvés de tous étaient rejetés sans miséricorde. Cette première société continua le journal sans interruption jusqu'en 1722, et en composa 10 volumes, plus la première partie des tomes 11 et 12. L'éditeur J. Johnson ayant été obligé alors de quitter son commerce, la publication du journal fut interrompue, et les auteurs se dispersèrent.

Sept ans après, en 1729, le *Journal littéraire* fut repris par S' Gravesende et Marchand, avec le concours de Superville et de de Joncourt, et les nouveaux éditeurs, Gosse et Neaulme, pour rendre l'ouvrage complet, firent achever les tomes 11 et 12 par des auteurs étrangers à la nouvelle société. Celle-ci publia les tomes 13-19, jusqu'au 30 juin 1732, époque où elle se brouilla avec les éditeurs, qui firent continuer le journal par d'autres.

« Persistant néanmoins dans le dessein de continuer leur travail, S' Gravesende et ses amis jugèrent à propos de lui donner un nouveau titre » et de le transporter à Leyde, où, dès le mois suivant, ils firent paraître le

—JOURNAL HISTORIQUE DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES. *Leyde*, juillet 1732-décembre 1733, 3 vol. in-12.

NOUVELLES LITTÉRAIRES, contenant ce qui se passe de plus considérable dans la république des lettres, par du Sauzet et autres. *La Haye*, 1715-1720, 12 vol. pet. in-8°.

Ces nouvelles, extraites de tous les journaux du temps, se recommandent par un grand nombre de pièces fugitives sur toutes sortes de matières, même sur les disputes qui agitaient alors l'Église, et surtout par une multitude d'anecdotes littéraires de cette époque qui ne se

rencontrent pas ailleurs. L'éditeur, qui en était aussi le compilateur, en donnait toutes les semaines une feuille volante, qui avait cela de commode, dit-il, qu'on pouvait l'envoyer d'abord par la poste à ceux qui sont impatients de savoir ce que contiennent les journaux. En effet, outre les nouvelles, il donnait des extraits des journaux qui leur servaient comme de table raisonnée, et informaient les curieux de ce qu'ils y trouveraient d'intéressant, extraits d'autant plus utiles, comme il le fait remarquer, que plusieurs journaux sont écrits dans des langues qui ne sont pas entendues de tout le monde.

MÉMOIRES DE LITTÉRATURE, par Sallengre. *La Haye*, 1715, 2 vol. in-12. — Continuation par Desmolets. *Paris*, 1726, 11 vol. in-12.

BIBLIOTHÈQUE ANGLAISE, ou Histoire littéraire de la Grande-Bretagne, par Michel de La Roche et Armand de La Chapelle. *Amsterdam*, 1716-1728, 17 vol. in-12.

Michel de La Roche était un réfugié français, homme d'esprit et bon littérateur. Il avait commencé par publier à Londres, à l'usage des Anglais, des *Memoirs of litterature*, 1710-1714, 4 vol. in-fol. et in-4°, dans lesquels il faisait entrer les articles les plus curieux et les plus intéressants des journaux de France, de Hollande et d'Allemagne. Cette entreprise n'ayant pas eu le succès qu'il en espérait, il l'abandonna pour celle de la *Bibliothèque anglaise*. Le but du nouveau recueil était d'instruire les étrangers, et surtout ceux qui n'entendent pas l'anglais, des livres qui s'impriment dans la Grande-Bretagne. « C'est un pays, disait-il, où les sciences et les arts fleurissent autant qu'en aucun lieu du monde; ils y sont cultivés dans le sein de la liberté. Il est donc important qu'il y ait quelqu'un qui soit capable d'informer de ce qui s'y passe. »

La *Bibliothèque anglaise* fut bien accueillie, et les journaux du temps s'accordent à en faire l'éloge. Cinq volumes étaient publiés quand une brouille survint entre l'auteur et l'éditeur, qui refusa de continuer l'impression du journal, et en même temps engagea sous main Armand de La Chapelle, célèbre ministre de la religion ré-

formée, à le continuer sous le même titre. Ainsi dépossédé, La Roche alla poursuivre ses projets à La Haye, où il publia des

— MÉMOIRES LITTÉRAIRES DE LA GRANDE-BRETAGNE. *La Haye*, 1720-1724, 16 vol. in-12.

Il reprit ensuite ses *Memoirs of litterature*, qu'il fit réimprimer, en 1722, en 8 vol. in-8°, auxquels il donna une suite de six nouveaux volumes, qui finissent en 1727.

— BIBLIOTHÈQUE BRITANNIQUE, ou Histoire des ouvrages des savants de la Grande-Bretagne, par Desmaizeaux, Bernard et autres. *La Haye*, 1733-1747, 25 vol. in 12, dont un de tables.

Se donnait comme étant la suite de celle de La Roche et La Chapelle.

— JOURNAL BRITANNIQUE, par Maty. *La Haye*, 1750-1757, 25 vol. in-8°.

Contrairement à une opinion que nous avons eu plusieurs fois l'occasion de citer, le nouveau journaliste croit que « pour penser avec liberté, il faut penser seul. » C'était, du reste, un homme très-capable. Il est rare, dit Clément, de trouver réuni dans la même personne autant d'érudition, de connaissances variées, d'esprit, de goût et d'impartialité. « Tout homme qui pense, disait-il dans sa préface, est mon ami, et ce principe influera sur mes critiques autant que sur mes éloges. »

L'EUROPE SAVANTE. *La Haye*, 1718-1720, 12 vol. in-8.

Recueil regardé comme un des meilleurs qui aient été publiés dans le dernier siècle. C'était l'œuvre d'une société qui avait pour chef l'auteur du *Chef-d'œuvre d'un inconnu*, Themiseul de Saint-Hyacinthe, et pour principaux membres le savant Hollandais Juste van Effen, et les trois frères de Pouilly, de Burigny et de Champeaux. Les auteurs, dans leur préface, se prononcent pour une thèse que nous avons déjà vu plaider plus d'une fois par les entrepreneurs de

journaux : ils s'attachent à prouver qu'une société composée d'écrivains dont chacun s'applique à une science particulière est plus capable de faire un bon journal qu'un seul auteur, et le doit faire avec plus d'impartialité. Ils ne se dissimulaient pourtant pas les inconvénients des sociétés ; ils reconnaissaient « qu'il est difficile d'y maintenir l'union, et qu'ainsi les ouvrages qu'elles entreprennent ne sont pas de durée. » — *L'Europe savante* promettait une innovation importante : elle devait donner à la fin de chaque année — mais cela n'a eu lieu que pour la première — un supplément contenant par ordre alphabétique tous les ouvrages dont les autres journaux auraient parlé, avec les jugements qu'ils en auraient portés.

Van Effen publia encore, en 1726, une

— HISTOIRE LITTÉRAIRE DE L'EUROPE, contenant l'extrait des meilleurs livres, un catalogue choisi des ouvrages nouveaux, les nouvelles les plus intéressantes de la république des lettres, et les pièces fugitives les plus curieuses. 6 vol. in-8.

« Les journaux, disait-il dans la préface de ce dernier ouvrage, « doivent ressembler à une histoire : donc il faut que l'auteur écrive « comme s'il n'avait ni religion ni patrie ; c'est de la science seule qu'il « s'agit dans un journal. »

L'abbé Desfontaines fournit, dit-on, à ce recueil, quelques articles qui lui firent fermer les portes de la France.

BIBLIOTHÈQUE GERMANIQUE, ou Histoire littéraire de l'Allemagne, de la Suisse et des pays du Nord, par Jacques Lenfant, Beausobre, Mauclerc et Formey. *Amsterdam*, 1720-1740, 50 vol. in-12.

Créée à l'imitation de la *Bibliothèque britannique*, dans le but de rendre compte en français d'un grand nombre d'ouvrages importants et curieux qui s'imprimaient journellement en Allemagne, et qui demeuraient à peu près inconnus à l'étranger, parce qu'il n'en était rendu compte qu'en latin et en allemand. Le promoteur de ce projet fut Jacques Lenfant, ministre protestant, connu par de nombreux

ouvrages, et qui, au témoignage de Voltaire, « contribua plus que personne à répandre les grâces et la force de la langue française aux extrémités de l'Allemagne. » La *Bibliothèque germanique* promettait de n'accueillir ni les satires, ni les invectives, ni les écrits aigres et propres à mettre la désunion dans la république des lettres, et de ne donner qu'une très-petite place aux controverses de religion.

Formey, resté seul maître du journal en 1741, en changea le titre pour celui de :

— JOURNAL LITTÉRAIRE D'ALLEMAGNE, DE SUISSE ET DU NORD, par les auteurs de la *Bibliothèque germanique*. *La Haye*, 1741-1743, 4 vol. in-12.

Formey travailla seul à ce recueil jusqu'en 1746, époque à laquelle s'étant associé avec Peyrard, pasteur français à Stettin, il recommença une

— NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE GERMANIQUE, par Formey et Peyrard. *Amsterdam*, 1746-1759, 26 vol. in-12, dont 1 de tables.

Formey, enfin, eut encore la principale part à la

— BIBLIOTHÈQUE IMPARTIALE. *Leyde*, 1750-1758, 18 vol. in-12.

MÉMOIRES HISTORIQUES ET CRITIQUES, par Camusat et Bruzen de La Martinière. *Amsterdam*, 1722, 3 vol. in-12.

L'auteur principal de ce journal, Camusat, est auteur d'une histoire ou plutôt d'un projet d'histoire des journaux, dont il ne sera pas inutile de dire quelques mots. Il en avait formé le dessein de très-bonne heure; il en avait même publié une ébauche en 1716, à peine âgé de vingt-deux ans. Son projet était de faire l'histoire de tous les journaux depuis leur origine, avec un abrégé de la vie des auteurs de chaque journal, l'examen de leur plan, de leur méthode et de leur style, les jugements des savants sur le tour, le caractère, le mérite et les défauts des extraits donnés par les journalistes. Il aurait ajouté sa propre critique à ces jugements. Il nous aurait encore ap-

pris le succès et la durée des journaux; il aurait fait l'histoire critique des disputes qu'ils ont excitées. Et toutes ces matières, qui étaient le fond de l'ouvrage, devaient être ornées d'une infinité d'accessoires non moins précieux. Mais, absorbé par d'autres préoccupations, et prévenu par une mort prématurée, il n'alla pas plus loin que l'histoire du *Journal des savants*, et quelques notes sur cinq ou six autres ouvrages périodiques, le tout en un petit volume in-8, imprimé à Besançon en 1719. En 1734, un libraire d'Amsterdam, J. Bernard, en donna une nouvelle édition en deux petits tomes in-12, réunis ordinairement en un volume, qu'il augmenta d'une histoire du *Mercure galant*, et de deux notes sur Vertot et Fontenelle. Il travailla tout cela sur des matériaux qui lui furent fournis de Paris, et qui devenaient inutiles faute d'ouvriers pour les mettre en œuvre. Ce n'est pas, ajoute ce brave libraire, qu'ils manquassent d'ouvriers : le pays où il écrivait était pourvu de *manufactures* considérables. Il pouvait y avoir recours; mais on avait éveillé en lui l'idée de se mettre auteur, et il avait cédé à la tentation, tout en s'avouant que c'était peut-être une sottise à lui d'être sorti de la classe des libraires pour entrer en celle des *ouvriers en littérature*.

Voilà ce qu'est au vrai l'*Histoire critique des journaux*, dont le titre a pu et pourrait encore induire en erreur plus d'un écrivain. Ce petit volume, néanmoins, tel que Bernard l'a donné, est plein de recherches curieuses, de renseignements précieux, et l'on ne peut que regretter qu'il n'ait point eu de suite.

Camusat avait composé pour son *Histoire des journaux* une préface qu'il a cru devoir supprimer avant sa mort, on ne sait trop pour quel motif. Il y donnait des règles pour bien faire les journaux, et accompagnait ces règles de réflexions justes et solides. Un journal écrit selon les règles qu'il émettait dans cette préface eût été, selon l'expression de J. Bernard, un livre parfait, un phénomène dans la république des lettres. Mais ce critique si judicieux, et qui connaissait si bien le fort et le faible des ouvrages, devait lui-même fort mal réussir dans l'exécution. Il avait une fougue de caractère qui ne tarda pas à se révéler dans les *Mémoires historiques;* il souleva contre lui tant

d'animosité par l'amertume et la causticité de ses critiques qu'il fut obligé d'abandonner la place à La Martinière.

Mais il remonta bientôt sur la brèche, et forma, dès l'année suivante, le plan d'une publication uniquement destinée aux ouvrages composés par des Français, en quelque langue qu'ils fussent écrits; il l'intitula :

— BIBLIOTHÈQUE FRANÇAISE, ou Histoire littéraire de la France. *Amsterdam*, 1723-1746, 42 vol. in-12.

Camusat n'a composé que les trois premiers volumes de cette feuille, que les excès de sa plume le forcèrent également d'abandonner, et qui fut continuée par Dusauzet et les abbés Goujet et Grasset, de manière à lui concilier la faveur publique.

Nous indiquerons tout de suite ici une

— NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE, ou Histoire littéraire des principaux écrits qui se publient, par Chaix, Barbeyrac, d'Argens, La Chapelle et autres. *La Haye*, octobre-1738-juin 1744, 19 vol. in-12.

« Il importe peu au public, lisait-on dans la préface, de connaître les auteurs de cette nouvelle Bibliothèque : ces sortes d'ouvrages n'ont d'agrément qu'autant que les auteurs en sont inconnus. » On y expose ensuite au long les inconvénients de la critique, dont le principal est qu'un journaliste, obligé de montrer également les beautés et les défauts des ouvrages, court risque de se faire tous les jours de nouveaux ennemis, tandis qu'en louant également les bons et les mauvais livres, si on prévient le mécontentement des nouveaux auteurs, on tombe dans un inconvénient plus fâcheux encore que le premier : on trompe le public.

BIBLIOTHÈQUE RAISONNÉE DES OUVRAGES DES SAVANTS DE L'EUROPE, par Armand de La Chapelle, Barbeyrac et Desmaizeaux. *Amsterdam*, 1728-1753, 52 vol. in-8, dont 2 de tables.

Présentée comme une suite des *Bibliothèques* de Leclerc, qui venait de quitter la carrière. On lit dans la préface que les auteurs ne veu-

lent pas être connus, qu'ils ne se connaissent même pas entre eux, et qu'ils travaillent à l'insu l'un de l'autre; que les matières sont partagées entre eux suivant leur profession, leurs talents et leurs études; et qu'en supposant la bonté du choix, l'ouvrage devait être plus parfait que si un seul homme y travaillait. On justifiait l'incognito des auteurs par cette raison, qu'un journaliste connu ne saurait être impartial et distribuer avec équité la louange et le blâme. On offrait aux auteurs mécontents d'insérer dans le journal tous les éclaircissements et mémoires qui pourraient servir à leur faire rendre justice. On assurait qu'on ne sortirait jamais des bornes du respect dû à la religion, aux bonnes mœurs et aux lois, mais qu'après cela il n'y aurait point d'égards humains qui empêchassent de prononcer hardiment sur les livres, de quelque ordre qu'ils fussent, et de quelque plume qu'ils partissent.

CRITIQUE DÉSINTÉRESSÉE DES JOURNAUX LITTÉRAIRES ET DES OUVRAGES DES SAVANTS, par une société de gens de lettres. *La Haye*, 1730, 3 vol. in-12.

Par François Bruys, que nous avons déjà rencontré, auteur famélique principalement connu par une *Histoire des Papes* qui eut à son apparition un succès de scandale. Fut supprimée par arrêt de la cour de Hollande, en même temps que les *Lettres sérieuses et badines*, pour avoir pris avec trop de vivacité le parti de Jacques Saurin contre Armand de La Chapelle en faveur du mensonge officieux. Obligé de quitter la Hollande, Bruys alla fonder à Utrecht un *Postillon* que nous avons mentionné parmi les journaux politiques.

L'abbé Joly a publié en 1751 des *Mémoires historiques critiques et littéraires*, par feu M. Bruys, avec la vie de l'auteur et un catalogue de ses ouvrages.

MERCURE ECCLÉSIASTIQUE, ou Journal historique des ouvrages du temps, avec un examen critique de chaque ouvrage. *Utrecht*, 1733, in-12.

Cette feuille, que j'ai rencontrée à la Bibliothèque du Louvre,

se proposait de « purger la république des lettres de cette foule de petits écrivains qui inondaient tous les jours le public d'un torrent d'ouvrages n'ayant pour la plupart d'autre mérite que celui de la nouveauté du titre. »

MÉMOIRES SECRETS DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES, ou le Théâtre de la vérité, par l'auteur des *Lettres juives* (le marquis d'Argens). *Amsterdam*, 1744-1748, 7 vol. in-12.

Se proposait « de développer au public les causes des erreurs des grands hommes, de fournir les moyens de s'en garantir, de parler des intrigues littéraires et de montrer les ressorts cachés qui font agir les savants. »

Ces mémoires, où l'auteur poussait, comme dans tous ses écrits, la hardiesse jusqu'à l'audace, out joui dans leur temps d'une certaine vogue, et ne laissent pas d'être curieux. D'Argens y montre une instruction grande et variée, mais employée avec trop peu de goût, de critique et de bonne foi. — Il en a été publié à Berlin, en 1765-1768, une nouvelle édition, entièrement refondue, sous le titre de : *Histoire de l'esprit humain*, ou Mémoires sécrets et universels de la république des lettres, 14 vol. in-8.

BIBLIOTHÈQUE DES SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS, par Chais, de Joncourt, etc. *La Haye*, 1754-1780, 50 vol. pet. in-8, dont 2 de tables.

Citons encore une *Gazette littéraire* de La Haye, ou Correspondance des Savants, 1744, in-12, qui, chose rare alors, paraissait deux fois par semaine. Dans la même ville avait déjà paru, en 1730, une *Gazette des savants*, feuille purement bibliographique, qui avait été commencée en 1729 à Anvers.

Enfin nous terminerons cette revue des journaux littéraires par un recueil qui s'annonçait comme devant en être la quintessence, c'est l'

ESPRIT DES JOURNALISTES DE HOLLANDE les plus célèbres, ou Morceaux précieux de littérature tirés de l'oubli et recueillis dans

les journaux de renom, tels que la *République des lettres*, de Bayle; les *Ouvrages des savants*, de Basnage; les *Bibliothèques* de Leclerc, le *Journal littéraire*, etc.; ouvrage également curieux et instructif par les anecdotes, traits d'histoire, dissertations, réflexions, et par la grande variété d'articles intéressants choisis dans ce nombre infini de livres dont les littérateurs ont rendu compte; le tout mis dans l'ordre le plus naturel des matières. *Paris*, 1777, in-12.

Ce titre interminable semblerait annoncer une immense collection; or, l'Esprit des journalistes de Hollande ne forme que deux volumes; du moins est-ce tout ce qu'en possèdent la Bibliothèque impériale et l'Arsenal, et je ne l'eusse pas enregistré si son titre ne m'en avait pas, en quelque sorte, fait une obligation.

ÉPILOGUE.

—

Je me trouvais tout récemment, à la Bibliothèque impériale, côte à côte d'une de nos notabilités littéraires, venue là pour je ne sais quelle recherche. J'entendis un des conservateurs adjoints, un autre érudit, qui s'était mis à sa disposition, lui offrir, pour suppléer à une lacune existant dans la série des mémoires sur le XVIIIe siècle, la *Gazette de France* et LA Gazette de Hollande, et bientôt après je le vis apporter deux ou trois années de notre Gazette, et quelques volumes qu'à leur couverture je reconnus pour des volumes de la Gazette d'Amsterdam.

Si j'avais cédé à mon premier mouvement, je serais intervenu, et voici ce que j'aurais dit à ces honorables érudits ; ce sera le résumé de cette étude :

Les mémoires sont comptés avec raison parmi les sources historiques les plus précieuses ; mais ils ne sont pourtant pas, sous ce rapport, supérieurs aux journaux, et l'on risquerait de faire fausse voie, ou, tout du moins, de n'atteindre qu'imparfaitement le but, si l'on ne consultait ces derniers qu'au défaut des premiers.

Les mémoires sont le complément ou le supplément des journaux; ils les complètent, les commentent, ou bien ils y suppléent là où ces derniers manquent.

C'est dans cette dernière hypothèse surtout qu'ils sont utiles; ce qui précisément fait la valeur des mémoires pour les siècles antérieurs au XIXe, c'est le manque de journaux ou leur rareté, c'est le défaut de liberté pour la presse.

En France, par exemple, jusqu'en 1789, nous n'avons guère en fait de journaux, que la *Gazette*. J'ai dit le fort et le faible de cette feuille; je me plais à répéter que c'est, malgré tout, pour la période qu'elle embrasse, le répertoire historique relativement le plus sûr; mais je crois inutile d'insister sur la nécessité de la contrôler : cette nécessité ressort suffisamment de ses attaches officielles.

Il y a bien encore :

Le *Mercure galant* ou *Mercure de France*, remontant à 1672, et qui a une valeur historique beaucoup plus grande qu'on ne le soupçonne généralement;

La *Clef du cabinet des princes de l'Europe*, plus connue sous le nom de *Journal de Verdun*, 1697-1776, recueil historique et littéraire justement estimé, auquel son impartialité, notamment, « valut l'applaudissement de Londres et de Vienne, aussi bien que de Versailles et de Madrid », et dont « les relations, au jugement de l'abbé Prévost, devaient être, et sont en effet, une des meilleures sources de l'histoire de son temps »;

Et pour les années qui précédèrent plus immédiatement la Révolution :

Le *Journal historique et politique*, autrement dit *Journal de Genève*, 1772-1792, résumé fidèle de toutes les gazettes et papiers publics de l'époque ;

Le *Journal de politique et de littérature*, connu sous le nom de *Journal de Bruxelles*, 1774-1783, dont Voltaire fait l'éloge à plusieurs reprises ;

Le *Courrier de l'Europe*, 1776-1792, que j'ai déjà fait connaître, un des recueils les plus importants à consulter, non-seulement pour l'histoire politique, mais encore pour l'histoire morale et littéraire de la fin du siècle dernier.

Les *Annales politiques, civiles et littéraires*, de Linguet, 1777-1792, si étrangement hardies pour l'époque, dont il se fit, ce sera tout dire, jusqu'à quatorze contrefaçons à la fois.

Enfin je pourrais nommer encore le *Journal de Paris*, le premier de nos journaux quotidiens, né en 1777, et qui, pour n'être pas, dans ses commencements, ce que nous appelons un journal politique, mais simplement un journal de faits, n'en reflète pas moins vivement, en raison même de sa périodicité et de son milieu, le mouvement des esprits.

Mais tous ces journaux, sur lesquels on trouvera d'amples détails dans mon *Histoire de la presse*, ou dans ma *Bibliographie historique et critique*, ne sauraient dispenser de recourir aux gazettes étrangères ; j'en ai dit les motifs, et ils sont trop évidents pour que j'aie besoin d'y revenir.

Parmi ces feuilles imprimées dans notre langue à l'étranger, celles qui intéressent le plus notre histoire, et que l'on devra consulter les premières, ce sont les gazettes de Hollande.

Je dis *les*, et non *la* gazette de Hollande. Il n'y eut jamais en effet de journal portant le titre de *Gazette de Hollande*, et il n'en est point à qui on puisse le donner par préférence aux autres. Chacune des villes principales des Provinces-Unies eut sa gazette française, portant généralement son nom, fictivement du moins quand ce n'était pas réellement; ainsi il y a :

La *Gazette d'Amsterdam*, qui, née vers 1680, a traversé tout le XVIIIe siècle, non sans éprouver plusieurs variations dans son titre, mais toujours rédigée dans le même esprit par les Du Breuil, qui « avaient l'art de dire la vérité d'une manière dont chaque parti était également satisfait, et de faire ainsi que leur journal était lu partout avec plaisir » ;

La *Gazette de Leyde*, — dont le véritable nom était : *Nouvelles extraordinaires de divers endroits*, — qui n'a pas fourni une carrière moins longue ni moins brillante que la *Gazette d'Amsterdam*, qui lui est même, à certains égards, supérieure en importance, rédigée qu'elle était avec une complète indépendance, et regardée comme la gazette diplomatique de l'Europe, celle, enfin, où l'on trouve les documents les plus authentiques sur les événements contemporains;

La *Gazette d'Utrecht*, qui « amusait les oisifs par ses bavardages, sa gaieté et sa malignité » ;

La *Gazette de La Haye* et la *Gazette de Rotterdam*, dans lesquelles on trouverait également d'utiles renseignements, mais dont nous ne possédons que de faibles parties.

Toutes ces gazettes sont taillées sur le même patron, ont le même cadre; ce sont toutes, malgré leur titre en apparence

restrictif, des gazettes universelles. Il peut suffire, dans la plupart des cas, de consulter les deux premières, de beaucoup les plus importantes, et qui se complètent l'une l'autre ; il ne sera pourtant jamais inutile d'interroger les autres : il est certains ordres de faits, par exemple tenant à la petite chronique, ou même à la chronique scandaleuse, qu'on trouvera plutôt dans la Gazette d'Utrecht que dans celles de Leyde ou d'Amsterdam.

Et à ce propos, je retrouve un fait assez curieux qui aura parfaitemement sa place ici. Le fameux Arnaud Baculard avait été attaqué dans la Gazette d'Utrecht ; je ne sais ce dont on l'accusait, mais, à l'entendre, on croirait qu'il s'agissait d'un de ces crimes qui font reculer le soleil. Il écrit au lieutenant de police :

« Monsieur, daignez recevoir un hommage qui vous est dû « à tant de titres. Je vous prie de ne pas oublier que ma vie est « conforme à mes écrits, et, en conséquence, j'implore votre « justice contre ce scélérat obscur de Boyer, qui m'a diffamé « dans la Gazette d'Utrecht du 7 juin (1785). Je vous en con- « jure : si vous me refusiez ce que l'humanité même outragée « exige, considérez à quelle extrémité vous me réduiriez ! « J'ai l'honneur d'être gentilhomme et attaché à Monseigneur « le comte d'Artois. Je porte aussi mes plaintes à M. de Ver- « gennes. J'irai me jeter aux pieds du roi, s'il le faut... »

Et quelques jours après, en effet, il s'adresse à M. de Vergennes :

« Ce n'est point ce Boyer, qui, pourtant, est un ouvrier de « gazette. Ce scélérat est un nommé Fouilhoux, mauvais sujet,

« etc. Il ne suffit pas que sa rétractation soit consignée dans « les papiers publics ; je me flatte que votre équité si connue « plongera, pour quelque temps, ce monstre dans une prison « infamante : c'est un assassin moral..... On lit en Allemagne, « en Angleterre, partout, ses horreurs, qui ont des ailes. Encore « une fois, ce n'est point le gentilhomme, l'homme de lettres « attaché à M. le comte d'Artois en qualité de son secrétaire, « c'est l'homme dépouillé de tous les vains alentours qui em- « brasse vos genoux..... »

J'ai dit, à l'article de la Gazette d'Utrecht, quel avait été le sort de Fouilhoux. Quant à Boyer, c'était, comme le dit Baculard, un ouvrier de gazette, qui eut aussi plus d'une fois maille à partir avec la police. Après avoir, dit-il lui-même dans un prospectus que j'ai sous les yeux, « *rédigé* le *Courrier de l'Europe* pendant ses six premières années, il s'était ensuite chargé de la composition des articles de France de la Gazette de Leyde, qu'il n'abandonna que pour venir fonder à Paris, en 1789, la *Gazette universelle*, entreprise pour laquelle il s'était adjoint Cérisier, qui avait *rédigé* pendant longtemps et successivement les Gazettes d'Amsterdam et de Leyde. »

Je reviens à mon sujet.

Dans ce qui précède je n'ai point parlé des gazettes françaises publiées dans d'autres pays que la Hollande ; je me propose d'en faire l'objet d'une étude spéciale.

Mais celui qui voudra aller au fond des choses ne s'en tiendra pas aux gazettes ; il compulsera également les mercures, dont on connaît le genre d'intérêt et le degré d'utilité, où les

faits, plus condensés, plus détaillés, sont examinés, discutés, éclairés par mille particularités qui ne sont point du domaine des gazettes. J'ai fait connaître tous ceux de ces recueils qui sont venus à ma connaissance.

Enfin il n'est pas jusqu'aux journaux littéraires qu'on pourra quelquefois consulter avec fruit, pour certaines questions, les questions religieuses notamment, qui occupent une si grande place dans des préoccupations publiques aux XVIIe et au XVIIIe siècle. On sait d'ailleurs quelles entreprises la presse a pu de tout temps oser sous le pavillon littéraire.

Ces recherches demandent du temps, sans doute, et beaucoup de patience, je le sais mieux que personne; mais enfin, si l'on veut rencontrer la vérité, il faut bien avoir le courage d'aller la chercher au fond de son puits. J'aime à penser, du reste, que les abords en seront désormais moins difficiles; c'est à les déblayer que je me suis efforcé dans cette étude historique et bibliographique, dont j'espère qu'on voudra bien me pardonner l'imperfection en considération des difficultés qu'elle présentait.

Il ne me reste plus, pour terminer, qu'un vœu à exprimer : c'est que les parties de gazettes de Hollande disséminées dans nos différentes bibliothèques, où personne ne songe à aller les chercher, soient rassemblées à la Bibliothèque impériale, de manière à former, sinon un tout complet, au moins un ensemble aussi complet que possible. Cela ne porterait pas le moindre préjudice aux bibliothèques auxquelles on les retirerait, et l'avantage qui en résulterait pour les travailleurs n'a

pas besoin d'être démontré. Il resterait d'ailleurs des doubles, et même des triples, qu'on pourrait laisser aux dépôts qui en sont en possession. Ou bien encore ces doubles pourraient être employés à des échanges avec les grandes bibliothèques de Hollande, auxquelles ces gazettes, qui les intéressent pourtant de si près, font presque absolument défaut; à moins qu'on n'aime mieux leur en faire don, et assurément ce ne serait point une libéralité mal placée.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

AVANT-PROPOS. 1

PREMIÈRE PARTIE. GÉNÉRALITÉS. 11

I. Etat de la presse en France aux XVIIe et XVIIIe siècles. La presse clandestine 13

II. La presse française à l'étranger. — Les Gazettes de Hollande 35

DEUXIÈME PARTIE. BIBLIOGRAPHIE. 135

I. Gazettes. 137

II. Revues et petits journaux. 176

III. Recueils littéraires. 209

ÉPILOGUE. 225

406. — Paris, imprimerie de Jouaust, rue Saint-Honoré, 338.